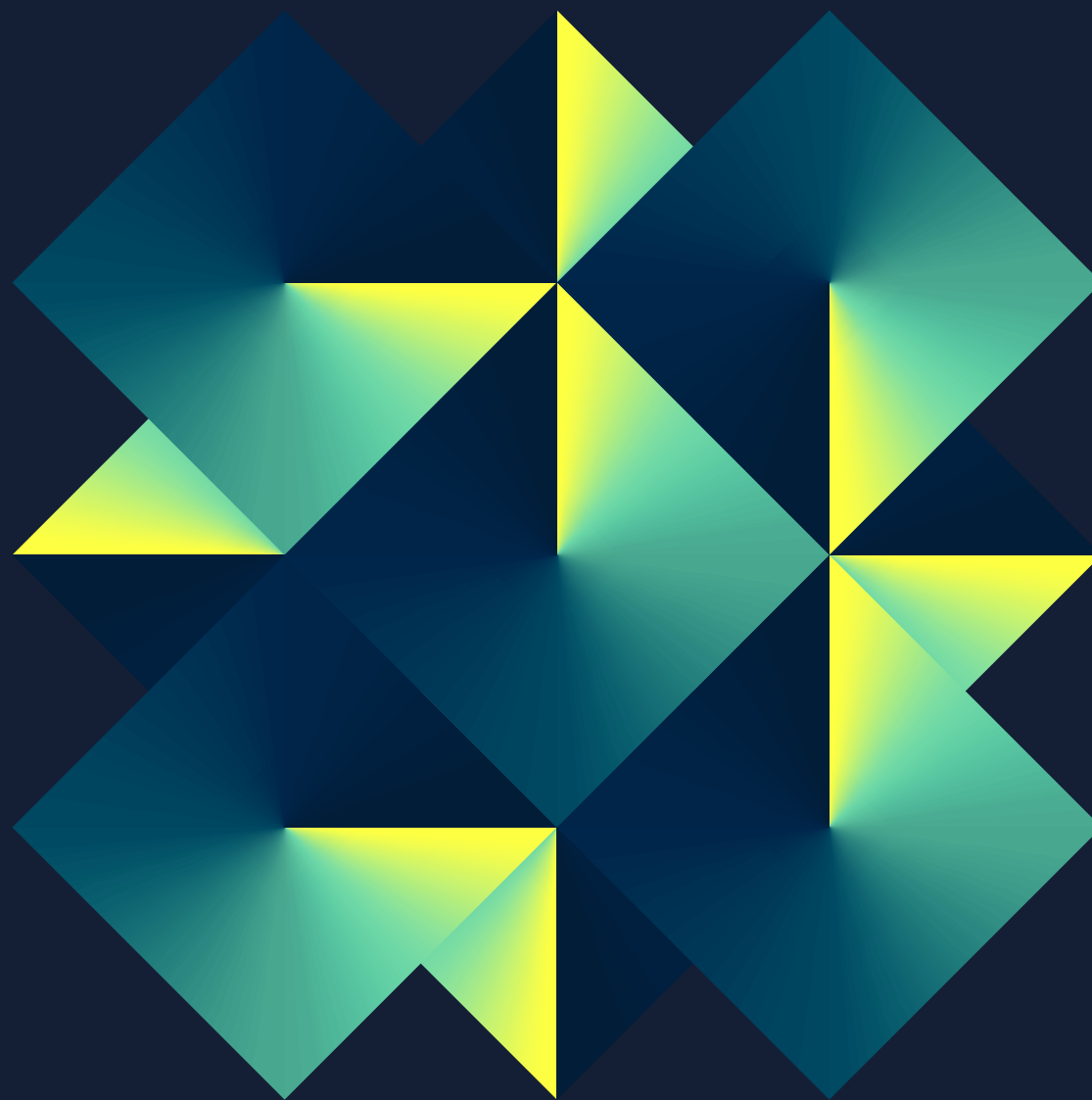


AFRICA50

Vision, exécution, opportunités



Rapport annuel 2025

Table des matières

À propos d'Africa50

Africa50 en bref	01
Qui sommes-nous ?	05
Message du Président	08
Notre parcours	12

Notre ambition et notre approche

Message du Directeur général du groupe	16
Ambition 2030	20
Cadre d'impact d'Africa50	23

Faits marquants en 2025

Vue d'ensemble du portefeuille	26
Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP)	27
Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP)	34
Fonds à durée déterminée et sociétés d'investissement	40

Développement durable et collaborateurs

Intégration de l'ESG	47
Un impact durable	48
Gestion responsable de l'environnement	49
Nos collaborateurs	50

Gouvernance et risque

Gouvernance	55
Conseil d'administration – Bilan de l'année 2025	56
Gestion des risques	60

Résultats financiers

Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP)	64
Informations sur la société	65
Rapport de gestion	66
Rapport de l'auditeur indépendant	67
Notes annexes aux états financiers	72
Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP)	101
Informations sur la société	102
Rapport de gestion	103
Rapport de l'auditeur indépendant	104
Notes annexes aux états financiers	109
Informations complémentaires	129
Glossaire	130
Notes de bas de page	131

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur Africa50 et consulter des informations complémentaires, rendez-vous sur notre site internet africa50.com



➕ Découvrez comment Africa50 accélère la transformation des infrastructures en Afrique et accédez à notre Rapport de développement durable sur africa50.com

Légende: 🗺️ 🌐 Image

La mission d'Africa50 n'est pas simplement
d'investir dans les infrastructures, c'est d'être
**l'accélérateur
d'infrastructures**
de l'Afrique

Nous identifions des opportunités d'infrastructure à fort potentiel partout en Afrique et collaborons avec les États, les investisseurs et nos partenaires pour développer, dérisquer et développer des projets capables d'attirer les capitaux.

En réunissant ces différents leviers, nous créons un impact qui dépasse largement chaque projet pris isolément. Nous faisons émerger de nouvelles opportunités d'investissement, mobilisons des capitaux additionnels et élargissons le pipeline de projets bancables, générant un effet multiplicateur qui accélère le développement des infrastructures et favorise une croissance économique durable à l'échelle du continent.

La transformation commence par une vision

Toute transformation commence par une vision. La nôtre est celle d'une Afrique où des infrastructures porteuses de transformation ouvrent de nouvelles opportunités, attirent les investissements et créent une valeur durable à l'échelle du continent.

Aujourd'hui, nous concrétisons cette vision en faisant des priorités nationales des projets bancables, qui accélèrent la croissance, offrent des rendements compétitifs et produisent un impact sur l'ensemble de l'économie.

Le progrès repose sur l'exécution

**Africa50 concrétise les projets
les plus complexes.**

Nous conjugons expertise technique,
rigueur d'exécution et partenariats
stratégiques pour réaliser des
infrastructures modernes et durables.



Transformer la vision en réalisations
concrètes, démultiplier les
opportunités

Nous démultiplions l'impact
en mobilisant des capitaux,
en accélérant la réalisation des
infrastructures et en ouvrant
de nouvelles perspectives pour
les populations, les entreprises
et les économies africaines.

Qui sommes-nous ?

Africa50 est un investisseur spécialisé qui développe, dérisque et réalise les infrastructures essentielles à la croissance du continent.

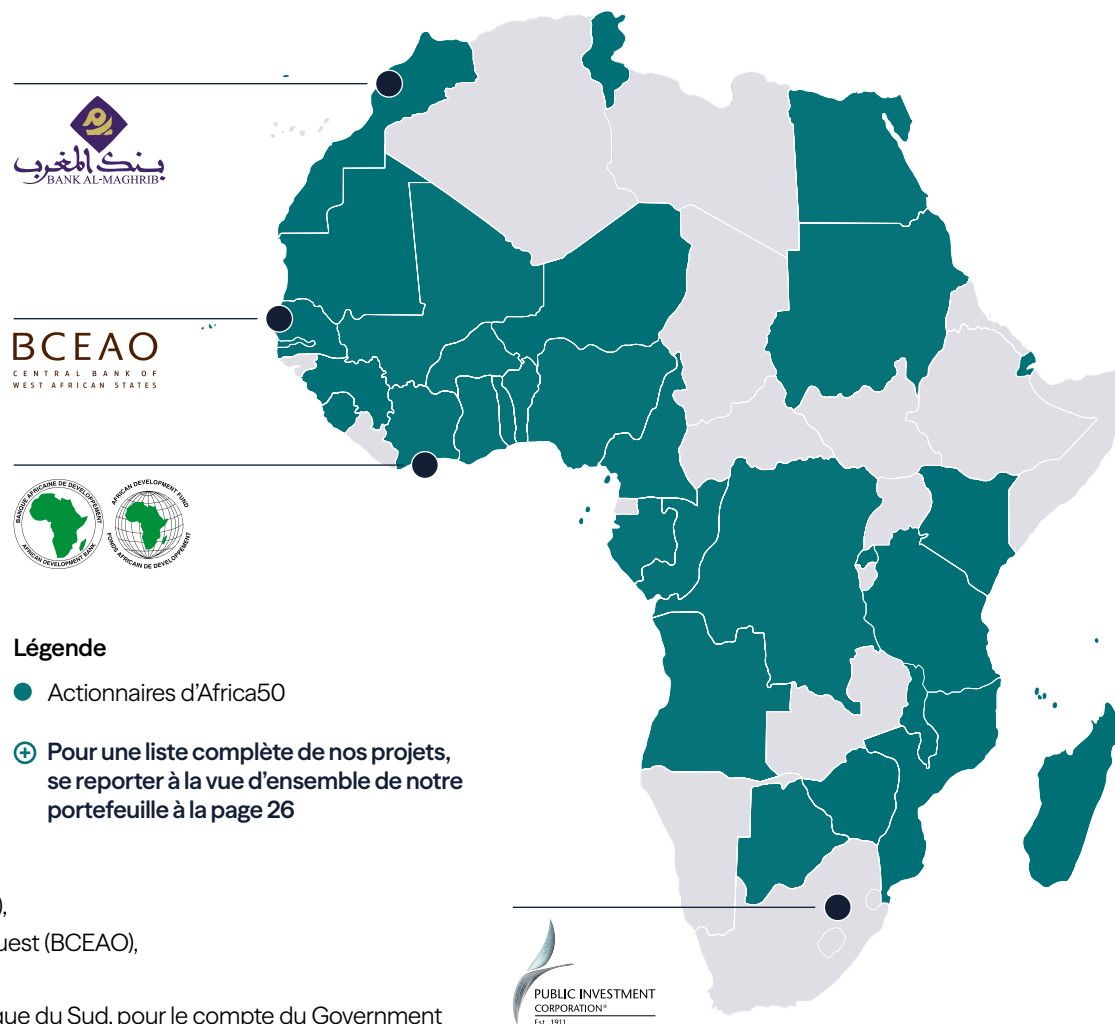
Africa50 crée des opportunités d'investissement attractives présentant un fort potentiel de croissance. Ce modèle génère un effet multiplicateur : chaque projet ou véhicule d'investissement agit comme catalyseur qui fait émerger de nouvelles opportunités, mobilise des capitaux supplémentaires et décuple tant l'impact de développement que les rendements financiers.

Avec des actionnaires issus de 33 pays africains et des relations privilégiées avec les gouvernements du continent, Africa50 bénéficie d'un positionnement unique pour identifier et faire progresser les projets d'infrastructure prioritaires à travers le continent. S'appuyant sur des équipes d'investissement spécialisées et un réseau de partenaires locaux et internationaux dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures numériques et des transports, Africa50 conjugue une expertise sectorielle approfondie et une exécution rigoureuse afin de faire émerger des opportunités à fort potentiel et les mener jusqu'à leur réalisation.

Notre actionnariat

- 33 pays africains
- 4 investisseurs institutionnels dont
 - la Banque africaine de développement (BAD),
 - la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
 - Bank Al-Maghrib et
 - la Public Investment Corporation (PIC) d'Afrique du Sud, pour le compte du Government Employees Pension Fund (GEPF), le plus grand fonds de pension d'Afrique

Africa50 en quelques faits et chiffres



34

projets à travers 33 pays

>9 mds USD

valeur cumulée des projets

10,4 %

TRI¹ moyen de Africa50 –
Financement de projets
(Africa50-FP)

1,8x

MOIC² de Africa50 –
Développement de projets
(Africa50-DP)

38,4 %

• du capital investi restitué aux investisseurs au travers de distributions issues de sociétés du portefeuille et de deux sorties, témoignant de solides rendements (Africa50-FP)

Qui sommes-nous ? – suite

Le paradoxe

Malgré une forte demande structurelle, l'Afrique continue de faire face à un déficit persistant de financement des infrastructures.



Près d'un cinquième de la population mondiale vit aujourd'hui en Afrique, une part qui devrait dépasser 25 % d'ici 2050¹



La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait générer jusqu'à 6 700 milliards USD de dépenses de consommation et d'investissement des entreprises d'ici à 2030²

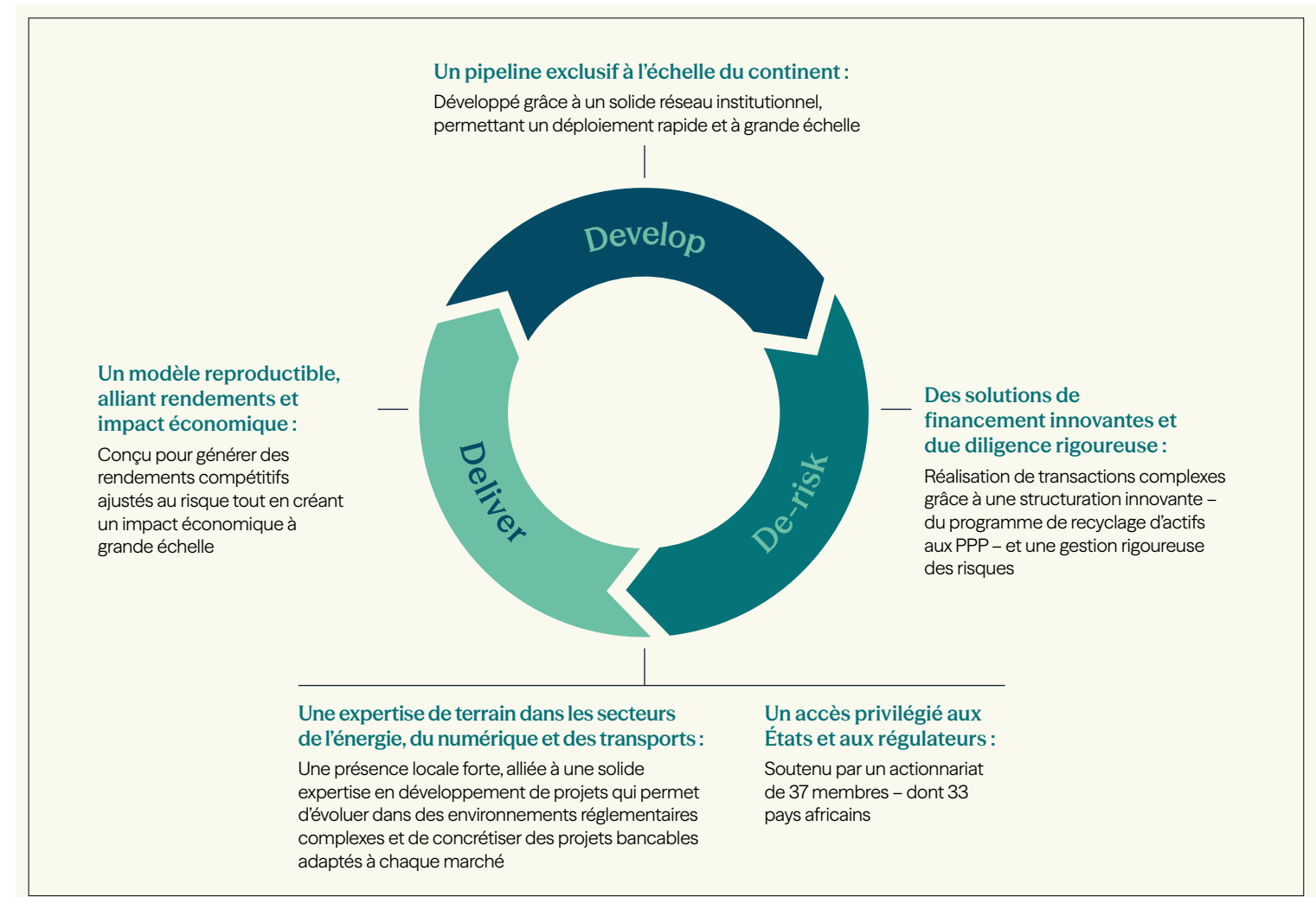


Plus de 400 milliards USD d'investissements annuels dans les infrastructures seront nécessaires d'ici à 2030 pour accompagner cette croissance³



Pourtant, le nombre de projets bancables, prêts à l'investissement, demeure insuffisant, soulignant la nécessité de mobiliser des capitaux capables d'absorber les risques liés aux premières phases de développement et d'attirer des investissements supplémentaires

Notre positionnement unique pour dépasser à ce paradoxe



Qui sommes-nous ? – suite

Nos fonds et sociétés d'investissement

Africa50 dispose d'un portefeuille de fonds et de sociétés d'investissement proposant des solutions d'investissement ciblées, conçues pour répondre à la fois aux besoins des investisseurs et aux priorités du continent.

Fonds evergreen

Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP)

Développe un pipeline de projets bancables. Joue un rôle actif en tant que sponsor aux côtés de promoteurs et de partenaires techniques solides afin d'assurer une exécution efficace des projets.

Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP)

Investit aux côtés de partenaires stratégiques pour accélérer les investissements privés dans les infrastructures africaines. Recherche des rendements attractifs tout en produisant un impact sur le développement.

Les capitaux provenant des fonds evergreen d'Africa50 ont permis de créer et de lancer des véhicules d'investissement dédiés, adaptés à l'évolution des attentes des investisseurs, tout en renforçant la mobilisation de capitaux au profit des infrastructures en Afrique.

Fonds à durée déterminée

Africa50 – Fonds d'accélération pour les infrastructures (Africa50-IAF)

Mobilise des capitaux institutionnels africains et internationaux pour investir dans des infrastructures diversifiées porteuses de transformation économique, de création d'emplois et d'un impact durable sur le développement de l'Afrique.

Près de
330 m USD
à fin juin 2026.

Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD)

Un fonds de financement mixte mobilisant des capitaux commerciaux pour préparer, développer et financer des projets d'infrastructures vertes à fort impact, afin d'accélérer la transition énergétique de l'Afrique et de renforcer sa résilience climatique.

118 m USD
engagés lors du premier closing.

Sociétés d'investissement

Africa50 Mobility Company (Africa50 Mobility)

Une société d'investissement spécialisée dans les infrastructures de transport et de mobilité, dédiée au développement des réseaux routiers et des ponts grâce à des approches innovantes de recyclage d'actifs. Elle mobilise des capitaux institutionnels de long terme pour la modernisation et l'extension d'infrastructures, tout en permettant aux États de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour financer de nouveaux projets par le biais de concessions.

« Dans un environnement mondial de plus en plus fragmenté et incertain, l'Afrique doit s'appuyer plus résolument sur ses propres institutions, ses capitaux et ses capacités pour tracer sa trajectoire de développement, en travaillant avec les institutions internationales. Africa50 a un rôle essentiel à jouer dans cette démarche : transformer les vastes besoins du continent dans le domaine des infrastructures en opportunités d'investissement, mobiliser des capitaux africains et internationaux, et contribuer à développer les projets ainsi que les écosystèmes qui constituent les fondements de la croissance, de la résilience et de la souveraineté économique de l'Afrique. »

Dr. Sidi Ould Tah,

Président du Conseil d'administration d'Africa50

Président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)

Message du Président

Africa50 bénéficie d'un positionnement unique pour accompagner la prochaine phase de développement du continent.



Dr. Sidi Ould Tah,
Président du Conseil
d'administration
d'Africa50

Président de la BAD

Un mandat plus essentiel que jamais

Africa50 aborde sa deuxième décennie dans un contexte de profondes mutations du paysage mondial du développement. Les marges de manœuvre budgétaires se resserrent, les conditions de financement se durcissent et les incertitudes géopolitiques reconfigurent les flux de capitaux. Dans ce contexte, l'Afrique doit plus que jamais s'appuyer sur la solidité de ses propres institutions, de ses partenariats et de ses capitaux pour faire avancer ses priorités de développement.

Assumer la présidence du Conseil d'administration d'Africa50 à un moment aussi déterminant de son histoire est à la fois un honneur et une immense responsabilité. Alors qu'Africa50 célèbre son dixième anniversaire, le moment est venu de mesurer le chemin parcouru par l'institution et de définir les priorités qui orienteront la prochaine décennie. Africa50 a été créée pour contribuer à résorber le déficit d'infrastructures du continent à travers le développement de projets bancables, des investissements disciplinés et une mobilisation des capitaux à la hauteur des besoins de l'Afrique. Cette ambition fondatrice est aujourd'hui plus pertinente que jamais et mes premiers mois à la présidence du Conseil d'administration n'ont fait que renforcer ma conviction que les institutions africaines doivent jouer un rôle plus déterminant dans la trajectoire de développement du continent et la mobilisation des investissements qui façonneront son avenir.

Le défi des infrastructures en Afrique ne se résume pas à une question de financement. Il réside tout autant dans la préparation des projets, leur structuration, une répartition appropriée des risques et la qualité de leur exécution. L'insuffisance de projets bien préparés prêts à l'investissement a souvent constitué un frein aussi important que le déficit de financement lui-même. La mission d'Africa50 est de transformer la forte demande d'infrastructures en Afrique en projets commercialement viables, capables d'attirer des investissements de long terme et de générer un impact économique tangible. En associant développement de projets, structuration financière innovante et mobilisation de capitaux, Africa50 fait converger les ambitions de l'Afrique en matière d'infrastructures et les opportunités d'investissement recherchées par les investisseurs de long terme.

Une décennie de réalisations concrètes

Au cours de sa première décennie, Africa50 a démontré que des investissements dans les infrastructures portés par des acteurs africains peuvent être commercialement viables, générer un fort impact sur le développement et mobiliser des capitaux à grande échelle. L'institution a investi dans 34 projets répartis dans 33 pays, représentant une valeur totale de projets de plus de 9 milliards USD. Sur le plan financier, Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP) a enregistré un multiple moyen sur capital investi (MOIC) de 1,8x sur les projets cédés, tandis qu'Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP) a réalisé un taux de

Message du Président – suite

« La prochaine décennie devra être celle d'une Afrique qui s'appuie davantage sur ses propres institutions, mobilise une part croissante de ses capitaux et renforce sa capacité à réaliser les projets. »

Dr. Sidi Ould Tah,
Président du Conseil d'administration
d'Africa50

Président de la BAD

rendement interne (TRI) brut de 10,4 % en 2025. Ces résultats démontrent clairement que des projets d'infrastructure africains bien préparés ne sont pas seulement bancables : ils peuvent également générer à la fois des rendements attractifs et un impact mesurable sur le développement. C'est une condition essentielle pour mobiliser les capitaux privés de long terme nécessaires à la réduction du déficit d'infrastructures en Afrique.

Il s'agit de l'une des contributions majeures d'Africa50. L'institution a contribué à faire des infrastructures africaines une véritable classe d'actifs d'investissement et à renforcer la confiance des États, des actionnaires, des partenaires du développement, des acteurs du secteur privé et, de plus en plus, des investisseurs institutionnels africains. Le Fonds d'accélération pour les infrastructures d'Africa50 en est une illustration particulièrement convaincante : 23 de ses 26 investisseurs institutionnels sont africains à fin juin 2026.

La première décennie d'Africa50 s'est également distinguée par son esprit pionnier et sa capacité d'innovation. De la structuration de la première titrisation synthétique du continent en partenariat avec la BAD à la première opération de recyclage d'actifs, en passant par le premier PPP de transport d'électricité indépendant financé par le secteur privé pour une infrastructure nouvelle, l'institution a démontré que l'innovation dans le financement des infrastructures prend toute sa valeur lorsqu'elle apporte des réponses à des défis concrets : réduire les risques, élargir la base d'investisseurs et accélérer la réalisation des projets.

Au-delà des opérations réalisées et des capitaux mobilisés, le succès d'Africa50 se mesure à son impact. Des infrastructures bien conçues et bien développées élargissent l'accès à l'électricité, facilitent la circulation des personnes et des marchandises, soutiennent les échanges commerciaux et stimulent la création d'emplois. Elles renforcent également la résilience des économies et posent les fondements d'une Afrique plus intégrée, plus productive et plus compétitive.

Le thème de ce rapport annuel – Vision, exécution, opportunités – reflète à la fois le parcours accompli par Africa50 au cours de sa première décennie et les priorités qui guideront la prochaine. La vision définit l'orientation stratégique. L'exécution renforce notre crédibilité par une mise en œuvre rigoureuse et constante. Les opportunités émergent lorsque des institutions solides conjuguent financements innovants et discipline d'investissement. Ensemble, ces trois éléments définissent la contribution d'Africa50 à la transformation des infrastructures en Afrique et constituent un socle solide pour la décennie à venir.

Une confiance affirmée pour la décennie à venir

Ambition 2030 définit une feuille de route claire pour amplifier l'impact d'Africa50 au cours de sa prochaine phase de développement, en s'appuyant sur les solides fondations bâties durant sa première décennie. Elle renforce l'orientation stratégique de l'institution en faveur des investissements en fonds propres et en quasi-fonds propres,

consolide le développement de projets, mobilise davantage de capitaux institutionnels africains et étend le recours à des structures innovantes ainsi qu'à des plateformes d'investissement de grande envergure afin d'attirer davantage de capitaux privés africains et internationaux.

Cette nouvelle phase exigera autant de rigueur que d'ambition. En étroite collaboration avec la Direction générale, le Conseil d'administration continuera de définir les orientations stratégiques de l'institution et d'exercer une supervision efficace, tandis que l'équipe de direction d'Africa50 assurera une exécution rigoureuse. Notre réussite dépendra également de notre capacité à renforcer le pipeline de projets prêts à l'investissement, à approfondir nos relations avec les partenaires publics et privés, notamment les États et les investisseurs de long terme et à faire évoluer nos instruments ainsi que nos partenariats pour répondre aux besoins changeants du continent.

Africa50 aborde cette nouvelle étape avec des fondations solides, un mandat clair et une ambition à la mesure des besoins du continent. Les progrès accomplis au cours de la première décennie ont été rendus possibles grâce à la confiance de nos pays actionnaires et de nos partenaires institutionnels, dont le soutien a permis à l'institution d'innover, d'assumer des risques maîtrisés et de faire progresser les ambitions de l'Afrique en matière d'infrastructures.

Message du Président – suite

Renforcer l'architecture financière de l'Afrique

La fragmentation géopolitique, le resserrement des flux mondiaux de capitaux et la diminution de l'aide publique au développement accentuent la pression sur des finances publiques déjà contraintes, alors même que les besoins en infrastructures du continent ne cessent de croître. Dans ce contexte, il est plus urgent que jamais de créer une architecture financière africaine plus intégrée et plus robuste, capable de mobiliser l'épargne du continent, de déployer des capitaux à risque, de développer des projets prêts à l'investissement, de réduire les risques liés aux pays et d'attirer des investissements privés à grande échelle.

Cet impératif est au cœur de la Nouvelle architecture financière africaine pour le développement (NAFAD), portée par la Banque africaine de développement. La NAFAD repose sur le constat que la réalisation des ambitions de développement de l'Afrique reposera de plus en plus sur des institutions financières africaines solides, capables d'unir leurs forces pour mobiliser des capitaux, gérer les risques et financer la transformation du continent à grande échelle.

Au sein de cette architecture, Africa50 et la BAD jouent des rôles complémentaires qui se renforcent mutuellement. Ensemble, les deux institutions peuvent accélérer le développement, le financement et la

réalisation d'infrastructures structurantes à travers le continent. En conjuguant leurs atouts complémentaires, je suis convaincu qu'elles permettront de changer d'échelle, d'accélérer la mise en œuvre et de renforcer l'impact catalyseur de la transformation des infrastructures en Afrique.

La prochaine décennie devra être celle d'une Afrique qui s'appuie davantage sur ses propres institutions, mobilise une part croissante de ses capitaux et renforce sa capacité à réaliser les projets. Guidée par son Conseil d'administration et portée par sa Direction générale et ses équipes, Africa50 poursuivra la mise en œuvre d'Ambition 2030 avec la même discipline d'exécution qui a caractérisé sa première décennie : faire émerger et valoriser les opportunités d'investissement dans les infrastructures africaines à l'échelle mondiale, mobiliser des capitaux à grande échelle et réaliser les projets qui soutiendront la croissance, la résilience, l'intégration et la prospérité partagée du continent.

Dr. Sidi Ould Tah,
Président du Conseil d'administration
d'Africa50

Président de la BAD



📍 Centrale hydroélectrique de Nachtigal, Cameroun

Notre parcours

Dix ans d'Africa50 : De l'ambition à la concrétisation

Au cours de ses dix premières années, Africa50 a concrétisé une vision ambitieuse en s'imposant comme un investisseur de premier plan spécialisé dans les infrastructures africaines, capable de développer, dérisquer et réaliser les projets essentiels pour accompagner la croissance du continent. Ce qui était à l'origine une réponse au déficit de financement des infrastructures est aujourd'hui devenu un puissant moteur de transformation, qui fait émerger des opportunités d'investissement à partir des priorités les plus stratégiques du continent et réalise des projets à grande échelle. À cette fin, Africa50 s'appuie sur un accès privilégié aux gouvernements et aux autorités de régulation, une solide expertise d'exécution sur le terrain, ainsi que des solutions de financement innovantes, au sein d'un modèle reproductible, conjuguant DES rendements ajustés au risque et un impact à l'échelle des économies.

La mise en place des fondations

La Charte d'Africa50 est ratifiée par la Banque africaine de développement (BAD) et les ministres africains des Finances à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Union africaine, marquant une étape décisive dans la mise en œuvre de cette société panafricaine d'investissement dans les infrastructures.

Constitution de la base actionnariale d'Africa50

Africa50 tient sa première Assemblée générale constitutive des actionnaires fondateurs à Casablanca, qui réunit 20 actionnaires souverains africains — le Bénin, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Nigéria, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Gambie et le Togo — ainsi que la BAD, Bank Al-Maghrib et la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Une première transaction structurante

Africa50 finalise son premier investissement avec le parc solaire de Benban (400 MW) en Égypte, aux côtés de Scatec Solar et Norfund. Le Conseil d'administration approuve par ailleurs la première stratégie de l'institution.

☉ Parc solaire de Benban, Égypte



2012

L'émergence d'une vision panafricaine

Africa50 est lancée dans le cadre de la déclaration du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), portée par l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAD), afin d'apporter une réponse stratégique au déficit de financement des infrastructures sur le continent.

2013

2014

La constitution d'Africa50

La BAD annonce la constitution d'Africa50 en tant qu'investisseur indépendant dans les infrastructures, opérant selon des principes commerciaux, afin d'accélérer le développement des infrastructures à travers l'Afrique. Le Maroc est désigné pays hôte de l'organisation.

2015

2016



☉ Alain Ebobissé
Directeur général
du groupe

2017

Le lancement opérationnel

Alain Ebobissé est nommé premier Directeur général d'Africa50 et chargé de bâtir l'institution. Africa50 débute ses activités avec un seul collaborateur.

AFRICA50

Notre parcours – suite

Une présence renforcée et des financements innovants

Africa50 inaugure ses bureaux à Casablanca, consolidant sa présence permanente sur le continent. Le Rwanda et Maurice rejoignent l'actionnariat, renforçant le caractère panafricain de l'institution.

Africa50 investit également dans Room2Run, une opération panafricaine de titrisation synthétique de portefeuille, la première jamais réalisée par une banque multilatérale de développement.



☉ Centrale électrique de Malicounda, Sénégal

Repositionnement stratégique et réponse à la crise

Africa50 réalise sa première revue stratégique, recentrant ses priorités sur l'impact et l'exécution, tout en poursuivant le développement de Poa! Internet au Kenya, un fournisseur d'accès Internet innovant et abordable qui contribue à réduire la fracture numérique.

En réponse à la pandémie de COVID-19, Africa50 apporte une contribution de 800 000 USD à l'Initiative de soutien face à la COVID-19 et s'associe à l'initiative Safe Hands du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) pour permettre le déploiement d'intervenants de première ligne à travers le continent.

Africa50 amplifie son impact et son ambition

Africa50 réalise le refinancement de 335 millions USD du parc solaire de Benban à travers la première obligation verte sans recours dédiée aux infrastructures du continent.

Africa50 s'associe à la Power Grid Corporation of India pour développer au Kenya le premier projet de ligne de transport d'électricité en PPP d'Afrique. Elle poursuit également ses investissements dans la plateforme de centres de données PAIX au Ghana et au Kenya, dans la Centrale Térmica de Ressano Garcia au Mozambique, ainsi que dans Holged, acteur de l'enseignement primaire et secondaire présent au Maroc, en Tunisie et aux Émirats arabes unis.

2018

2019

2020

2021

2022



☉ Centrale hydroélectrique de Nachtigal, Cameroun

Expansion du portefeuille

Africa50 élargit son portefeuille avec six nouveaux investissements : la centrale électrique d'Azura-Edo au Nigéria, Kigali Innovation City au Rwanda, la centrale hydroélectrique de Volobe à Madagascar, Genser Energy au Ghana, ainsi que les centrales électriques de Malicounda et de Tobène au Sénégal. Ces investissements illustrent la diversification du portefeuille d'Africa50 dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures numériques et des infrastructures industrielles. Le Zimbabwe devient actionnaire d'Africa50.

Le parc solaire de Benban, en Égypte, atteint sa date de mise en exploitation commerciale, démontrant la capacité d'Africa50 à accompagner les projets jusqu'à leur mise en service.

De l'exécution à la performance

Africa50 lance le Fonds d'accélération pour les infrastructures d'Africa50 (Africa50-IAF) afin de catalyser de nouveaux investissements privés et institutionnels dans les infrastructures africaines. Les activités d'Africa50-FP atteignent la rentabilité et le Conseil d'administration approuve la stratégie recalibrée de l'institution.

Africa50 finalise son investissement dans Poa! Internet, afin d'étendre l'accès à une connectivité haut débit abordable et de renforcer l'inclusion numérique au Kenya. Africa50 réalise également sa première cession avec la vente de sa participation dans Genser Energy au Ghana, générant un TRI de 16,06 %.

Notre parcours – suite



East2West,
panafricain

La Tanzanie et le Mozambique rejoignent l'actionnariat d'Africa50

Africa50 franchit une étape majeure avec le premier closing d'Africa50-IAF qui atteint 222,5 millions USD grâce aux engagements de 16 investisseurs institutionnels africains, marquant une avancée déterminante dans la mobilisation de capitaux institutionnels africains au service des infrastructures.

La centrale électrique de Malicounda (120 MW), au Sénégal, atteint la clôture financière. Africa50 s'associe à Bayobab, filiale de MTN, pour développer un réseau panafricain de fibre optique terrestre. L'institution élargit également son portefeuille avec des investissements dans Africa Healthcare Network, présent en Tanzanie, au Kenya et au Rwanda.

2023

2024

2025



Une étape clé dans le recyclage d'actifs

Angola devient actionnaire d'Africa50.

Africa50 réalise sa première opération de recyclage d'actifs avec le pont de la Sénégalie, reliant le Sénégal et la Gambie. L'institution cède également avec succès son investissement dans Room2Run, une opération de titrisation synthétique de portefeuille, générant un TRI de 13,04 %.



Centrale de Malicounda, Sénégal

Une année décisive pour les partenariats et les plateformes



La Public Investment Corporation (PIC) rejoint l'actionnariat d'Africa50, tandis que Dr Sidi Ould Tah devient Président du Conseil d'administration, succédant à Dr Akinwumi Adesina. Africa50 renforce sa présence dans le secteur des infrastructures numériques grâce à son investissement dans Raya Data Center (RDC), en Égypte.

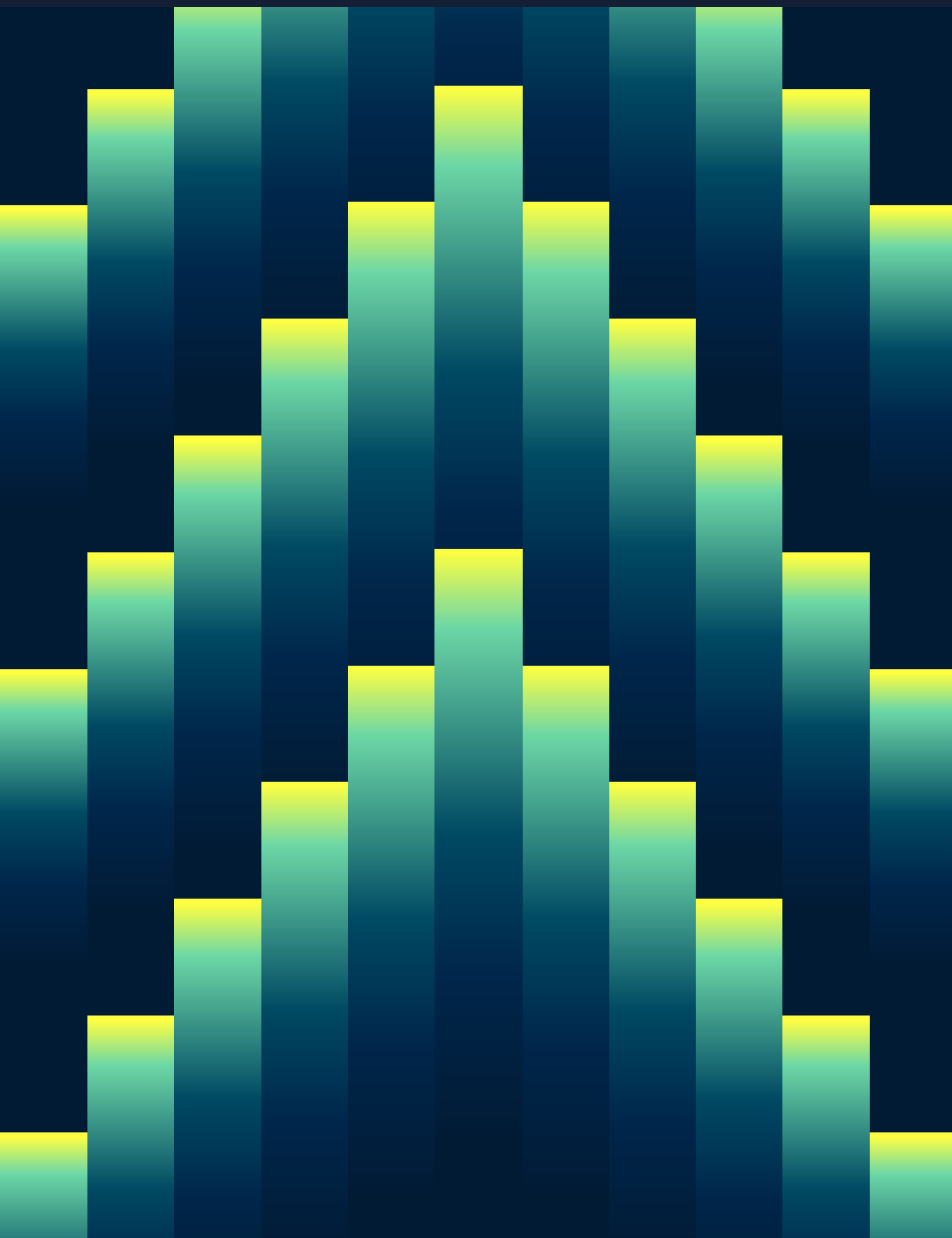
Le Fonds de Développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD) réalise un premier closing de 118 millions USD. Africa50 poursuit le développement du projet pionnier de ligne de transport d'électricité en PPP au Kenya, en collaboration avec la Power Grid Corporation of India et la Kenya Electricity Transmission Company (KETRACO). Africa50-IAF réalise son premier investissement dans Mass Céréales al Maghreb, opérateur de logistique portuaire et de manutention céréalière au Maroc, portant le portefeuille d'Africa50 à 33 projets.

Aux côtés de l'Alliance solaire internationale (ASI), de Sustainable Energy for All (SEforALL) et de la Nigeria Sovereign Investment Authority (NSIA), Africa50 lance la plateforme dédiée aux énergies renouvelables distribuées (ERD) afin de soutenir Mission 300'.

Dix ans de réalisations – et une plateforme pour l'avenir

Dix ans après sa création, Africa50 est devenu un investisseur panafricain de référence, au cœur d'un nouvel écosystème de financement des infrastructures. Avec 34 projets actifs dans 33 pays et une équipe de plus de 120 professionnels hautement qualifiés, Africa50 a mobilisé des capitaux, mis en place une capacité unique de développement de projets, noué des partenariats internationaux et réalisé de nombreuses premières sur le marché. L'institution s'est ainsi imposée comme une plateforme africaine de premier plan pour accélérer le développement des infrastructures et accompagner une croissance économique durable à l'échelle du continent.

AFRICA50



Notre ambition et notre approche

« L'un des premiers paris stratégiques d'Africa50 a été de privilégier une approche principalement axée sur les investissements en fonds propres, portée par la conviction que le déficit d'infrastructures de l'Afrique ne peut être résorbé sans l'apport de capital-risque patient. Dix ans plus tard, cette conviction s'est confirmée. Nous avons transformé des concepts en réalisations concrètes, tout en constituant un solide pipeline de projets d'infrastructures bancables et reproductibles à grande échelle. »

Alain Ebobissé,
Directeur général du groupe

Message du Directeur général du groupe

Accélérer la réalisation d'infrastructures à grande échelle pour la décennie à venir.



Alain Ebobissé,
Directeur général
du groupe

Alors qu'Africa50 célèbre son dixième anniversaire, l'année 2025 marque aussi son entrée dans la troisième phase de son trajectoire stratégique définie et approuvée en 2017, articulée autour de trois phases : poser les fondations, démontrer la pertinence du modèle et changer d'échelle. La première phase a consisté à mettre en place la plateforme, constituer les équipes, établir une base de capital solide, positionner la marque Africa50 et développer un pipeline de projets. La deuxième a validé la pertinence du modèle grâce à la croissance du portefeuille, la mobilisation de capitaux privés, la réalisation de premières cessions et la mise en œuvre d'approches innovantes, notamment le recyclage d'actifs. La troisième phase, désormais engagée, vise à accroître l'impact d'Africa50 en s'appuyant sur une base de capital renforcée, des capacités élargies et une exécution rigoureuse.

Au cours des dix dernières années, Africa50 s'est imposé comme un investisseur et gestionnaire d'actifs panafricain, spécialisé dans le développement, la réduction des risques et la réalisation des infrastructures essentielles au développement du continent. Nous avons démontré qu'en conjuguant des capitaux à risque patients, un développement rigoureux des projets et des partenariats public-privé solides, il est possible de transformer les besoins prioritaires en infrastructures en investissements commercialement viables, qui élargissent l'accès aux infrastructures, renforcent les échanges commerciaux et la logistique, développent la connectivité numérique et génèrent une performance financière attractive ajustée du risque.

Cette progression repose sur "l'engagement et le talent de nos équipes, dont la connaissance des marchés locaux, l'expertise sectorielle et l'expérience de l'investissement permettent à Africa50 de maîtriser la complexité des projets et d'en assurer une exécution rigoureuse sur des cycles de développement de long terme.

Performance et dynamique

L'année 2025 a été marquée par de solides performances et des réalisations concrètes, confirmant la résilience de notre portefeuille ainsi que la pertinence du modèle intégré d'Africa50, du développement des projets à l'investissement.

Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP) a enregistré de solides résultats financiers. Son résultat net a progressé de 120 % pour atteindre 24,4 millions USD, permettant le versement d'un dividende de 4,97 USD par action. Le TRI moyen du portefeuille est passé de 9,8 % à 10,4 %, illustrant la création de valeur continue.

Les résultats d'Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP) ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, les produits ayant reculé de 11,6 millions USD à 6,8 millions USD, principalement en raison du calendrier des cessions de projets. Cette évolution reflète la nature même du développement de projets, où la création de valeur s'inscrit dans un cycle long et se concrétise à des jalons spécifiques. Africa50-DP a néanmoins continué de faire progresser un solide pipeline de projets vers la bancabilité et le closing financier.

Message du Directeur général du groupe – suite

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir la République d'Angola et la Public Investment Corporation d'Afrique du Sud en tant que 36e et 37e actionnaires d'Africa50, une marque de confiance forte dans notre mandat, notre stratégie et nos réalisations.

De la stratégie à la réalisation

Nos avancées en 2025 ont reflété trois choix stratégiques qui façonnent Africa50 depuis sa création : le développement de projets comme moteur de bancabilité et de génération de projets les investissements en fonds propres et quasi-fonds propres comme socle de notre modèle ; et la mobilisation de capitaux africains et internationaux à travers des véhicules spécialisés et des plateformes conçues pour être déployées à grande échelle.

Le partenariat public-privé de transport d'électricité au Kenya constitue l'une des illustrations les plus emblématiques de ce modèle en action. Développée en partenariat avec la Kenya Electricity Transmission Company (KETRACO) et la Power Grid Corporation of India, en étroite collaboration avec le Gouvernement du Kenya, cette opération de 311 millions USD est le premier PPP africain de transport d'électricité indépendant greenfield financé par le secteur privé. Elle réunit, au sein d'une structure unique portée par le secteur privé, la conception, le financement, la construction et l'exploitation de lignes de transport d'électricité à haute tension.

Sa portée va bien au-delà du Kenya : ce projet constitue un modèle reproductible pour développer les capacités de transport d'électricité sans accroître la pression sur les finances publiques, renforcer la fiabilité du réseau et permettre d'acheminer davantage d'électricité vers les ménages et les entreprises. En 2025, nous avons créé Africa50 Mobility, notre société d'investissement dédiée aux infrastructures de mobilité, qui met en œuvre une stratégie de recyclage d'actifs appliquée aux routes et aux ponts en exploitation à travers l'Afrique. Ancrée autour du projet du pont de Sénégal, Africa50 Mobility a permis de réaliser notre première opération de recyclage d'actifs. Cette transaction démontre également comment une approche fondée sur des plateformes permet à Africa50 de libérer de la valeur et de recycler les capitaux au profit de nouvelles infrastructures, une démarche que nous entendons reproduire à grande échelle.

En outre, nous avons poursuivi le développement de plateformes d'investissement dans des secteurs à forte demande. Dans le domaine des infrastructures numériques, Africa50 a investi dans Raya Data Center en Égypte et réalisé un investissement complémentaire dans PAIX Data Centres au Ghana et au Kenya, renforçant les capacités numériques régionales et contribuant à la souveraineté des données. Dans le secteur de la logistique, le Fonds d'accélération pour les infrastructures d'Africa50 (Africa50-IAF) a réalisé son premier investissement dans Mass

Céréales al Maghreb afin de développer les capacités des terminaux céréaliers, de soutenir les infrastructures de sécurité alimentaire et de faciliter les échanges commerciaux régionaux.

Nous avons élargi nos activités de gestion de fonds en tant que gestionnaire du Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD) qui a réalisé un premier closing de 118 millions USD. Premier véhicule de financement mixte d'Africa50, AGIA-PD réunit des capitaux publics, commerciaux et philanthropiques afin de développer, dès leur phase initiale, des projets d'infrastructures alignés sur les objectifs climatiques et de renforcer le pipeline de projets destiné à alimenter des véhicules d'investissement de plus grande envergure.

La rigueur au cœur de l'exécution

L'année 2025 a renforcé ma conviction que le changement d'échelle n'a de valeur que s'il repose sur la rigueur et des modèles reproductibles. Nous devons concentrer nos ressources sur les domaines dans lesquels Africa50 dispose d'un avantage distinctif, concevoir des solutions adaptées aux réalités du marché, des domaines cibles offrant un fort potentiel de croissance et d'impact et collaborer avec des partenaires apportant des expertises complémentaires. À mesure que l'institution et ses véhicules d'investissement poursuivent leur développement, nous devons également continuer à renforcer notre gestion des risques, l'intégration des enjeux ESG et le suivi de notre portefeuille.

« Le déficit en infrastructures demeure considérable et appelle une action urgente. Mais Africa50 a démontré qu'une exécution rigoureuse, des capitaux africains et des structures d'investissement innovantes permettent de concrétiser une vision. »

Alain Ebobissé,
Directeur général du groupe

Message du Directeur général du groupe – suite

Notre gouvernance et notre leadership se sont également renforcés avec la nomination de Dr Sidi Ould Tah à la présidence du Conseil d'administration, de trois nouveaux administrateurs indépendants – Dr Victoria Kwakwa, Daniel Mminele et Samir M. Suleymanov – ainsi que de Sergio Pimenta en qualité de Directeur général d'Africa50-IAF.

La qualité de l'exécution repose avant tout sur les capacités de notre organisation. Nous continuerons d'investir dans une équipe diversifiée et performante, ainsi que dans une culture fondée sur l'engagement individuel, la collaboration, le dialogue constructif, la redevabilité et une attention constante portée à l'obtention de résultats rapides et à grande échelle. La performance financière, l'impact sur le développement et la résilience doivent se renforcer mutuellement, de la conception des projets à leur exploitation.

Dans leur ensemble, les résultats de l'exercice démontrent la solidité de la plateforme Africa50. Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP) crée des opportunités d'investissement et en réduit les risques ; Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP) joue le rôle d'investisseur d'ancrage ; tandis que nos fonds et plateformes spécialisés mobilisent différentes sources de capitaux à grande échelle. C'est la complémentarité de ces véhicules, qui se renforcent mutuellement tout au long du cycle de vie des infrastructures, qui fait la force de notre modèle.

Ambition 2030 : dessiner l'avenir d'Africa50

Ambition 2030 ne constitue pas une évolution de notre mandat, mais un engagement à le mettre en œuvre avec une détermination renouvelée : renforcer le pipeline de projets bancables, déployer et mobiliser des volumes de capitaux nettement plus importants, et accélérer la réalisation ainsi que la mise en service des infrastructures prioritaires.

Cette stratégie s'appuie sur les approches qui ont démontré leur efficacité. Nous continuerons à privilégier les investissements en fonds propres et quasi-fonds propres ainsi que le développement de projets, à mobiliser les capitaux institutionnels africains, tout en continuant à mobiliser des capitaux internationaux, à développer à plus grande échelle des véhicules et plateformes spécialisés et à recourir à des structures innovantes, notamment les partenariats public-privé et le recyclage d'actifs, afin d'accélérer la réalisation des infrastructures et d'attirer davantage d'investissements privés. Forts de l'expérience acquise avec Africa50-IAF, soutenue par 26 investisseurs institutionnels, dont 23 africains à fin juin 2026, nous poursuivrons la mobilisation de capitaux institutionnels africains aux côtés de capitaux internationaux, avec rapidité et à grande échelle.

Nous continuerons également d'adopter une approche pragmatique pour répondre aux besoins de développement du continent, qu'il s'agisse de garantir un approvisionnement en électricité fiable, de renforcer les réseaux de transport d'électricité ou d'accompagner une transition énergétique adaptée aux réalités de chaque marché. Nos priorités sont claires : mieux cibler nos interventions, accélérer l'exécution, assurer une croissance maîtrisée et poursuivre des objectifs d'investissement à la hauteur des besoins de l'Afrique.

Perspectives

Nous sommes fiers du chemin parcouru par Africa50 au cours de la dernière décennie. Pourtant, le déficit d'infrastructures et les besoins du continent demeurent immenses. La prochaine étape consistera à changer d'échelle avec détermination, bâtir une plateforme d'investissement en fonds propres de premier plan, à mobiliser davantage de capitaux et à contribuer à bâtir les plateformes d'investissement dont l'Afrique aura besoin au cours des prochaines décennies. C'est à cette ambition que nous nous mesurerons et avec cet engagement que nous abordons le prochain chapitre de l'histoire d'Africa50.



Alain Ebobissé,
Directeur général du groupe



📍 Nachtigal Hydro Power, Cameroon

Ambition 2030

La prochaine phase de notre croissance

Ambition 2030 d'Africa50 définit notre trajectoire de croissance, fondée sur l'accélération de la réalisation des projets, la mobilisation de capitaux supplémentaires et le renforcement de notre impact dans les secteurs prioritaires des infrastructures.



Centrale hydroélectrique de Nachtigal, Cameroun

L'impératif du changement d'échelle

L'Afrique comptera près de 2,5 milliards d'habitants à l'horizon 2050, dont près de 80 % vivront en zone urbaine. Cette transition démographique entraîne une demande sans précédent en énergie, en connectivité numérique et en infrastructures de transport sur un continent qui demeure l'un des moins bien dotés au monde dans ces domaines. Dans le même temps, plus de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, moins d'un tiers dispose d'une connexion internet fiable, et les infrastructures de transport souffrent d'un sous-investissement chronique. Les contraintes pesant sur les finances publiques continuent de creuser le déficit de financement, tandis que le rythme de réalisation des infrastructures demeure largement insuffisant pour répondre aux besoins urgents des économies, des entreprises et des populations. Pour produire un impact structurant, Africa50 doit opérer à une échelle adaptée à l'ampleur et à l'urgence des besoins. Comme l'a résumé l'un de nos partenaires, Africa50 ne peut se permettre d'être « une goutte d'eau dans l'océan ». Nous devons désormais tirer pleinement parti de la plateforme que nous avons bâtie et la porter à une nouvelle échelle.

Le déficit de financement masque une autre réalité. L'Afrique dispose d'importants réservoirs de capitaux – plus de 1 800 milliards USD détenus par des investisseurs institutionnels, notamment des fonds souverains, des fonds de pension et des compagnies d'assurance – qui demeurent encore peu orientés vers les infrastructures. Or, cette classe d'actifs de long terme, offrant des revenus stables, est bien adaptée aux horizons d'investissement et aux profils de passif de ces institutions.

Africa50 a déjà démontré qu'il était possible de mobiliser les capitaux africains de manière efficace et à grande échelle. En témoigne le Fonds d'accélération pour les infrastructures d'Africa50 (Africa50-IAF), dont 23 des 26 investisseurs institutionnels sont africains à fin juin 2026. Le défi consiste désormais à capitaliser sur cette dynamique afin d'accélérer la réalisation des infrastructures. Il ne s'agit pas de redéfinir notre mandat, mais d'en accroître la portée. Africa50 doit désormais intervenir avec davantage d'ampleur, d'intégration et d'impact sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.

Une vision construite avec nos partenaires

Ambition 2030 est le fruit d'un processus rigoureux de concertation. Au cours de l'année écoulée, nous avons mené une vaste démarche de consultation auprès de nos partenaires internes et externes, afin de mieux comprendre l'évolution de notre environnement et d'affiner l'orientation stratégique d'Africa50.

Pour définir notre Ambition 2030, nous avons consulté des acteurs mondiaux du capital-investissement, des investisseurs institutionnels africains, des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement, des autorités de régulation, des décideurs publics et d'autres partenaires de l'écosystème. Ces échanges ont permis d'approfondir notre compréhension de l'évolution de l'architecture financière africaine, des priorités des investisseurs, des obstacles à l'investissement dans les infrastructures et du rôle qu'Africa50 peut jouer pour renforcer le paysage de l'investissement sur le continent. En interne, les équipes d'Africa50 ont permis de déterminer les capacités opérationnelles, la spécialisation sectorielle, l'organisation ainsi que le modèle d'exploitation nécessaires pour concrétiser cette ambition avec davantage de rapidité et à plus grande échelle. Les consultations externes ont permis de définir les priorités stratégiques ; les échanges internes se sont concentrés sur les moyens de les concrétiser.

Ambition 2030 – suite

Ambition 2030

Ambition 2030 définit les objectifs d'Africa50 : renforcer la base de capital d'Africa50, mobiliser et catalyser des volumes d'investissement plus importants à travers le développement, la dérivation et la réalisation de projets d'infrastructure innovants sur le continent. Notre mandat demeure inchangé mais notre approche devient plus ciblée, plus agile et plus ambitieuse.

Les leviers stratégiques de notre croissance :

Une stratégie axée sur les fonds propres, les quasi-fonds propres et notre pipeline propriétaire

Nous poursuivons notre stratégie axée sur les investissements en fonds propres et en quasi-fonds propres, tout en renforçant nos activités d'origination et de dérivation des projets, afin de consolider notre pipeline propriétaire d'opportunités bancables à l'échelle du continent.

Faire des capitaux africains une priorité

Nous renforçons le rôle des capitaux africains en mobilisant les investisseurs institutionnels nationaux et en structurant des véhicules d'investissement qui orientent une plus grande part de l'épargne et des capitaux africains vers un développement durable des infrastructures du continent.

Orienter les investissements vers un impact à l'échelle du continent

Nous continuerons d'investir avec une intention claire, en privilégiant des projets générant des retombées économiques, sociales et climatiques mesurables à travers le continent, tout en offrant aux investisseurs des rendements durables ajustés au risque.

Ancrer davantage l'innovation au cœur de notre modèle

Nous continuerons à placer l'innovation au cœur de notre modèle, du recyclage d'actifs et des partenariats public-privé à la création de nouveaux véhicules d'investissement, afin de proposer des solutions qui accélèrent la réalisation des projets, renforcent les écosystèmes de marché et mobilisent des capitaux privés à grande échelle.

Créer un environnement d'exception pour les talents

Nous continuerons à donner à des équipes diversifiées et performantes la culture, les outils et les opportunités dont elles ont besoin pour développer pleinement leur potentiel, afin de doter Africa50 des talents et des capacités de leadership nécessaires pour réaliser les infrastructures de demain en Afrique.

Ambition 2030 s'articule autour de trois priorités :



Focus

Priorité à la mobilisation des capitaux institutionnels africains



Rapidité

Une culture axée sur les résultats et l'agilité pour accélérer l'exécution

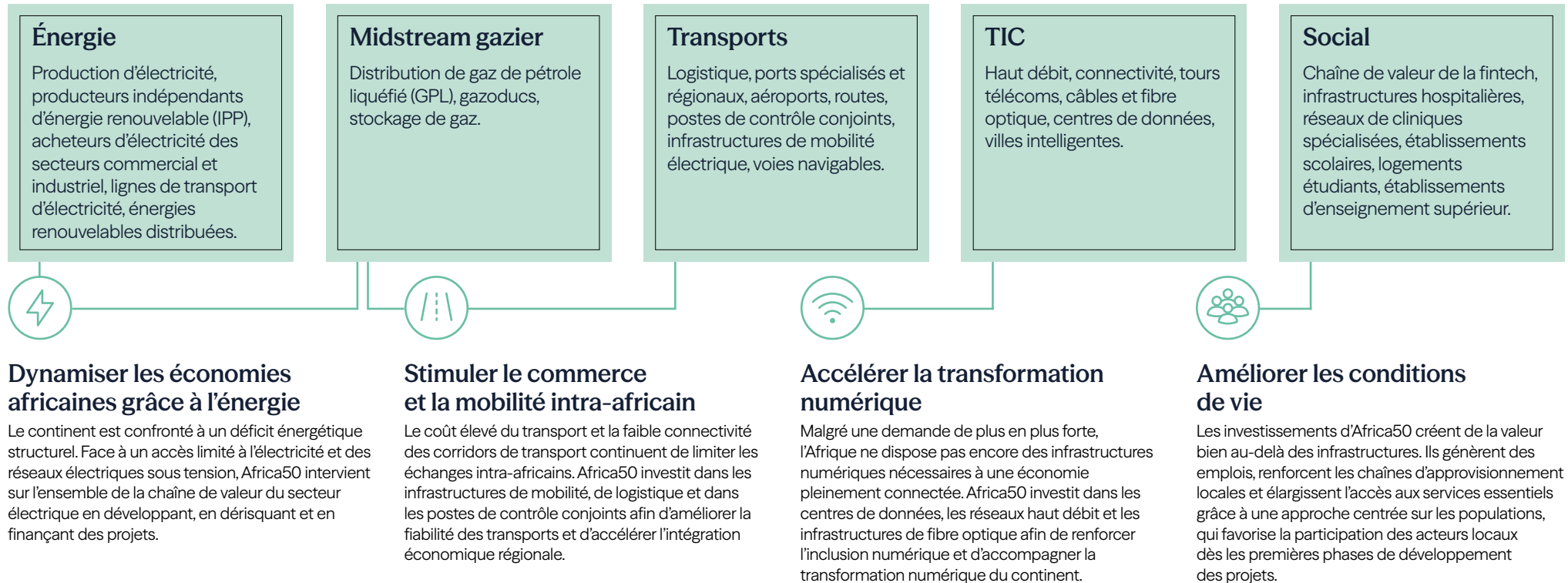


Changement d'échelle

Des objectifs d'investissement plus ambitieux

Ambition 2030 – suite

Nos secteurs d'intervention et axes d'investissement



Notre impact à ce jour :



Le cadre d'impact d'Africa50

Le Cadre d'impact d'Africa50 définit la manière dont notre approche stratégique et nos activités sont conçues pour générer un impact sur le développement.



📍 Pont de la Sénégambie, Gambie

Le cadre d'impact

Ce schéma illustre la manière dont les activités d'Africa50 permettent de développer des infrastructures dans nos secteurs prioritaires, qui génèrent des impacts économiques, sociaux et environnementaux. Il présente également le cadre que nous utilisons pour mesurer et démontrer notre contribution au développement socio-économique et à la prospérité durable de l'Afrique, qui constitue le fondement de l'approche présentée ci-après.

Les activités d'Africa50 reposent sur cinq piliers fondamentaux : le développement de pipelines de projets, des partenariats stratégiques solides avec les pouvoirs publics, des structururations d'opérations innovantes, une expertise de terrain et le déploiement d'un modèle évolutif. Ensemble, ces piliers constituent le moteur de notre capacité à développer, dérisquer et réaliser des projets d'infrastructure à fort impact. Nos projets et investissements génèrent des résultats directs dans nos secteurs d'intervention et contribuent à l'intégration régionale, à la croissance économique, à l'amélioration des conditions de vie, à la mobilisation d'investissements et à l'action climatique.

Notre outil de mesure de l'impact, utilisé tout au long du cycle d'investissement, permet d'évaluer le potentiel d'impact de chaque opportunité d'investissement avant toute décision d'investissement, puis d'en assurer le suivi tout au long de sa mise en œuvre. Les enseignements tirés de ce processus alimentent ensuite nos priorités stratégiques, le développement de notre pipeline de projets et notre approche en matière des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

➕ Pour en savoir plus sur notre Cadre d'impact, consultez notre Rapport de développement durable 2025

8 640 GWh

d'énergie produite

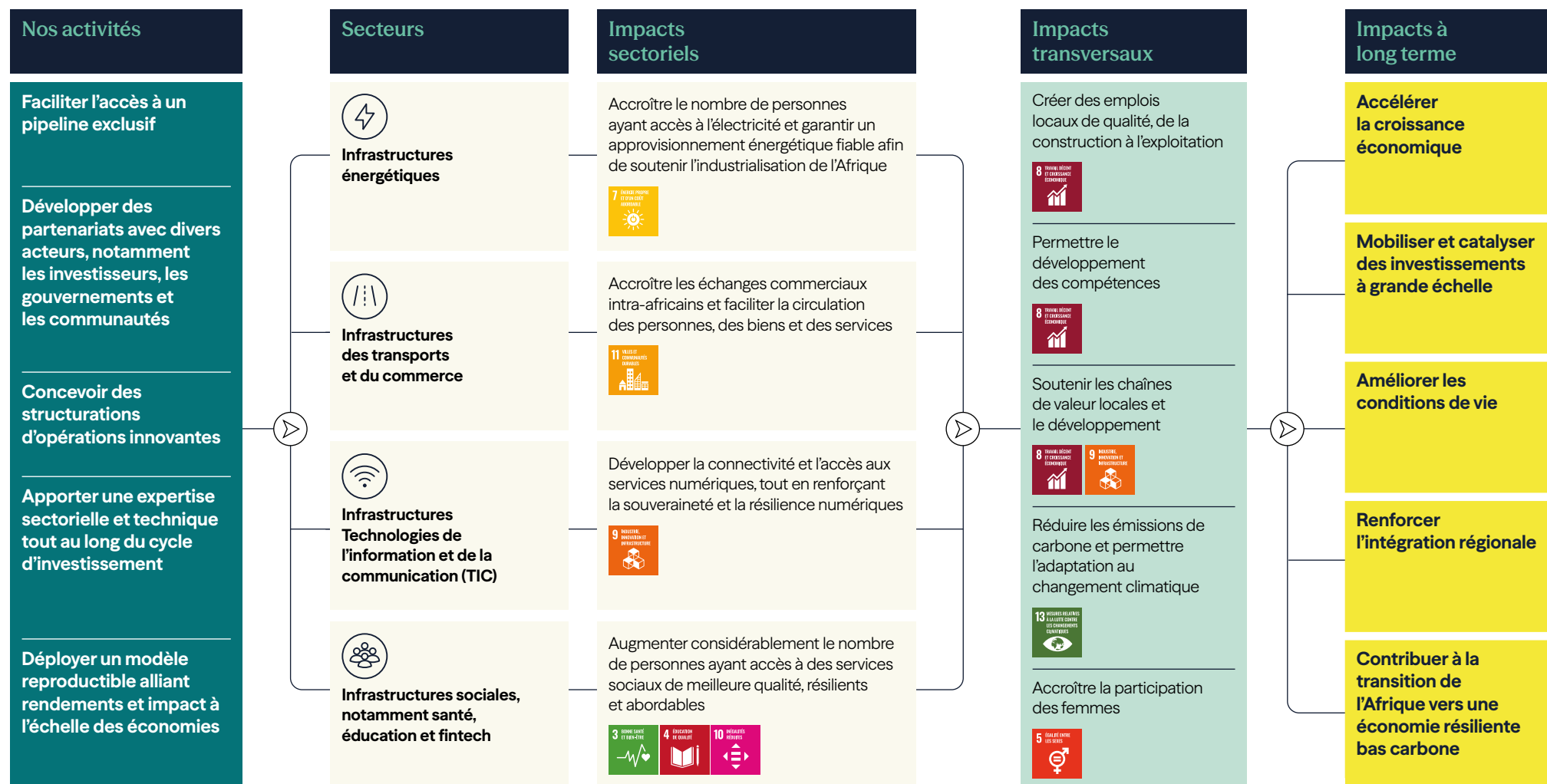
35 %

d'électricité renouvelable

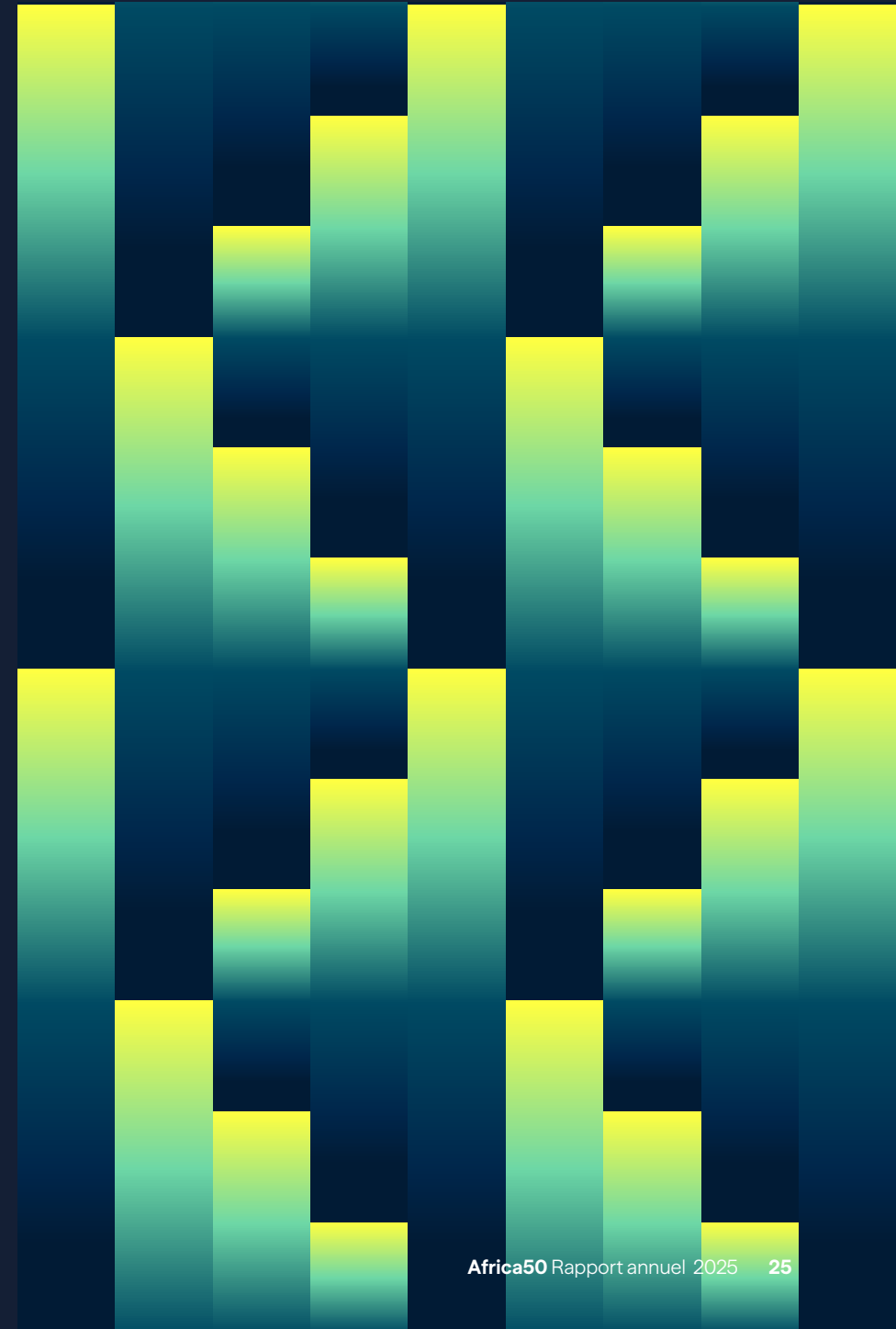
+788 k tCO₂e

d'émissions de GES évitées

Le cadre d'impact d'Africa50 – suite



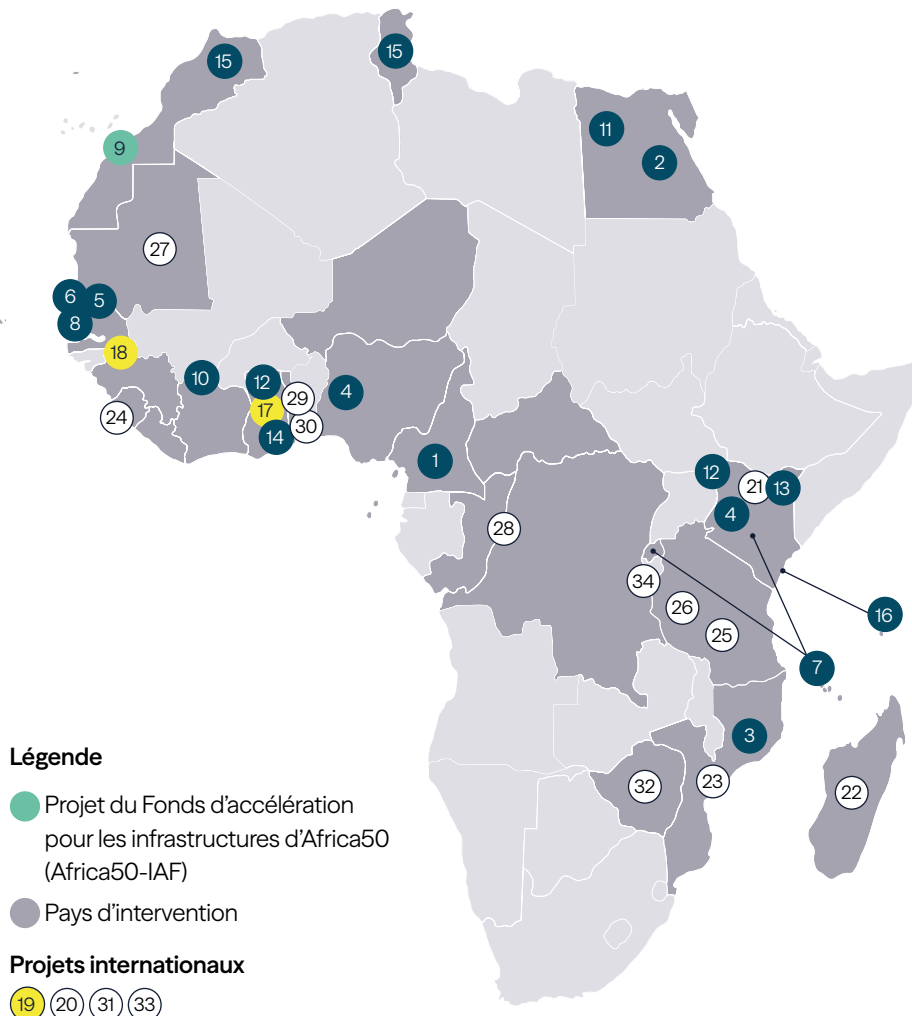
Faits marquants en 2025



Vue d'ensemble du portefeuille

au 31 mars 2026

Le portefeuille diversifié et résilient d'Africa50 compte
34 projets répartis dans 33 pays.



Notre portefeuille

Projets opérationnels

- 1 Centrale hydroélectrique de Nachtigal, Cameroun
- 2 Parc solaire de Benban, Egypte
- 3 Central Térmica de Ressano Garcia (CTRG), Mozambique
- 4 Azura-Edo Power, Nigeria
- 5 Centrale de Malicounda, Sénégal
- 6 Centrale de Tobene, Sénégal
- 7 BasiGo, Kenya et Rwanda
- 8 Pont de la Ségambie, Gambie
- 9 Mass Céréales Al Maghreb, Maroc
- 10 Scanning Systems, Côte d'Ivoire
- 11 Raya Data Center (RDC), Egypte
- 12 PAIX Data Centers, Ghana et Kenya
- 13 Poa! Internet, Kenya
- 14 Zeepay Fintech, Ghana
- 15 Holged Education Group, Maroc et Tunisie
- 16 Africa Healthcare Network (AHN), Afrique de l'Est et australe

Projets cédés

- 17 Genser Energy, Ghana
- 18 Aéroport de Gbessia, Guinée
- 19 Room2Run, panafricain

Projets en cours de développement

- 20 Projet de conversion de centrale au gaz, Afrique centrale
- 21 PPP transport d'électricité, Kenya
- 22 Centrale hydroélectrique de Volobe, Madagascar
- 23 Ligne de transport d'électricité, Mozambique
- 24 Centrale solaire photovoltaïque, Sierra Leone
- 25 Distribution gazoduc, Tanzanie
- 26 Mini-installation GNL, Tanzanie
- 27 Autoroute régionale à péage, Mauritanie
- 28 Pont des deux Congo, République du Congo et République démocratique du Congo
- 29 Prolongement de route I (recyclage d'actifs), Togo
- 30 Prolongement de route II (recyclage d'actifs), Togo
- 31 Postes de contrôle conjoints, région de l'UEMOA
- 32 Autoroute (recyclage d'actifs), Zimbabwe
- 33 Projet East2West, panafricain
- 34 Kigali Innovation City, Rwanda

Chiffres clés

> 9 mds USD

Valeur cumulée des projets

10,4 %

TRI¹ moyen de Africa50 –
Financement de
projets (Africa50-FP)

1,8x

MOIC² de Africa50 –
Développement de
projets (Africa50-DP)

Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP)

Africa50-DP accélère la réalisation d'infrastructures à travers le continent en faisant émerger, en structurant et en dérisquant des projets à fort impact. En intervenant dès les premières phases, souvent les plus complexes du cycle de développement, Africa50-DP répond à l'un des défis les plus persistants du secteur des infrastructures en Afrique : l'insuffisance de projets bancables capables d'attirer des investissements privés.



Africa50-DP – suite

Africa50-DP développe, dérisque et structure des projets d'infrastructure innovants et durables, transformant des concepts en opportunités d'investissement bancables et attractives pour les investisseurs.

Création de valeur à long terme

Le développement de projets d'infrastructure s'inscrit dans une perspective de long terme. Il nécessite des investissements initiaux importants, une expertise spécialisée et un engagement soutenu, bien en amont de la génération de revenus. C'est néanmoins durant cette phase que se construisent les fondations essentielles à la réussite et à la création de valeur durable des investissements en infrastructures.

En intervenant à ce stade, Africa50-DP renforce les fondamentaux des projets, met en place une allocation équilibrée des risques et mobilise des capitaux privés. Cette démarche améliore le profil risque-rendement des investissements ultérieurs et permet de faire émerger des actifs bancables et prêts à l'investissement qui, sans cet accompagnement, auraient pu ne jamais voir le jour.

Grâce à l'expertise de ses équipes et à ses solides partenariats avec les gouvernements, les financeurs et les leaders de l'industrie, Africa50-DP peut lever les obstacles réglementaires, techniques et commerciaux qui retardent souvent le développement des projets, permettant ainsi aux projets prioritaires de passer du stade de concept à la bancabilité de manière rigoureuse et rapide.

Innovation et premières sur le marché

L'innovation est au cœur de l'approche d'Africa50-DP, lui permettant de développer de nouveaux modèles de développement des infrastructures. Son modèle axé sur les solutions, associé à de solides partenariats publics, contribue à instaurer un environnement favorable à la mobilisation des investissements privés.

Cette approche s'est traduite par la réalisation de plusieurs transactions de référence et premières sur le marché africain, notamment : le Partenariat public-privé (PPP) de transport d'électricité du Kenya, premier projet de ce secteur financé par le secteur privé en Afrique ; le Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD), le plus important fonds africain consacré au développement de projets verts ; le corridor terrestre de fibre optique Est-Ouest ; ainsi que l'investissement de recyclage d'actifs du pont de la Sénégambie, ouvrant une nouvelle voie permettant aux États de mobiliser des capitaux à partir de leurs actifs existants.

Au-delà de la réalisation d'infrastructures prioritaires, ces transactions créent des modèles reproductibles susceptibles d'être répliqués à grande échelle à travers l'Afrique.

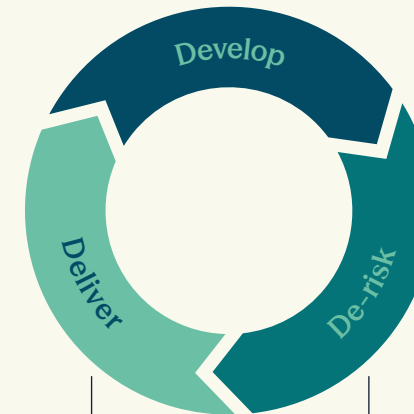
Le développement durable tout au long du cycle de vie du projet

Africa50-DP intègre les principes de durabilité à l'ensemble du cycle de vie des projets, en s'appuyant sur quatre piliers fondamentaux :

Cycle de vie des projets d'Africa50-DP

Projets en phase initiale

Développe, en tant que sponsor principal ou minoritaire, des projets techniquement et financièrement viables, à fort impact sur le développement et alignés sur les priorités des États



Livrer des projets prêts à l'investissement

Céder des projets – qui n'auraient pas vu le jour sans notre intervention –, au stade du closing financier, à Africa50-FP ou à d'autres investisseurs

Réduction des risques et mobilisation de capitaux privés

Accroître la bancabilité des projets, améliorer leur profil risque-rendement et accélérer leur développement

l'alignement climatique, l'intégration précoce des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des impacts de développement mesurables et la création de valeur locale. Cette approche permet à chaque projet de contribuer à la résilience de long terme du continent et à une croissance

plus inclusive. Elle améliore l'accès à des infrastructures fiables et abordables, tout en stimulant l'emploi local, le développement des chaînes d'approvisionnement et le renforcement des capacités au sein des communautés.

Africa50-DP – suite

Investissements : faits marquants

La signature du PPP de transport d'électricité au Kenya a constitué cette année une avancée majeure pour le financement des infrastructures sur le continent. Premier PPP dans le domaine du transport d'électricité en Afrique, ce projet démontre de manière concrète que ce modèle, pionnier et développé par Africa50-DP, peut être structuré, négocié et mené jusqu'à la clôture financière à grande échelle. Entièrement financé par le secteur privé, ce projet de 311 millions USD a déjà suscité l'intérêt de plusieurs pays actionnaires, validant ainsi des années de travail technique et de dialogue avec les pouvoirs publics.

Avec un premier closing réussi de 118 millions USD, AGIA-PD a marqué une étape importante en devenant la première plateforme africaine de financement mixte dédiée au développement de projets verts. En tant que gestionnaire du fonds, Africa50-DP dispose désormais d'un véhicule d'investissement dédié pour accompagner le développement de projets alignés sur les objectifs climatiques dès leurs phases initiales. En associant capitaux concessionnels et financements commerciaux, AGIA-PD répond à l'un des défis les plus persistants du continent, l'insuffisance de projets bancables, tout en ouvrant la voie à une mobilisation plus importante des capitaux privés.

Le projet de fibres East2West a franchi plusieurs étapes clés en 2025. L'obtention d'une licence de réseau de fibre optique au Soudan du Sud est venue s'ajouter aux autorisations déjà obtenues au Kenya et

en République centrafricaine. Le projet a également signé au Kenya un accord majeur de long terme relatif à la capacité du réseau et aux droits d'usage, sécurisant 900 kilomètres de fibre dorsale. Ces avancées renforcent la bancabilité du projet et le positionnent favorablement en vue de son closing financier en 2026.

Au Mozambique, Africa50-DP a conclu un protocole d'accord avec Electricidade de Moçambique (EDM) pour le développement de trois lignes de transport d'électricité selon le modèle de transport d'électricité indépendant (IPT). Cette initiative soutient les objectifs nationaux d'électrification du pays tout en consolidant son rôle dans les échanges régionaux d'énergie et le développement de ses capacités d'exportation.

Ces avancées témoignent de l'horizon de long terme propre au développement de projets d'infrastructure, où la création de projets bancables exige souvent plusieurs années de préparation technique, de dialogue avec les parties prenantes, de réformes réglementaires et d'une allocation adéquate des risques. Le PPP de transport d'électricité au Kenya illustre parfaitement cette réalité, plusieurs années d'efforts ayant été nécessaires pour atteindre le stade de la signature. Face à ces enjeux, Africa50-DP demeure résolument engagée à ouvrir de nouveaux marchés, renforcer son action à travers des plateformes dédiées et démontrer que la discipline et la rigueur dans le développement de projets sont indispensables pour constituer le pipeline d'infrastructures dont l'Afrique a besoin.

Chiffres clés

118 m USD

mobilisés lors du premier closing d'AGIA-PD

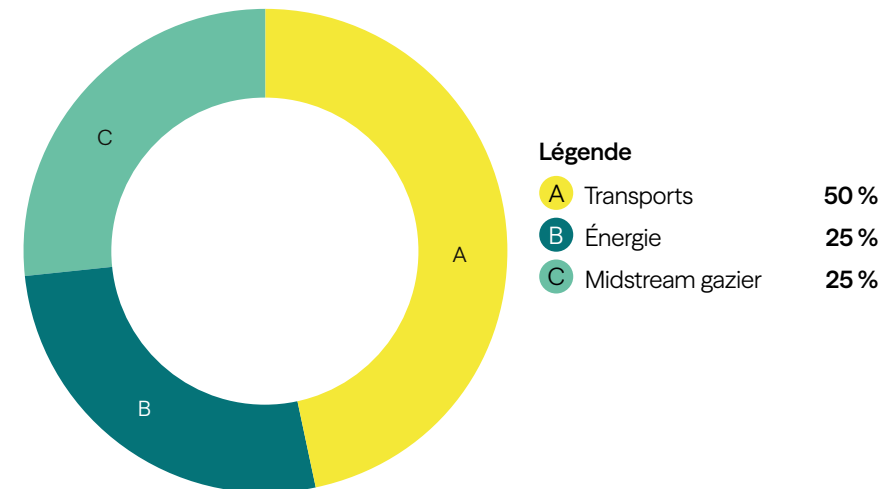
331 m USD

Mobilisation de capitaux privés pour le au projet PPP de transport d'électricité au Kenya

4068 km

de lignes de transport d'électricité en cours de développement

Portefeuille d'Africa50-Développement de projets et pipeline actif par secteur (au 31 mars 2026)



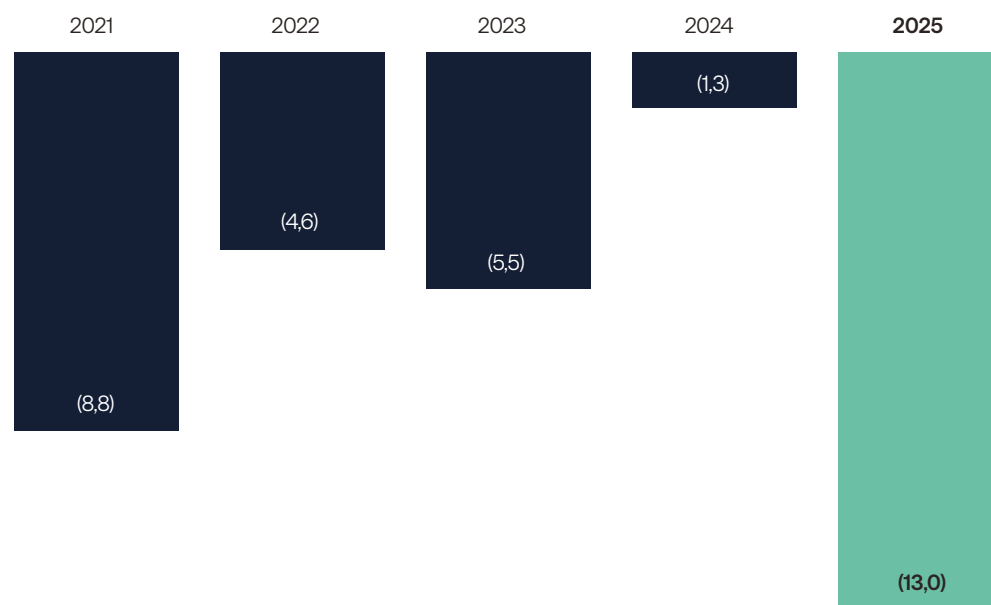
12 projets en portefeuille
8 transferts à Africa50-FP et 1 cession

Africa50-DP – suite

Principaux résultat financiers

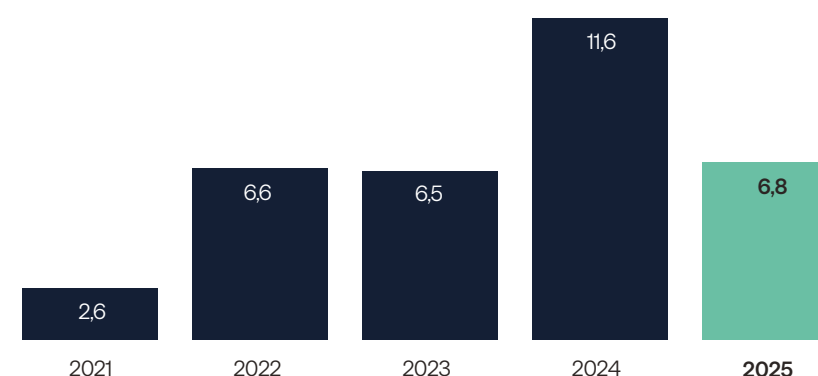
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Résultat net (avant affectation du résultat net) (en millions USD)



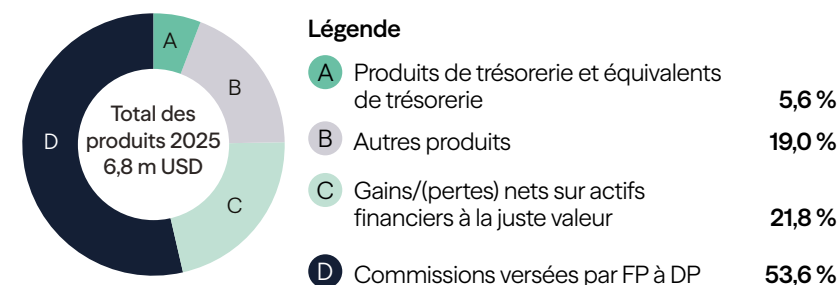
Le résultat net d'Africa50-DP a diminué par rapport à 2024, principalement en raison du calendrier des cessions de projets à Africa50-FP en 2025. Cette évolution reflète les caractéristiques du modèle de développement de projets, dans lequel la création de valeur intervient généralement à un stade avancé du cycle de développement, en particulier à l'approche ou au moment du closing financier, selon un processus essentiel à l'origination et à la réduction des risques du pipeline exclusif de projets d'Africa50. En 2025, Africa50 a par ailleurs renforcé ce modèle avec le lancement d'AGIA-PD, qui a réalisé un premier closing de 118 millions USD afin d'accélérer la préparation de projets d'infrastructures vertes bancables à travers le continent.

Produits (en millions USD)



Les produits d'Africa50-DP ont diminué par rapport à 2024, principalement en raison du calendrier des cessions de projets. Ils se composent essentiellement des gains de juste valeur, des commissions perçues auprès d'Africa50-FP et d'autres produits.

Analyse des produits – détail (en millions USD)



Africa50-DP – suite

Le développement de projets est le point de départ du financement des infrastructures. En réduisant les risques et en améliorant la bancabilité des projets, il permet de mobiliser les capitaux indispensables à la réalisation d'infrastructures à fort impact.

Perspectives

Africa50-DP est bien positionnée pour jouer un rôle encore plus catalyseur dans la réalisation de notre Ambition 2030, en amplifiant son impact à travers un plus grand nombre de transactions, une mobilisation accrue de capitaux et une présence renforcée à travers le continent. L'une de ses priorités sera de renforcer l'écosystème de développement des infrastructures, notamment en développant les capacités des promoteurs locaux à travers AGIA-PD et en consolidant les partenariats stratégiques qui ont soutenu nos progrès jusqu'à présent.

Africa50 considère de plus en plus les plateformes comme un levier essentiel pour répondre au déficit d'infrastructures du continent. Si les projets individuels demeurent importants, les plateformes permettent de répliquer des modèles éprouvés à travers différents pays et secteurs, démultipliant ainsi l'impact de développement et la capacité de mobilisation des investissements.

Dans cette logique, Africa50 a créé la plateforme Africa50 Mobility, conçue pour créer un pipeline structuré d'opportunités de recyclage d'actifs à travers le continent. En mettant en place des cadres harmonisés et en favorisant le partage d'expérience entre pays, la plateforme peut contribuer à débloquer des capitaux pour les États, à accélérer le financement des infrastructures de transport et à instaurer un modèle reproductible de mobilisation des investisseurs privés.



📍 Centrale électrique de Malicounda, Sénégal

Développer

un modèle innovant d'expansion
des réseaux électriques en Afrique

Projet de portefeuille

Partenariat public-privé (PPP) de transport d'électricité au Kenya

Une transaction historique illustrant le rôle des capitaux privés dans l'accélération du déploiement des infrastructures de transport d'électricité à grande échelle.



Ambition

L'économie kenyane en pleine croissance et l'augmentation rapide de la population exercent une pression croissante sur le réseau de transport d'électricité du pays, en particulier dans l'ouest du Kenya, où les contraintes de capacité ont entraîné des coupures de courant récurrentes et freiné l'activité économique. Le renforcement du réseau national est devenu une priorité, non seulement pour améliorer la fiabilité de l'approvisionnement électrique et soutenir la croissance industrielle, mais aussi pour permettre la distribution à travers le pays de l'électricité produite par les principaux pôles géothermiques, hydroélectriques et éoliens de Baringo, Olkaria, Turkwel et Turkana.



Réalisation

Africa50 a joué un rôle de premier plan dans le développement du PPP de transport d'électricité du Kenya, premier projet de ce type en Afrique et avancée majeure pour le financement des infrastructures en Afrique. Réalisé en partenariat avec Power Grid Corporation of India et la Kenya Electricity Transmission Company (KETRACO), ce projet de 311 millions USD démontre qu'il est possible de structurer, attribuer et réaliser avec succès des infrastructures de transport d'électricité financées par le secteur privé à grande échelle.

S'appuyant sur son expérience reconnue et sa solide expertise en développement de projets, Africa50 a piloté les volets juridiques, commerciaux, réglementaires ainsi qu'environnementaux et sociaux de l'opération, veillant à ce que la structure du PPP réponde à la fois aux normes internationales et aux exigences locales. Cette approche a permis de créer les conditions nécessaires à la bancabilité du projet. En parallèle, le dialogue engagé avec le Kenya a facilité l'adoption des principes de bancabilité propres aux projets de transport d'électricité indépendants (IPT), dans le respect des exigences de la loi kenyane sur les PPP en matière d'accessibilité financière, de rapport qualité-prix et de répartition efficiente des risques.



Impact

Le projet renforcera le réseau électrique kényan grâce à la construction d'environ 240 km de nouvelles lignes de transport d'électricité, destinées à acheminer l'énergie renouvelable produite dans le nord du pays vers les pôles industriels de l'ouest. En plus de faciliter une intégration accrue des énergies renouvelables, le projet renforcera la fiabilité et la résilience du réseau électrique, réduira les pertes sur le réseau de transport et accompagnera la croissance de la demande d'électricité du pays. Par ailleurs, cette transaction marque une avancée majeure pour la participation du secteur privé aux infrastructures de transport d'électricité, élargissant les sources de financement disponibles pour le secteur. Elle démontre également que l'engagement des parties prenantes dès les premières phases, une gestion rigoureuse des enjeux environnementaux et sociaux et la mise en œuvre d'un processus d'appel d'offres compétitif sont des facteurs déterminants de succès. À ce titre, elle établit un cadre de référence reproductible pour la structuration et la mise en œuvre de PPP de transport d'électricité bancables à travers le continent.

Bâtir

l'infrastructure numérique de l'Afrique



Projet de portefeuille

Projet East2West : renforcer la connectivité et la résilience numériques d'un océan à l'autre



Ambition

Le projet East2West est l'un des projets d'infrastructures numériques les plus ambitieux d'Africa50. Il consiste à développer un réseau terrestre de fibre optique transfrontalier destiné à renforcer la connectivité du continent et à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des câbles sous-marins. Aujourd'hui, une grande partie des flux de données intra-africains transitent par l'Europe ou le Moyen-Orient, ce qui entraîne une augmentation de la latence et des coûts, tout en exposant les communications à des interruptions de service. Le projet East2West répond à ce défi grâce à trois corridors terrestres à faible latence reliant les côtes est et ouest du continent.



Réalisation

Africa50 a accompagné le développement du projet dans plusieurs pays, en mettant particulièrement l'accent sur son volet réglementaire : composer avec la diversité des cadres réglementaires et coordonner les échanges avec les autorités nationales. En collaboration avec ses partenaires, le projet a obtenu un nombre important des autorisations nécessaires au déploiement du réseau sur le premier corridor, tandis que plusieurs milliers de kilomètres de fibre noire ont été sécurisés dans le cadre d'accords de longue durée.



Impact

En conservant une plus grande part des données africaines sur le continent, East2West améliore l'efficacité énergétique de la transmission des données. Le réseau terrestre de fibre optique renforce également la redondance des infrastructures, réduisant ainsi le risque d'interruption des communications en cas de rupture de câbles. Une connectivité de gros plus abordable favorise des services d'accès à Internet haut débit plus accessibles pour les utilisateurs finaux et crée des bases solides pour le développement du cloud, de la fintech, de l'administration électronique et des services publics numériques. Par ailleurs, le projet renforce la souveraineté numérique des pays africains grâce à l'hébergement et à l'acheminement d'une plus grande part de leurs données au niveau local.

🔄 Projet East2West, panafricain

Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP)

Africa50-FP investit en fonds propres et quasi-fonds propres aux côtés de partenaires stratégiques afin d'accélérer les investissements privés dans les infrastructures africaines. Axée à la fois sur l'obtention de rendements attractifs et d'impacts de développement mesurables, Africa50-FP investit tout au long du cycle de vie des infrastructures, depuis les projets greenfield et les PPP jusqu'aux actifs en exploitation, aux plateformes établies et aux entreprises d'infrastructure en phase de croissance.

S'appuyant sur des opportunités d'investissement développées par Africa50-DP ainsi que sur des opportunités identifiées auprès de tiers, Africa50-FP mobilise des capitaux institutionnels et commerciaux supplémentaires et investit au travers de structures d'investissement traditionnelles et innovantes.



Africa50-FP – suite



 BasiGo, Kenya et Rwanda

Africa50-FP réalise des investissements innovants pour accélérer le développement d'infrastructures durables, bancables et attractives pour les capitaux privés de long terme.

Africa50-FP constitue un pilier de la stratégie Ambition 2030, en investissant dans des projets d'infrastructure commercialement viables une fois ceux-ci parvenus à la clôture financière. Cette approche complète le rôle d'Africa50-DP, qui consiste à développer les projets jusqu'à leur clôture financière, et permet à Africa50 d'accompagner les projets tout au long de leur cycle de vie, du développement à l'investissement.

Africa50-FP investit dans des projets développés par Africa50-DP ainsi que dans des opportunités identifiées auprès de tiers. Africa50-FP déploie des financements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les secteurs de l'énergie, du numérique, des transports et des infrastructures sociales, contribuant ainsi au développement des infrastructures essentielles et des services qui y sont associés. Notre avantage concurrentiel repose sur une approche de l'investissement couvrant l'ensemble du cycle de vie des projets. Grâce à un pipeline exclusif d'opportunités bancables, nous assurons une exécution sans rupture et une mise en œuvre efficace.

Le rôle d'Africa50-FP en tant qu'incubateur et investisseur d'ancrage des nouveaux véhicules d'Africa50 – notamment Africa50-IAF, qui a réuni, à fin juin 2026, 26 investisseurs institutionnels, dont 23 africains – illustre sa capacité à mobiliser

des capitaux domestiques à grande échelle. Cette réussite établit un modèle reproductible pour le lancement de futurs véhicules d'investissement dans des secteurs prioritaires.

À travers des opérations innovantes telles que Room2Run, première titrisation synthétique réalisée par une banque multilatérale de développement (BMD), ainsi que des investissements ciblés dans des secteurs émergents à fort impact, Africa50-FP continue de jouer un rôle de catalyseur et de partenaire de long terme dans le développement de l'écosystème des infrastructures en Afrique. Réalisée avec la Banque africaine de développement et Mariner Investment Group, cette transaction d'un montant d'1 milliard USD a permis à des investisseurs institutionnels d'accéder au risque de crédit d'un portefeuille diversifié de prêts d'infrastructure soutenus par une BMD. Elle a également démontré comment les BMD peuvent mobiliser des capitaux privés en optimisant leur capacité de bilan.

Notre avantage concurrentiel repose sur une approche de l'investissement couvrant l'ensemble du cycle de vie des projets. Grâce à un pipeline exclusif d'opportunités bancables, nous assurons une exécution sans rupture et une mise en œuvre efficace.

Africa50-FP – suite

Investissements : faits marquants

Cette année, Africa50-FP a renforcé son portefeuille d'infrastructures numériques grâce à un investissement dans Raya Data Center (RDC) en Égypte, consolidant ainsi sa présence sur un marché prioritaire. Cet investissement vient compléter sa participation existante dans PAIX Data Centers et élargit sa présence à la fois dans les infrastructures cloud (RDC) et les solutions de colocation (PAIX).

Notre société en portefeuille, Africa Healthcare Network (AHN), le plus grand opérateur de centres de dialyse en Afrique de l'Est et australe, dispense des soins rénaux vitaux à travers un réseau en pleine expansion, avec 54 centres opérationnels sur un total de 63 centres contractualisés, y compris ceux en cours de construction. En 2025, l'expansion d'AHN en Zambie a renforcé l'accès à des soins spécialisés indispensables et démontré la capacité d'Africa50-FP à accompagner la croissance de ses sociétés en portefeuille. Présente désormais dans quatre pays, AHN a consolidé son statut de leader régional des services de dialyse en Afrique de l'Est et australe.

Parallèlement, Africa50-FP a poursuivi le développement de plusieurs plateformes d'investissement. Cela inclut la mise en opération de la plateforme Mobility, dédiée au développement des infrastructures routières et de ponts par le biais du recyclage d'actifs, ainsi que plusieurs initiatives majeures dans le domaine des énergies renouvelables distribuées (ERD). L'année a notamment été marquée par le lancement du Fonds ERD

Africa50-NSIA de 300 millions USD, premier véhicule africain dédié aux ERD centré sur un marché national, ainsi que du Fonds ERD Africa50, parrainé par l'ASI (Fonds ERD Africa50), de 200 millions USD, dans le cadre de la Plateforme ERD Afrique.

Africa50-FP poursuit également son expansion dans des secteurs à forte croissance tels que la mobilité électrique. BasiGo, qui propose des autobus électriques et des infrastructures de recharge aux opérateurs de transport public au Kenya et au Rwanda, prévoit de porter sa flotte à environ 130 véhicules électriques, soit plus du double de sa taille actuelle. Cette expansion s'appuiera sur l'introduction de nouveaux modèles de véhicules et le lancement de projets pilotes sur de nouveaux itinéraires.

Malgré un contexte macroéconomique difficile et un environnement opérationnel complexe – marqué notamment par la volatilité des taux de change et des contraintes de liquidité – Africa50-FP a enregistré une solide performance en 2025. Le fonds a généré des distributions de trésorerie importantes provenant de sociétés en portefeuille arrivées à maturité, reflétant la qualité de ses investissements et la robustesse de leurs flux de trésorerie.

Africa Healthcare Network (AHN)

54

centres opérationnels

Perspectives

Dans les années à venir, Africa50-FP conservera une stratégie équilibrée associant expansion du portefeuille, création de valeur et réalisation d'investissements. La plateforme poursuivra ses investissements dans les secteurs d'infrastructure prioritaires tout en procédant progressivement à la cession d'actifs arrivés à maturité, afin de générer des rendements attractifs pour les actionnaires et de financer sa croissance future.

Le fonds continuera également d'accompagner ses sociétés en portefeuille dans leur prochaine phase de croissance, qu'il s'agisse d'expansion géographique ou de futures levées de capitaux. Parallèlement, il

continuera à concrétiser l'ambition d'Africa50 de renforcer la participation des investisseurs africains au financement des infrastructures en mobilisant davantage de capitaux institutionnels africains au moyen de véhicules et de solutions d'investissement adaptés.

Concrètement, cette approche se traduira par la poursuite du rôle catalyseur d'Africa50-FP dans le lancement de fonds à durée déterminée et d'initiatives sectorielles, en capitalisant sur le succès d'Africa50-IAF, qui avait mobilisé, à la date de publication du présent rapport, près de 330 millions USD auprès d'investisseurs institutionnels principalement africains, à la date de publication du présent rapport, ainsi que sur la création d'initiatives telles que la Plateforme ERD Afrique.



📍 AHN, Afrique de l'Est

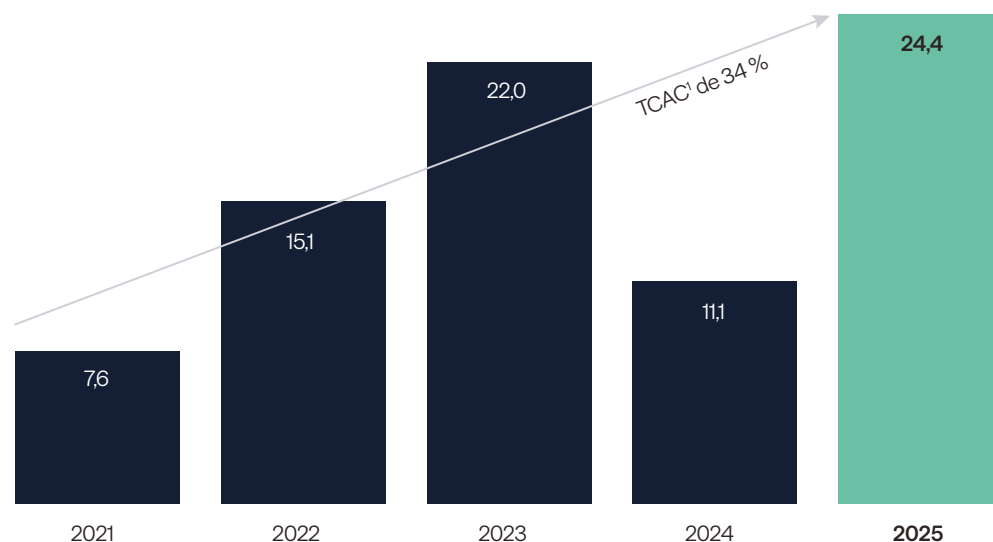
Africa50-FP – suite

Principaux résultats financiers

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Résultat net (avant affectation du résultat net) (en millions USD)

24,4 m USD



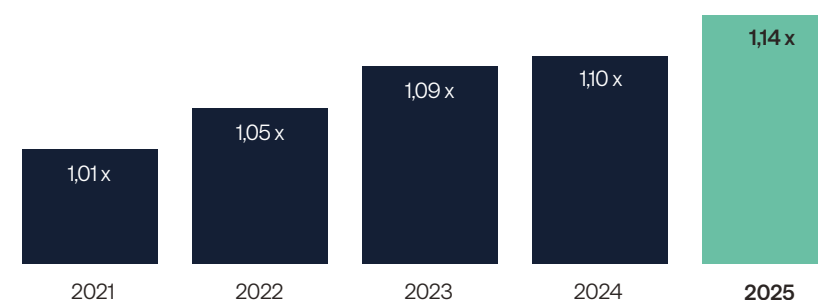
Africa50-FP a enregistré un résultat net de 24,4 millions USD en 2025, avant affectation du résultat net, soit une hausse de 120 % par rapport à 2024.

Cette progression est principalement attribuable à l'augmentation des produits, portée par la hausse de la juste valeur des actifs ainsi que par les distributions reçues des sociétés du portefeuille. Les fluctuations des taux de change ont également contribué aux gains latents sur les actifs, reflétant l'appréciation de l'euro.

Ces résultats ont été obtenus dans un environnement macroéconomique difficile, caractérisé par des taux d'intérêt élevés, des pressions inflationnistes et une croissance inégale sur les marchés africains, mettant en évidence la résilience des actifs d'infrastructure soutenus par des revenus contractuels de long terme.

Dans l'ensemble, Africa50-FP a maintenu une trajectoire de croissance régulière de son résultat net, affichant un taux de croissance annuel composé (TCAC)¹ de 34 % au cours des cinq dernières années, malgré un recul temporaire enregistré en 2024.

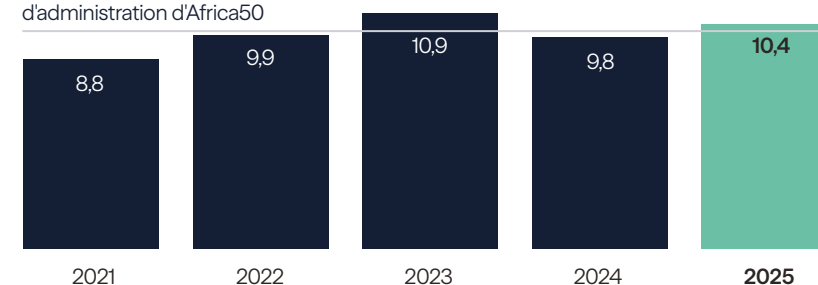
Valeur totale (VNI + distributions) par rapport au capital libéré



Le ratio de la valeur nette d'inventaire (VNI)² sur le capital libéré a progressé de manière régulière au cours des dernières années, porté par les injections de capitaux des Actionnaires et la performance du portefeuille.

TRI brut du portefeuille (%)

Objectif de rendement du Conseil
d'administration d'Africa50



- Le TRI³ brut du portefeuille a franchi le seuil de 10 %, passant de 9,8 % en 2024 à 10,4 % en 2025.
- Cette performance a été portée par des distributions régulières reçues des sociétés du portefeuille, la hausse de la juste valeur des actifs et des gains de change latents résultant de l'appréciation de l'euro.

Accélérer

le déploiement des énergies
renouvelables décentralisées



Projet de portefeuille

Du concept à la plateforme : mettre en œuvre Mission 300



Ambition

Mission 300, initiative mondiale portée par le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), a pour objectif de fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique d'ici à 2030. Dans le cadre de cette ambition, Africa50 développe la Plateforme ERD Afrique, dédiée aux énergies renouvelables décentralisées, en partenariat avec la Nigeria Sovereign Investment Authority (NSIA), Sustainable Energy for All (SEforALL) et l'Alliance solaire internationale (ASI), afin d'accélérer le déploiement de solutions d'électricité propre, fiable et accessible sur l'ensemble du continent.



Réalisation

La Plateforme s'appuiera sur le Fonds ERD Africa50, parrainé par l'ASI (Fonds ERD Africa50), et sera complétée par des véhicules d'investissement déployés au niveau national, dont le premier est le Fonds ERD Africa50 NSIA. Alignée sur le cycle de vie des actifs DRE, elle investira des capitaux propres patients dans un large éventail de solutions, allant des installations destinées aux secteurs commercial et industriel et des mini-réseaux aux technologies à usages productifs, à la mobilité électrique et aux solutions de cuisson propre. Reposant sur une structure de financement mixte et une composante en monnaie locale, la Plateforme réduira les risques pour les investisseurs commerciaux, mobilisera des capitaux institutionnels et atténuera le risque de change.



Impact

En alliant l'expertise d'Africa50 en matière d'investissement, le rôle d'investisseur institutionnel de référence de la NSIA sur le marché domestique, le leadership de SEforALL en politiques publiques et le mandat mondial de l'ASI dans le domaine du solaire, la Plateforme entend lever les obstacles structurels qui ont jusqu'ici freiné le développement des énergies renouvelables décentralisées : fragmentation des financements, participation limitée des investisseurs institutionnels et risque de change. Elle vise ainsi à accélérer l'accès à l'énergie tout en créant un modèle reproductible de mobilisation de capitaux privés au service des secteurs émergents.

Dynamiser

l'essor de l'économie numérique africaine

Projet de portefeuille

Raya Data Center (RDC) : Développer les infrastructures de colocation et de cloud en Égypte et au-delà

Ambition

L'économie numérique africaine connaît une croissance rapide mais les capacités d'hébergement local de données et de services cloud de haute qualité demeurent insuffisantes. Cette situation conduit encore une part importante des données africaines à être hébergée hors du continent, avec pour conséquences des délais de traitement plus longs, des coûts plus élevés et une dépendance accrue vis-à-vis d'infrastructures externes. Comblar ce déficit est essentiel pour accompagner la croissance du cloud computing, de l'intelligence artificielle, de la fintech, du commerce électronique et des services numériques. Pour répondre à cet enjeu, Raya Data Center (RDC) développe en Égypte des centres de données certifiés Tier III, conçus pour soutenir la nouvelle génération de services numériques à l'échelle nationale et régionale.

Réalisation

Africa50 joue un rôle central dans l'accélération de la croissance de RDC, en investissant dans le développement et l'expansion d'infrastructures numériques sur le continent. Son apport en capital de croissance a financé la construction d'un nouveau centre de données greenfield, renforçant les capacités de cloud computing de l'Égypte. Cet investissement catalyseur renforce la capacité de RDC à attirer des capitaux privés supplémentaires et accompagné son évolution vers un opérateur régional à fort potentiel de croissance. Il complète également notre participation dans PAIX Data Centers, renforçant la présence d'Africa50 sur l'ensemble de la chaîne de valeur des centres de données, tout en maintenant une séparation claire des activités opérationnelles et de la gouvernance.

Impact

RDC consolide la position de l'Égypte comme pôle régional pour les services cloud et l'hébergement de données. L'expansion de ses capacités va soutenir l'innovation, favoriser la création d'emplois qualifiés et contribuer au développement de compétences à forte valeur ajoutée dans le domaine des infrastructures numériques. Le projet illustre également l'importance d'une stratégie combinant plateformes complémentaires, développement ciblé d'actifs greenfield et positionnement précoce pour structurer les marchés, attirer des capitaux et générer une valeur durable. Il s'inscrit ainsi dans notre ambition de construire une infrastructure numérique continentale résiliente et évolutive.

Fonds à durée déterminée et sociétés d'investissement

Accélérer le développement des infrastructures grâce à la mobilisation de capitaux institutionnels. Africa50 poursuit l'élargissement de sa plateforme à travers une gamme diversifiée de véhicules d'investissement, conçus pour répondre aux besoins spécifiques des investisseurs et de différents secteurs. Ensemble, ces véhicules renforcent notre capacité à mobiliser des capitaux à grande échelle et à proposer des solutions adaptées pour accompagner le développement des infrastructures en Afrique.



Fonds à durée déterminée et sociétés d'investissement – suite

Fonds d'accélération pour les infrastructures Africa50 (Africa50-IAF)

Africa50-IAF est un fonds de capital-investissement fermé d'une durée de 12 ans, créé pour mobiliser des capitaux auprès d'institutions africaines et internationales en vue de financer des infrastructures structurantes à travers le continent. Grâce à un cadre d'investissement rigoureux, le fonds vise à offrir des rendements attractifs ajustés au risque tout en maintenant une diversification géographique et sectorielle à travers les principaux secteurs d'infrastructure. Il propose également à ses investisseurs des opportunités de co-investissement.

Taille du fonds à fin juin 2026
Près de

330 m USD

Investisseurs institutionnels

26

Investisseurs institutionnels africains

23

Avec le soutien de 26 investisseurs institutionnels, majoritairement africains, Africa50-IAF fait progresser la réalisation de l'ambition d'Africa50 de développer à grande échelle des infrastructures durables et à fort impact à travers l'Afrique.

Africa50-IAF mobilise des capitaux institutionnels africains et internationaux en vue d'acquérir des participations majoritaires en fonds propres dans des infrastructures africaines de grande envergure, avec des investissements généralement supérieurs à 40 millions USD par transaction. La structure indépendante du fonds lui permet de participer à des appels d'offres concurrentiels, contrairement à Africa50-DP et Africa50-FP, dont l'actionnariat lié à des États africains peut restreindre leur participation à certains processus concurrentiels.

Avec près de 330 millions USD levés à fin juin 2026 auprès de 26 investisseurs institutionnels, dont 23 africains, le fonds témoigne d'une évolution structurelle du marché et d'un intérêt croissant des investisseurs institutionnels pour la classe d'actifs des infrastructures africaines. Les institutions africaines sont davantage enclines à engager des capitaux sur le long terme dans des actifs d'infrastructure capables de générer des rendements durables tout en soutenant la transformation économique du continent. Cette dynamique revêt une importance particulière dans

un contexte où les marges budgétaires publiques restent limitées et où les capitaux privés doivent jouer un rôle croissant dans le financement des besoins d'infrastructure du continent.

Au cours de ses premières années d'activité, Africa50-IAF s'est attaché à établir des bases solides en renforçant ses équipes, ses processus d'investissement et ses capacités d'origination. Cette approche a permis de préparer le fonds à un déploiement du capital rigoureux, soutenu et efficace dans le temps. Le fonds a ainsi réalisé sa première opération en mai 2025 avec un investissement dans Mass Céréales AI Maghreb, opérateur majeur de logistique portuaire et de manutention céréalière.

Dans le cadre de cette démarche, M. Sérgio Pimenta a été nommé Directeur général d'Africa50-IAF en septembre 2025. Il apporte plus de 25 ans d'expérience acquise au sein de la Société financière internationale (IFI), où il occupait récemment les fonctions de Vice-Président pour l'Afrique. À ce titre, il supervisait près de 800 collaborateurs à travers le continent ainsi qu'un portefeuille d'investissements de 17 milliards USD et les activités de conseil de l'institution.

Renforcer

la sécurité alimentaire grâce à des infrastructures
logistiques portuaires stratégiques

Projet de portefeuille

Mass Céréales Al Maghreb : Accroître les capacités des terminaux céréaliers en Afrique



Ambition

La sécurité alimentaire de l'Afrique repose sur des infrastructures efficaces d'importation et de stockage des céréales. Toutefois, les insuffisances de capacité et les inefficacités de la logistique portuaire continuent de peser sur les chaînes d'approvisionnement et d'accroître les coûts dans de nombreux pays. Au Maroc, comme dans d'autres pays importateurs nets de céréales, des terminaux céréaliers fiables sont essentiels pour garantir un approvisionnement stable en produits de base. Pour répondre à cet enjeu, Mass Céréales Al Maghreb (MCM) exploite et développe des infrastructures de manutention et de stockage à grande capacité tout en poursuivant son expansion en Afrique de l'Ouest.



Réalisation

En mai 2025, Africa50-IAF a réalisé son premier investissement dans MCM aux côtés de STOA, fonds français d'investissement en infrastructures soutenu par des institutions financières publiques. Cette opération marque la transition du Fonds entre sa phase de levée de capitaux et celle du déploiement de ses investissements. Elle accompagnera la prochaine phase de croissance de MCM en finançant l'augmentation de ses capacités et le développement de terminaux céréaliers modernes dans des ports stratégiques du continent. En s'associant à un opérateur reconnu, Africa50-IAF investit dans une plateforme d'infrastructures à fort potentiel de croissance, reposant sur des fondamentaux commerciaux solides et des perspectives d'expansion régionale.



Impact

MCM occupe une position stratégique au sein de la chaîne d'approvisionnement céréalière du Maroc et a déjà étendu sa présence au Sénégal avec le développement d'une infrastructure moderne de manutention et de stockage des céréales. Forte de cette implantation, l'entreprise est idéalement positionnée pour accélérer sa croissance à travers le continent. L'expansion de MCM contribuera à améliorer l'efficacité des échanges commerciaux, à renforcer la sécurité alimentaire et à soutenir une plus grande stabilité des approvisionnements et des prix. Plus largement, cet investissement illustre le rôle déterminant des infrastructures logistiques stratégiques dans le renforcement des chaînes d'approvisionnement essentielles et dans la création de valeur durable pour les économies africaines.

Fonds à durée déterminée et sociétés d'investissement – suite

Le Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD)

AGIA-PD est un fonds fermé de financement mixte d'une durée de 12 ans, dont la mission est d'accompagner des projets d'infrastructures vertes dès leurs premières phases de développement afin de les rendre bancables. En s'appuyant sur une structure de financement mixte associant capitaux philanthropiques et capitaux privés, AGIA-PD vise à développer des projets transformateurs, durables et résilients au changement climatique, afin de résorber durablement le déficit d'infrastructures en Afrique.

Taille du fonds fin 2025

118 m USD

AGIA-PD

répond à l'un des besoins les plus critiques du marché africain

AGIA-PD – Le premier fonds africain dédié au développement d'infrastructures vertes, visant à créer un pipeline de projets bancables et accélérer les investissements climatiques sur le continent.

En tant que fonds exclusivement dédié au développement de projets, AGIA-PD répond à l'une des lacunes les plus persistantes du marché africain des infrastructures : l'insuffisance de projets d'infrastructures vertes bancables. Le fonds contribue à constituer un pipeline de projets susceptible de catalyser jusqu'à 10 milliards USD d'investissements alignés sur les objectifs climatiques, tout en poursuivant un double objectif de création d'impact et de rendement financier.

Avec un premier closing de 118 millions USD, AGIA-PD s'est imposé comme le plus grand fonds africain consacré au développement de projets d'infrastructures. Ce succès confirme la capacité d'Africa50 à structurer des plateformes de financement mixte capables d'attirer simultanément des capitaux publics, commerciaux et philanthropiques. Lancé à Maputo, au Mozambique, en août 2025, le fonds a attiré un groupe d'investisseurs institutionnels de premier rang, notamment la Banque africaine de développement, KfW pour le compte de la Coopération allemande au développement, la Banque ouest-africaine de développement, le Foreign, Commonwealth & Development Office du Royaume-Uni, le Soros Economic Development Fund et la Fondation africaine pour le climat. Cette étape constitue un jalon majeur dans l'évolution d'Africa50.

AGIA-PD est un fonds conçu sur mesure pour le développement de projets d'infrastructures en phase initiale. Il a vocation à absorber le risque associé aux premières phases des projets et à attirer des investisseurs institutionnels qui, jusqu'à présent, demeuraient largement absents de ce segment en raison de son profil de risque élevé.

La rapidité de sa mise en place illustre par ailleurs la capacité d'exécution d'Africa50. Le fonds a atteint son premier closing moins de deux ans après son lancement et a réalisé son premier appel de capitaux en décembre 2025.

Le développement durable est au cœur du mandat d'AGIA-PD. Le fonds s'appuie sur la stratégie ESG et le Système de gestion environnementale et sociale d'Africa50, alignés sur les Normes de performance de l'IFC, le Système de sauvegardes intégré (ISS) de la BAD ainsi que les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) du Groupe de la Banque mondiale. Son cadre d'adaptation et d'atténuation du changement climatique repose sur les principes des Marqueurs de Rio de l'OCDE. Les objectifs d'AGIA-PD contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et intègrent les engagements d'Africa50 au titre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ainsi que des critères du 2X Challenge.

À mesure qu'AGIA-PD progresse vers son objectif de levée de 400 millions USD et prépare ses premiers investissements en 2026, le fonds démontre la capacité d'Africa50 à agir avec rapidité et à grande échelle, à mobiliser des capitaux provenant de sources diversifiées et à accélérer le développement d'infrastructures vertes et résilientes.

Fonds à durée déterminée et sociétés d'investissement – suite

Africa50 Mobility Company (Africa50 Mobility)

Africa50 Mobility est une plateforme d'investissement et de gestion d'actifs dédiée au recyclage du capital immobilisé dans les infrastructures de transport africaines. En investissant dans des concessions d'infrastructures existantes, notamment des routes, des ponts à péage et des postes-frontières, elle permet de libérer des capitaux publics pour de nouveaux investissements tout en améliorant l'efficacité opérationnelle et la qualité des services. En tant qu'exploitant sur le long terme et gestionnaire d'actifs, la plateforme améliore leur performance et contribue au renforcement de l'intégration régionale grâce à des infrastructures de transport fiables et bien gérées.

808 266

passages de véhicules sur le pont à péage Sénégal en 2025, contre 721 542 en 2024

94 %

des effectifs permanents du projet sont des employés locaux

Notre plateforme Mobility constitue un levier pour élargir la participation du secteur privé aux infrastructures de transports et dégager de nouvelles ressources financières pour les États.

À travers Africa50 Mobility, nous mettons en œuvre une approche programmatique innovante du recyclage d'actifs, fondée sur l'harmonisation des structures de transaction, des modèles opérationnels et des cadres de concession à l'échelle du continent – un modèle innovant d'investissement dans les infrastructures. La plateforme intègre au sein d'une même structure les capacités d'investissement, d'exploitation et de gestion d'actifs, favorisant des performances homogènes et la réplication du modèle. Les systèmes de péage intelligents, les outils de gestion du trafic et la maintenance fondée sur les données contribuent également à améliorer la transparence, l'efficacité et la durabilité.

Le recyclage d'actifs constitue en lui-même un puissant mécanisme de financement des infrastructures. En concédant des actifs — tels que des ponts, des routes à péage ou des postes-frontière — à des investisseurs de long terme, les États libèrent des ressources financières qu'ils réinvestissent ensuite dans de nouvelles infrastructures, créant ainsi un cycle vertueux de développement des infrastructures.

Bien que récemment établie, Africa50 Mobility s'appuie sur plus de dix années d'expérience d'Africa50 dans le développement et le financement d'infrastructures. La plateforme représente l'évolution naturelle de notre modèle intégré, élargissant notre rôle de développeur et investisseur vers celui de propriétaire, exploitant et gestionnaire d'actifs d'infrastructure sur le long terme. En 2024, la plateforme a franchi une étape importante en passant du concept à l'exécution avec l'opérationnalisation du Pont de la Ségambie par l'intermédiaire de la Transgambia Bridge Company. Cette étape a notamment été marquée par la mise en place d'une exploitation directe du péage et le renforcement des capacités opérationnelles. En parallèle, le développement de plusieurs projets prioritaires a progressé et les échanges avec les pouvoirs publics autour des mécanismes de recyclage d'actifs se sont intensifiés.

Africa50 Mobility associe rigueur d'investissement et excellence opérationnelle, offrant aux États africains une solution crédible pour libérer la valeur de leurs infrastructures, attirer des capitaux privés et accélérer le développement d'infrastructures de transport durables à grande échelle.

Transformer

un corridor commercial stratégique
en Afrique de l'Ouest



Projet de portefeuille

Pont de la Sénégambie : Mobiliser des capitaux privés pour moderniser une liaison régionale essentielle



Ambition

Le Pont de la Sénégambie constitue une infrastructure essentielle du corridor transgambien reliant Dakar à Banjul, l'un des principaux axes de commerce et de transport d'Afrique de l'Ouest. Il joue un rôle déterminant pour l'intégration régionale, l'accès aux marchés ainsi que la circulation des personnes et des marchandises. Comme de nombreux actifs stratégiques sur le continent, le pont nécessite une exploitation performante, des systèmes de péage modernes et une maintenance régulière. À travers le programme d'Africa50 dédié au recyclage d'actifs, la Gambie a entrepris de moderniser le pont tout en libérant des ressources financières pour le développement de nouvelles infrastructures.



Réalisation

Le pont est géré par la Transgambia Bridge Company Ltd., une société dédiée mise en place pour garantir une gouvernance robuste et une autonomie de gestion. À travers sa plateforme Mobility, Africa50 conduit la modernisation de l'infrastructure en déployant des gares de péage modernisées, de nouveaux systèmes informatiques et de surveillance, des voies de péage automatisées, des stations de pesage ainsi que des solutions avancées de gestion du trafic.



Impact

Africa50 a déjà renforcé la fiabilité des recettes du pont, accru son autonomie opérationnelle et amélioré les standards de sécurité et de maintenance. Les usagers bénéficient d'une circulation plus fluide et de temps de trajet réduits, tandis qu'environ 235 emplois ont été créés dans les activités de construction et d'exploitation. Ces avancées confirment le rôle du Pont de la Sénégambie en tant qu'artère économique essentielle pour le Sénégal et la Gambie et démontrent la valeur ajoutée du programme d'Africa50 dédié au recyclage d'actifs.

Grâce à une gestion opérationnelle rigoureuse, à une étroite collaboration avec les pouvoirs publics et à des mécanismes robustes de réduction des risques, le projet démontre la capacité du recyclage d'actifs à libérer des capitaux, renforcer la performance des infrastructures et fournir aux États un modèle reproductible pour accroître les investissements dans les infrastructures sans alourdir leur dette publique.

Développement durable et collaborateurs

Intégration de l'ESG

Cadre de gouvernance

Notre approche du développement durable s'appuie sur un cadre de gouvernance robuste, à plusieurs niveaux, qui place les considérations ESG, climatiques et d'impact de développement au cœur de nos décisions. Le Comité Stratégie, Budget, Développement durable, Environnement et Questions sociales du Conseil d'administration assure la supervision de ces enjeux et se réunit chaque trimestre pour orienter la stratégie ESG, les politiques et le suivi des performances. Les décisions d'investissement sont, quant à elles, examinées par les Comités d'investissement, qui veillent à l'intégration des considérations ESG, climatiques et d'impact tout au long du processus d'investissement, renforçant ainsi la rigueur et la responsabilité dans la gestion de l'ensemble de notre portefeuille.

En 2025, nous avons consolidé ce cadre de gouvernance avec la nomination d'un Directeur principal ESG, Développement durable et Climat, et le renforcement de notre fonction centrale ESG. Ces évolutions ont permis à Africa50 d'accroître ses capacités institutionnelles afin d'accompagner la mise en œuvre d'Ambition 2030.

Intégration des enjeux ESG dans la pratique

Notre modèle d'investissement repose sur le principe selon lequel le développement durable constitue un facteur déterminant dans le développement, le dérisquage et la réalisation des projets d'infrastructures. Les considérations ESG, climatiques et d'impact sur le développement éclairent nos choix stratégiques, renforcent la conception des projets et contribuent à la performance durable de nos actifs. Cette approche nous permet de développer des investissements résilients, bancables et pleinement alignés sur les priorités de développement de l'Afrique.

Les Comités d'investissement jouent un rôle central dans l'intégration des enjeux ESG en évaluant chaque opportunité d'investissement au regard de critères financiers, techniques, climatiques et d'impact sur le développement. Cette démarche s'appuie sur notre Système de gestion environnementale et sociale (SGES), qui garantit une application cohérente des exigences ESG à travers nos secteurs d'activité et nos véhicules d'investissement. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les promoteurs de projets et les sociétés de notre portefeuille afin de renforcer les pratiques ESG sur le terrain. Nous utilisons les enseignements tirés du suivi des projets et du dialogue avec les sociétés du portefeuille pour améliorer en permanence notre approche.

➕ **Pour en savoir plus sur la gouvernance ESG d'Africa50 et l'intégration des enjeux ESG tout au long du cycle de vie des projets, consultez notre Rapport de développement durable 2025**



➕ Parc solaire de Benban, Égypte

Un impact durable

Le modèle d'impact d'Africa50 est conçu pour traduire notre ambition stratégique en résultats concrets à l'échelle du continent, conciliant rendements pour les Actionnaires et impact durable. À travers le développement, le dérisquage et la réalisation de projets d'infrastructure dans nos secteurs prioritaires, nous générons une valeur mesurable qui va bien au-delà de chaque projet, en stimulant la croissance économique, en améliorant les conditions de vie et en renforçant la résilience de l'Afrique à long terme.

Notre mesure de l'impact

Africa50 utilise un outil propriétaire de mesure de l'impact, mis à jour en 2025 afin de mieux l'aligner sur les Principes opérationnels pour la gestion de l'impact et les cinq dimensions de l'impact. Cet outil permet d'évaluer la contribution attendue de chaque investissement au développement. Les données d'impact sont recueillies chaque année auprès des actifs en exploitation, afin de mesurer les progrès réalisés, d'améliorer la performance et d'affiner les décisions d'investissement à venir.

- ⊕ Pour en savoir plus sur notre méthodologie, la composition de notre portefeuille et les résultats sectoriels, consultez le Rapport de développement durable 2025

Impact de notre portefeuille

En 2025, les investissements de portefeuille d'Africa50 ont contribué à produire des résultats concrets sur les plans économique, social et environnemental, notamment :

8 640 GWh

d'électricité produite

35 %

d'électricité renouvelable produite
(part du total)

1 707 MW

de puissance totale installée à travers
six centrales électriques

38,7 m

de personnes approvisionnées
en électricité (estimation)

+1,3 m

de personnes bénéficiant de l'accès
à des infrastructures sociales
(éducation, santé, fintech)

+6,4 m

de personnes et véhicules dont
la circulation a été facilitée

+788 km tCO₂e

d'émissions de GES évitées

+0,5 md USD

de dépenses auprès de fournisseurs
locaux et d'impôts versés aux États

+2 m USD

plus de 178 000 bénéficiaires estimés
grâce aux dépenses consacrées à la RSE, à
travers les programmes de RSE des sociétés
du portefeuille

5 518

emplois créés dans les sociétés du
portefeuille dont 43 % d'emplois féminins

88 %

de postes attribués à des talents locaux

72 769

heures de formation dispensées dans
les entreprises de notre portefeuille

Gestion responsable des enjeux climatiques et investissement responsable

Notre approche des enjeux climatiques repose sur les principes de l'investissement responsable et sur notre engagement à accompagner la transition de l'Afrique vers une croissance bas carbone et résiliente face au changement climatique.

Nos Principes directeurs sur le changement climatique s'inscrivent dans le cadre plus large de notre Politique ESG et guident l'évaluation des opportunités d'investissement, la structuration des opérations et notre collaboration avec nos partenaires afin d'améliorer la performance environnementale de notre portefeuille. Nous investissons dans les énergies renouvelables et les technologies économes en ressources, tout en tenant compte du rôle de transition que peut jouer le gaz naturel pour accompagner la mise en place d'un mix énergétique plus fiable et plus inclusif, à mesure que les pays avancent vers un accès universel à l'énergie.

Africa50 applique une politique d'exclusion stricte. Nous n'investissons pas dans les centrales électriques au charbon, la réhabilitation d'infrastructures fonctionnant au charbon, ni dans les activités d'exploration ou de commerce du charbon. Les projets de centrales au fioul lourd ne sont étudiés que que lorsqu'ils prévoient une transition crédible vers des solutions énergétiques plus durables. Par ailleurs, les considérations climatiques sont intégrées dans notre Système de gestion environnementale et sociale (SGES), notamment au travers du filtrage des projets, des études d'impact environnemental et social (EIES) et de l'évaluation des risques physiques liés au changement climatique.

Africa50 est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), ce qui reflète notre engagement à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos processus de prise de décision en matière d'investissement ainsi que dans nos pratiques de gestion d'actifs. Nous soutenons également le 2X Challenge et évaluons les opportunités d'investissement au regard des 2X Criteria applicables, contribuant ainsi à renforcer la participation des femmes et leur inclusion économique à travers nos activités d'investissement.

À l'échelle du portefeuille, nos investissements ont permis d'éviter 788 404 tonnes de CO₂ d'émissions estimées en 2025. Cet engagement en faveur de la transition énergétique de l'Afrique s'incarne notamment dans le Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD), qui accompagne les projets alignés sur les objectifs climatiques dès leurs premières phases jusqu'à leur bancabilité.

Nous reconnaissons que nos pratiques en matière de gestion des risques climatiques et de publication d'informations liées à la durabilité continuent d'évoluer. Dans cette perspective, nous avons réalisé une première analyse des écarts par rapport aux normes IFRS S1 et S2 afin d'évaluer nos pratiques actuelles et d'identifier les améliorations nécessaires. À mesure de l'avancement de ces travaux, Africa50 renforcera son dispositif de gouvernance, d'évaluation des risques et de reporting en matière de développement durable et de climat.



➤ Pour en savoir plus sur notre gestion responsable de l'environnement, consultez le Rapport de développement durable 2025

« Africa50 se distingue non seulement par sa mission, mais aussi par son approche. Nos valeurs façonnent les comportements au sein de l'organisation et nourrissent une culture de confiance, de responsabilité partagée et d'engagement qui sous-tend l'ensemble de nos activités. »

Amine Naji,
Directeur senior, RH et Administration

Nos collaborateurs

Nos valeurs

La culture d'Africa50 s'ancre dans des valeurs communes qui orientent nos modes de travail, renforcent la collaboration et soutiennent notre impact. Elles influencent nos comportements, guident nos décisions et nous permettent de concrétiser notre mission d'accélération du développement des infrastructures en Afrique.

Des ateliers annuels structurés et des plans d'action qui transforment les retours de nos collaborateurs en améliorations concrètes et visibles renforcent nos valeurs. Nous cultivons ainsi un environnement où chacun est encouragé à prendre des initiatives, à remettre en question les approches établies et à innover. En intégrant ces comportements à tous les niveaux de l'organisation, nous renforçons notre capacité à agir avec rigueur et cohérence, qu'il s'agisse de l'analyse rigoureuse des investissements, de la prise de décision ou de la résolution concertée des défis avec nos partenaires. Nous veillons à ce que nos valeurs se traduisent concrètement dans chacune de nos actions.



Faire la différence

Nous sommes animés par une passion commune pour le développement de l'Afrique et par la volonté de créer une valeur durable. Nous défendons les intérêts de nos clients, Actionnaires et partenaires, et nous œuvrons à laisser une empreinte positive et durable sur chaque projet, partenariat et communauté que nous accompagnons.



Travail d'équipe

Nous sommes convaincus que le succès collectif est supérieur à la somme des réussites individuelles. Nous encourageons la collaboration, la délégation et le partage des savoirs afin de permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même, tout en assumant ses responsabilités et en soutenant ses collègues lorsque cela est nécessaire. Nous valorisons la diversité et cultivons un environnement inclusif fondé sur le respect mutuel, l'ouverture aux différentes cultures, l'empathie et la confiance.



Excellence

Nous visons l'excellence dans toutes nos activités. Nous faisons preuve d'initiative, développons des solutions innovantes et nous efforçons de dépasser nos objectifs afin d'optimiser à la fois notre impact sur le développement et notre performance financière. En tirant parti des expertises complémentaires de nos collaborateurs, nous renforçons notre capacité d'exécution, notre efficacité opérationnelle et optimisons nos résultats.



Formation continue et développement

Nous encourageons la curiosité intellectuelle et nous nous attachons à approfondir la compréhension de notre rôle, de nos marchés et des évolutions du secteur des infrastructures. Grâce à une communication ouverte, au partage des connaissances et au développement continu des compétences, nous renforçons notre expertise et favorisons la réussite collective.



Gestion responsable des ressources

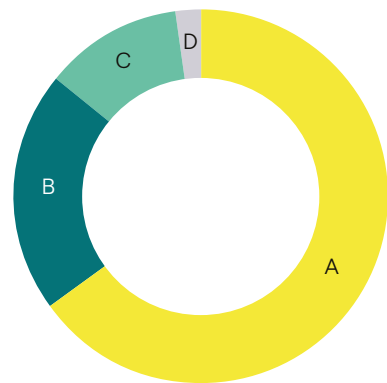
Nous servons nos Actionnaires et nos partenaires avec engagement, diligence et sens des responsabilités. Nous veillons à mobiliser nos ressources de manière efficiente et responsable, dans le respect des plus hauts standards d'intégrité, d'éthique et de prudence dans la prise de décision. Nous favorisons une culture où le dialogue constructif est encouragé et les pratiques inappropriées sont remises en question.

Nos collaborateurs - suite

Le capital humain : un levier de différenciation stratégique

Les collaborateurs d'Africa50 apportent la richesse des talents et des expertises qui donnent vie à notre modèle. Grâce à une équipe panafricaine et internationale de premier plan, nous transformons des défis complexes liés aux infrastructures en opérations innovantes et structurantes. Intervenir à travers de multiples secteurs et pays et auprès d'un large éventail de partenaires exige une combinaison unique d'excellence technique, de discernement commercial et de connaissance approfondie des marchés locaux que peu d'institutions sont en mesure d'offrir.

Répartition par âge



Légende

A	30-45	65 %
B	46-61	21 %
C	≤29	12 %
D	≥62	2 %

Avec des collaborateurs issus de 30 nationalités, dont 25 pays africains, Africa50 a constitué une équipe véritablement panafricaine et internationale, alliant une connaissance approfondie des contextes locaux à une expertise mondiale. Cette diversité lui apporte la compréhension, la crédibilité et le savoir-faire nécessaires pour mener à bien des projets d'envergure. Loin d'être le fruit du hasard, elle résulte d'un choix stratégique et constitue un véritable facteur de différenciation. Elle nous permet d'opérer dans des environnements complexes, d'exécuter nos projets et de créer de la valeur.

L'expérience de nos équipes couvre un large éventail de domaines, notamment le développement de projets, la gestion des investissements, l'ingénierie, la finance, le droit, la gestion des risques, l'ESG et les politiques publiques. Cette diversité d'expertises permet à Africa50 de relever des défis complexes et de concrétiser des opportunités d'investissement structurantes à travers l'Afrique. L'égalité entre les femmes et les hommes demeure également une priorité. En 2025, les femmes représentaient 47 % des effectifs d'Africa50 et occupaient 42 % des postes de direction.

Cet engagement s'étend au-delà de l'institution et se reflète également au sein des sociétés du portefeuille d'Africa50, où les femmes représentaient 46 % des effectifs. Africa50 bénéficie par ailleurs d'un équilibre solide entre professionnels expérimentés et talents émergents. Avec une équipe composée à 65 % de collaborateurs âgés entre 30 et 45 ans, aux côtés de 21 % âgés entre 46 et 61 ans, 12 % âgés de moins

de 29 ans et 2 % âgés de plus de 62 ans, Africa50 réunit une solide expertise dans le domaine des infrastructures et des perspectives nouvelles porteuses d'innovation. Cette complémentarité entre expérience et nouvelles approches renforce la continuité de notre organisation, accroît notre capacité d'adaptation et positionne Africa50 pour une croissance à long terme.

Une culture tournée vers l'apprentissage et le leadership

La culture d'Africa50 se caractérise par une alliance unique de rigueur commerciale, de curiosité intellectuelle et d'un fort sens de la mission.

Intervenir à la croisée du développement des infrastructures, de l'investissement et des politiques publiques exige des professionnels capables de gérer la complexité, de faire preuve de discernement et de garder le cap sur des résultats de long terme. Au sein de l'organisation, les équipes sont unies par un engagement commun : développer des infrastructures au service de la croissance économique, de l'intégration régionale et de l'amélioration des conditions de vie à travers l'Afrique, soutenues par une culture de responsabilité, de coopération et d'excellence.

Le développement des compétences et l'apprentissage continu sont au cœur de notre culture. Les collaborateurs bénéficient de plans de développement individuels structurés autour du modèle d'apprentissage 70:20:10, qui combine apprentissage par l'expérience, apprentissage collaboratif et formation formelle. Selon cette approche,

70 % du développement s'acquiert par l'expérience professionnelle et des missions à responsabilité accrue, 20 % par des dispositifs d'apprentissage informels tels que le coaching, le mentorat et l'apprentissage entre pairs, et 10 % par des programmes de formation structurés. Les collaborateurs ont également accès aux programmes d'eCornell ainsi qu'à des formations techniques adaptées aux priorités d'investissement d'Africa50, afin de renforcer les compétences nécessaires pour accompagner l'évolution rapide du secteur des infrastructures.

Au-delà du développement des compétences, Africa50 veille à constituer et à entretenir un vivier de talents performant. L'organisation rassemble des professionnels alliant expertise technique, compréhension fine des marchés africains et internationaux, sens aigu de la responsabilité et capacité à opérer dans des environnements complexes à forts enjeux. Cette ambition se traduit par une culture encourageant la prise de responsabilité, des expériences transversales

Les femmes au sein d'Africa50

45 %

des employés d'Africa50
sont des femmes

42 %

occupent des postes
de direction

Nos collaborateurs - suite

et une collaboration étroite avec la direction, permettant aux talents d'apporter une contribution significative dès le début de leur parcours et d'évoluer vers des responsabilités de plus en plus importantes.

Augmentation des effectifs

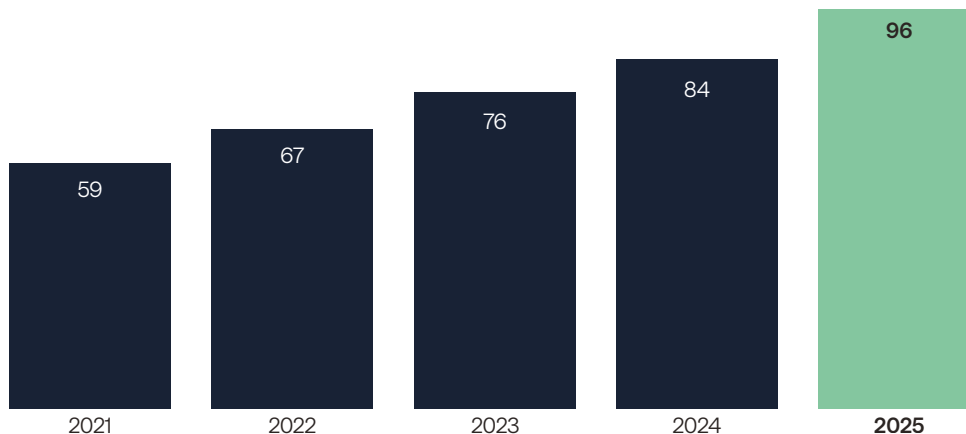
En 2025, Africa50 a poursuivi le renforcement progressif de ses effectifs afin d'accompagner la croissance de ses opérations et de ses activités d'investissement en Afrique. Le nombre de collaborateurs est passé de 84 à fin 2024 à 96 à fin 2025, témoignant de l'attractivité de l'organisation et de sa capacité à recruter, développer et retenir des talents de premier plan.

Cette croissance résulte d'une approche délibérée et prospective de la planification des effectifs, permettant à Africa50 de développer les compétences, les expertises et la structure organisationnelle nécessaires pour accompagner le développement de ses plateformes d'investissement et soutenir ses ambitions de long terme.

Planification de la relève

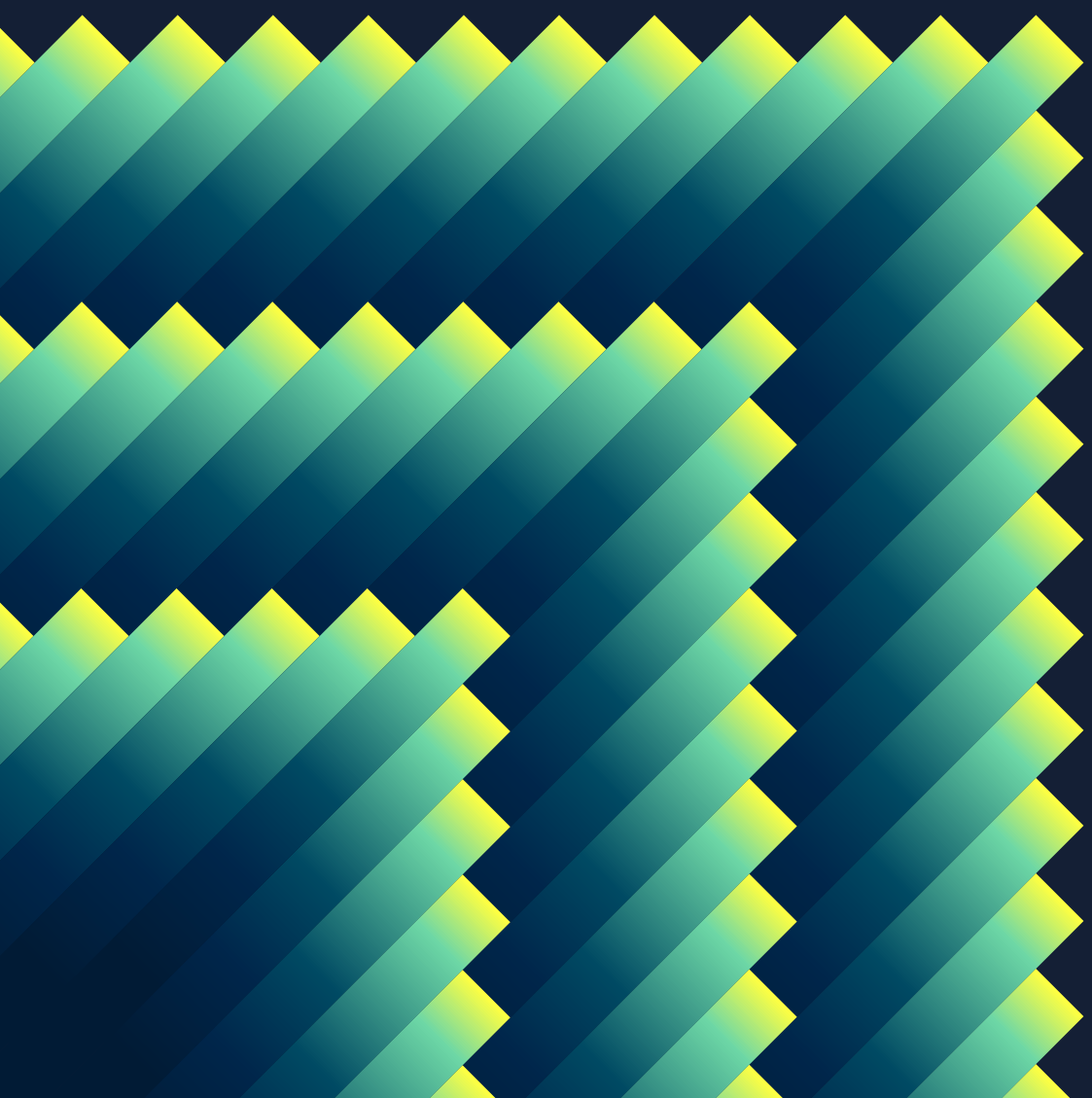
La gestion de la relève est restée au cœur des priorités en 2025, avec un taux de préparation à la succession stable à 94 %. Les postes de direction et les fonctions stratégiques clés ont fait l'objet d'une planification proactive, afin d'assurer la continuité du leadership et de maintenir la résilience de l'organisation.

Effectifs



Le cadre de gestion de la relève d'Africa50 vise à renforcer durablement la résilience institutionnelle en développant les futurs dirigeants de l'organisation. À travers des initiatives de développement ciblées, l'élargissement progressif des responsabilités et des évaluations régulières des talents, la société développe un solide vivier de talents internes capable d'accompagner sa croissance et de concrétiser la stratégie Ambition 2030.

➕ Pour en savoir plus sur nos collaborateurs et notre culture, consultez le Rapport de développement durable 2025



Gouvernance et risque

Gouvernance

La gouvernance d'Africa50 repose sur un cadre juridique et institutionnel solide qui définit les modalités de direction et de supervision de l'institution.

Ce cadre favorise une prise de décision efficace, renforce la redevabilité et garantit l'alignement des activités d'investissement d'Africa50 avec les intérêts de ses Actionnaires.

Cadre juridique

À sa création, Africa50 a été constituée autour de deux entités juridiques – Africa50 - Développement de projets (Africa50-DP) et Africa50 - Financement de projets (Africa50-FP) – qui constituent ses véhicules permanents d'investissement et sont régies par leurs statuts respectifs. Au fil de son développement, Africa50 a créé de nouveaux véhicules d'investissement, conçus pour répondre aux attentes des investisseurs et aux besoins du continent en matière d'infrastructures.

Africa50-DP et Africa50-FP sont deux entités juridiquement indépendantes et complémentaires intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des infrastructures. Elles permettent de mobiliser et de déployer des capitaux à chaque étape du cycle de vie des projets : développement, construction, exploitation et maintenance. Chaque entité dispose de la personnalité morale, est distincte de ses Actionnaires sur le plan juridique et est habilitée à conclure des contrats, acquérir et céder des actifs, ainsi qu'à réaliser des investissements en son propre nom.

Les statuts définissent le cadre juridique et institutionnel régissant les deux entités, notamment les droits et obligations des Actionnaires ainsi que les structures de gouvernance. La gouvernance repose sur l'Assemblée générale des Actionnaires et, pour chaque entité, sur un Conseil d'administration assisté de Comités spécialisés. Ce cadre établit les responsabilités fiduciaires et les principes de gestion des risques conformément aux meilleures pratiques internationales. Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la définition de l'orientation stratégique et des priorités de l'institution.

Les statuts délèguent par ailleurs au Directeur général responsabilité de la gestion courante de l'institution, chargé de mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil et d'assurer la gestion des activités d'Africa50. Le Directeur général s'appuie sur une équipe de direction dont les responsabilités fonctionnelles et opérationnelles sont clairement définies.

Outre ses deux entités fondatrices, Africa50 parraine et gère plusieurs fonds et sociétés d'investissement spécialisés à durée déterminée, notamment le Fonds d'accélération pour les infrastructures Africa50 (Africa50-IAF), le Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA-PD) et Africa50 Mobility Company (A50M). Bien que constitués sous des structures juridiques distinctes, ces véhicules tirent parti des fonctions support d'Africa50, notamment la levée de fonds, les affaires juridiques, les finances, les technologies de l'information et les ressources humaines.

Le Conseil d'administration – Bilan de l'année 2025

Le Conseil d'administration d'Africa50 est structuré de manière à garantir une gouvernance solide, avec au moins 50 % de membres indépendants, ce qui assure une supervision objective et une prise de décision équilibrée. Il réunit des représentants des pays actionnaires, ainsi que des experts indépendants, apportant une diversité de perspectives en phase avec le mandat d'Africa50. Il est assisté de Comités spécialisés chargés de superviser les principaux domaines de gouvernance, notamment l'audit, les risques, la gouvernance ainsi que "la stratégie, renforçant ainsi la redevabilité et l'efficacité des processus décisionnels.

En 2025, le Conseil d'administration a joué un rôle actif dans la supervision de la stratégie, du développement institutionnel et de la performance d'Africa50, accompagnant l'institution au cours d'une année marquée par une forte dynamique opérationnelle, des avancées stratégiques majeures, l'arrivée de nouveaux administrateurs et la nomination de Dr. Sidi Ould Tah à la présidence du Conseil d'administration.

Légende

-  Comité d'audit
-  Comité de gouvernance
-  Comité de stratégie
-  Comité des risques d'entreprise
-  Présidence



Dr. Sidi Ould Tah
Président du
Groupe de la
Banque africaine
de développement
(BAD) et Président
du Conseil
d'administration
d'Africa50 –
Membre de droit



Alain Ebobissé
Directeur général
du groupe –
Membre de droit



Imoni Akpofure
Administratrice
indépendante

Comité




Nouaman Al Aissami
Administrateur –
Actionnaire affilié
(Maroc)

Comité




Akef El Maghraby
Administrateur –
Actionnaire affilié
(Egypte)

Comité




Sophie L'Helias
Administratrice
indépendante

Comité




Assaad Jabre
Administratrice
indépendante

Comité




Daniel Mminele
Administratrice
indépendante

Comité



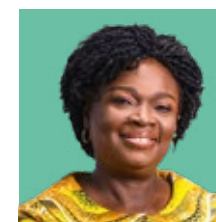

Samir M. Suleymanov
Administratrice
indépendante

Comité




Charles O. Boamah
Administrateur –
Actionnaire affilié
(BAD)

Comité

Dr. Victoria Kwakwa
Administratrice
indépendante

Comité


Le Conseil d'administration en 2025 – Bilan de l'année 2025 – suite

Renouvellement du Conseil d'administration

Le renouvellement du Conseil d'administration et la continuité de sa gouvernance ont constitué des priorités majeures en 2025. Le mandat de six administrateurs est arrivé à échéance au cours de l'exercice, dont celui de l'administrateur nommé d'office et Président du Conseil désigné par la Banque africaine de développement (BAD), en raison de l'achèvement, le 31 août 2025, du second mandat de Dr. Akinwumi A. Adesina à la présidence de la BAD. À la suite de sa nomination à la présidence de la BAD, Dr. Sidi Ould Tah a été élu administrateur d'Africa50 et Président du Conseil d'administration, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2025.

La sélection des nouveaux administrateurs a suivi un processus rigoureux, fondé notamment sur l'utilisation d'une matrice des compétences du Conseil afin d'identifier les compétences essentielles requises pour accompagner les prochaines phases de croissance d'Africa50, ainsi qu'avec l'appui d'un cabinet externe de recrutement. À l'issue de ce processus, trois personnes ont été proposées à la nomination, puis approuvées par les Actionnaires en juillet 2025 : M. Daniel Mminele, M. Samir Suleymanov et Mme Victoria Kwakwa.

« Mon intégration au sein d'Africa50 a été remarquablement bien organisée et s'est accompagnée, dès le premier jour, d'un accueil très chaleureux.

Ce qui m'a le plus marqué, c'est la conception des sessions d'intégration. L'objectif n'était pas uniquement de nous familiariser avec l'évolution d'Africa50, son histoire et sa complexité, mais aussi de nous aider, dès le départ, à identifier les domaines dans lesquels le Conseil d'administration pouvait avoir le plus d'impact. Ainsi qu'à établir un lien entre le parcours de l'institution et les discussions stratégiques à venir, ce qui m'a donné, dès le début, une vision précise de ce qui nous attendait au cours de l'année.

Ce programme d'intégration m'a également permis de mieux comprendre la culture d'Africa50. Dès le départ, il était clair que la Direction souhaitait établir avec le Conseil d'administration une relation fondée sur un dialogue ouvert, une transparence totale et une volonté commune d'aller de l'avant. Cette approche était évidente dès le début et a donné le ton pour la suite.

Le véritable test est venu lorsque nous avons commencé les travaux du Conseil d'administration. J'ai rapidement constaté que je revenais régulièrement aux éléments abordés durant le programme d'intégration. Pour moi, c'est la meilleure preuve de la qualité du programme. J'ai également été marqué par l'excellent esprit d'équipe et l'énergie positive qui ont accompagné tout le processus. »

Nouvel Administrateur,
Africa50

Les nouveaux Administrateurs indépendants apportent une solide expérience internationale et des expertises complémentaires.

Dr. Victoria Kwakwa a occupé les fonctions de Vice-présidente régionale de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. M. Samir Suleymanov est un ancien dirigeant de la Banque mondiale et a également occupé le poste de Conseiller en stratégie auprès du Directeur général du Fonds monétaire international. M. Daniel Mminele, Président du Conseil d'administration de Nedbank Group, apporte plus de vingt années d'expérience au sein de la Banque de réserve sud-africaine, où il a notamment occupé les fonctions de Vice-gouverneur.

En qualité de Président du Conseil d'administration, Dr. Sidi Ould Tah apporte plus de quarante années d'expérience dans les domaines de la banque, des politiques économiques et des responsabilités ministérielles, acquises en Afrique et dans les pays du Sud. Ayant collaboré étroitement avec Africa50 durant sa présidence de la BADEA, il possède une connaissance approfondie de l'institution ainsi qu'une vaste expérience du leadership à l'échelle du continent, renforçant ainsi le Conseil d'administration à un moment déterminant de la trajectoire de croissance d'Africa50.

Le Conseil d'administration en 2025 – Bilan de l'année 2025 – suite

Principales activités du Conseil d'administration en 2025

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni chaque trimestre et, avec l'appui de ses Comités, a assuré la supervision d'un large éventail de questions stratégiques, financières, opérationnelles, de gouvernance et de gestion des risques.

Ses travaux ont notamment porté sur la performance des portefeuilles d'Africa50-DP et d'Africa50-FP, les activités de levée de fonds et de relations avec les investisseurs, l'approbation des budgets et des objectifs de l'institution, ainsi que la supervision de fonctions support essentielles, notamment les ressources humaines, la communication et la sécurité des systèmes d'information.

Le Conseil d'administration a supervisé plusieurs initiatives stratégiques majeures, notamment :

- le premier closing d'AGIA-PD, qui a permis de mobiliser 118 millions USD ;
- la mise en place de la Plateforme pour les énergies renouvelables distribuées en Afrique ;
- la supervision et le suivi des progrès du premier fonds à durée déterminée d'Africa50 – Africa50-IAF – notamment en ce qui concerne le déploiement des capitaux et l'atteinte des objectifs de levée de fonds.

Au cours de l'année, Africa50 a accueilli deux nouveaux Actionnaires : la Public Investment Corporation (PIC) d'Afrique du Sud, le plus grand fonds de pension public d'Afrique, et la République d'Angola. Leur adhésion est venue renforcer et diversifier davantage l'actionnariat de l'institution.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a tenu une Journée stratégique, dont le principal aboutissement a été l'adoption d'une stratégie de levée de fonds à l'échelle du Groupe afin d'orienter les efforts de mobilisation de capitaux de l'ensemble de ses véhicules d'investissement. Le Conseil a également examiné le modèle économique d'Africa50-DP, en vue d'affiner son positionnement et d'assurer un juste équilibre entre impact sur le développement et performance financière.

Afin d'assurer un suivi continu du profil de risque du Groupe, le Conseil d'administration a examiné les principaux risques auxquels Africa50 est exposée. Parmi les sujets clés figuraient notamment les défis liés à la ratification des immunités et privilèges d'Africa50 dans les différents pays, les implications en matière de gouvernance associés à la gestion de multiples plateformes et véhicules d'investissement, ainsi que le cadre applicable aux Actionnaires en défaut. Le Conseil a également examiné les risques globaux, notamment les risques macroéconomiques et géopolitiques.

Après dix années de collaboration, le mandat de KPMG France en tant qu'auditeur externe est arrivé à son terme. Le Conseil d'administration a recommandé la nomination de Deloitte Afrique du Sud en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans, à compter de l'audit des comptes de l'exercice 2025. Cette nomination a été approuvée par les Actionnaires en juillet 2025.

Le taux de présence des administrateurs est demeuré élevé tout au long de l'année, tous les Administrateurs ayant participé à la majorité des réunions du Conseil et de ses Comités, témoignant de leur fort engagement.

Contribution de l'équipe de direction à la prise de décision

Les délibérations du Conseil d'administration ont été appuyées par des échanges réguliers avec l'équipe de direction, qui a fourni des informations détaillées et en temps utile afin d'éclairer la prise de décision. Les membres de l'équipe de direction ont participé, selon les besoins, aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités, afin de présenter l'évolution des activités d'investissement, la performance des portefeuilles, la gestion des risques, les enjeux ESG ainsi que les principaux développements intervenus dans leurs domaines de responsabilité.

Cette collaboration structurée entre le Conseil d'administration et la Direction a permis d'instaurer un dialogue constructif, de favoriser un examen critique des dossiers et d'assurer un alignement entre les orientations stratégiques et leur mise en œuvre, tout en préservant une séparation claire entre les responsabilités de supervision du Conseil et celles de gestion de la Direction.

Le Conseil d'administration en 2025 – Bilan de l'année 2025 – suite

Efficacité du Conseil d'administration et amélioration continue

Évaluation et efficacité du Conseil d'administration

Parmi les principaux travaux de gouvernance menés au cours de l'exercice figurait une évaluation interne du Conseil d'administration, dont les résultats ont été examinés par le Conseil et ont donné lieu à un plan d'action ciblé. Les mesures arrêtées au cours de l'année visaient à renforcer l'efficacité du Conseil, à consolider la supervision à l'échelle du Groupe et à améliorer l'organisation ainsi que l'efficacité des réunions du Conseil et de ses Comités. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a institutionnalisé une Journée stratégique annuelle afin d'approfondir les réflexions stratégiques et d'encourager une vision davantage tournée vers l'avenir.

Formation et développement des compétences

Le développement des compétences des administrateurs est demeuré une priorité. En 2025, le Conseil d'administration a participé à un programme de formation ciblé portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la gestion des risques d'entreprise, les enjeux ESG et le cadre de référence applicable aux Administrateurs, afin de maintenir un haut niveau de préparation face aux risques émergents et à l'évolution des pratiques de gouvernance.

Politiques et cadre de gouvernance

Au cours de l'année, le Conseil d'administration et ses Comités ont piloté une mise à jour complète du cadre de politiques du Groupe Africa50 afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation, de ses ambitions de croissance et de son alignement sur les meilleures pratiques. Les principales évolutions ont notamment porté sur la Politique de gestion des risques d'entreprise, la Politique LBC/FT, la Stratégie et Politique ESG, la Politique d'investissement, la Politique de diligence raisonnable et la Politique de signalement des manquements. Le Conseil a également approuvé la Politique de règlement des différends et de traitement des griefs ainsi que la Politique relative aux réseaux sociaux et à la communication. Des procédures complémentaires ont, lorsque nécessaire, été élaborées et accompagnées de formations ciblées afin d'en garantir la bonne application au sein d'Africa50.

Par ailleurs, afin d'accompagner la transformation d'Africa50 en une plateforme d'investissement multi-véhicules, le Conseil d'administration a également poursuivi la formalisation d'un Cadre de gouvernance du Groupe. Ce cadre harmonise les standards de gouvernance applicables aux filiales et aux véhicules d'investissement collectifs gérés avec des partenaires tiers, tout en conciliant leur autonomie avec une supervision appropriée à l'échelle du Groupe. Il renforce en outre les dispositifs de gestion des risques, de suivi et de reporting, et offre un cadre de gouvernance cohérent pour soutenir les ambitions de croissance d'Africa50.

Supervision et intégration de l'ESG

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de la supervision des enjeux de développement durable et de climat, avec l'appui du Comité Stratégie, Budget, Développement durable, Environnement et Questions sociales. Ce Comité, qui se réunit chaque trimestre, oriente les travaux du Conseil sur les stratégies, politiques, cadres de référence et performances ESG et climatiques. Cette organisation garantit l'intégration des considérations de durabilité et de climat dans les décisions du Conseil, la validation de la stratégie et la supervision des investissements, notamment par le biais de la Politique d'investissement.

Pour assurer une supervision efficace, Africa50 veille à maintenir au sein de son Conseil d'administration un niveau élevé d'expertise collective sur les enjeux de développement durable et de climat, ainsi qu'une mise à jour régulière des connaissances dans ces domaines. Au troisième trimestre 2025, le Conseil a participé à un atelier de formation dédié à l'intégration des enjeux ESG dans les infrastructures. Cette formation a porté notamment sur la prise en compte des critères ESG à chaque étape du cycle de vie des projets, les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques ESG, ainsi que le rôle des facteurs ESG dans le renforcement de la résilience, l'atténuation des risques et la création de valeur à long terme.

Gestion des risques

Africa50 veille à maintenir une solide culture de maîtrise des risques, fondée sur des pratiques de gestion des risques robustes et intégrées à ses opérations. Son dispositif de Gestion des risques d'entreprise (ERM) est conçu pour assurer une gestion rigoureuse et proactive des risques à l'échelle de l'organisation. Au cœur de ce dispositif, la Déclaration d'appétence pour le risque et la Politique de gestion des risques d'entreprise encadrent la prise de décision à tous les niveaux de l'institution. Le dispositif ERM est aligné sur le référentiel du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et reflète les meilleures pratiques internationales.

Processus de gestion des risques d'Africa50



Gestion des risques – suite

Déclaration d'appétence pour le risque

Notre Déclaration d'appétence pour le risque, mise à jour en 2024, définit la nature et le niveau des principaux risques qu'Africa50 est disposée à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Elle fixe également des seuils de tolérance pour chaque catégorie de risque du profil de risque de l'institution. Sa mise en œuvre repose sur les politiques d'Africa50, son dispositif de contrôles internes, son cadre de limites ainsi que ses processus de suivi des risques, intégrant de manière claire et globale l'appétence pour le risque dans ses activités.

Gestion des risques d'entreprise et cadre de gouvernance

Les principaux risques d'entreprise font l'objet d'un suivi et d'un examen réguliers par le Comité du Conseil d'administration chargé de la gestion des risques d'entreprise (ERM) et des finances. Le Cadre de gestion des risques d'entreprise d'Africa50 définit les structures, les processus et les capacités nécessaires pour assurer la gouvernance, l'identification, l'évaluation et la gestion des risques inhérents à l'exécution du mandat de l'institution. Mis à jour en 2023 et approuvé par le Conseil

d'administration, le Cadre renforcé définit une feuille de route claire visant à consolider ses composantes prioritaires. À fin 2025, des progrès significatifs avaient déjà été accomplis dans la mise en œuvre de ces améliorations, renforçant ainsi un Cadre qui est robuste, adapté à la taille, au niveau de maturité et à la complexité actuels d'Africa50, et pleinement aligné sur ses ambitions de croissance futures.

Au cœur du Cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) d'Africa50 figurent les politiques de l'institution, qui ont été considérablement renforcées en 2025. Plusieurs politiques clés ont ainsi été révisées, notamment la Politique de diligence raisonnable en matière d'intégrité (IDD), la Politique de signalement des manquements et la Politique d'investissement et la Politique relative à la communication et aux réseaux sociaux. Dans le cadre de notre cycle de révision triennal, plusieurs politiques clés seront actualisées en 2026, notamment le Code de conduite, la Politique de lutte contre la corruption ainsi que la Politique relative aux cadeaux et à l'hospitalité.

La révision de la Politique IDD a constitué une priorité majeure cette année, compte tenu de la politique de tolérance zéro d'Africa50 à l'égard du risque réputationnel. Elle a introduit

une méthodologie renforcée de notation des risques, destinée à consolider la gestion du risque réputationnel et à améliorer les processus d'investissement et de passation des marchés. En 2025, l'ensemble du personnel a bénéficié d'une formation sur la Politique IDD révisée. Par ailleurs, le programme de formation à la conformité a été renforcé grâce à la numérisation de la formation annuelle à l'éthique, désormais dispensée via la plateforme d'apprentissage en ligne de l'organisation.

En 2025, Africa50 a également poursuivi le renforcement de son Cadre de gestion des risques d'intégrité avec le lancement d'un projet visant à déployer une plateforme numérique dédiée à la diligence raisonnable en matière d'intégrité (IDD). Cette évolution a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la cohérence du processus IDD, ainsi que sa capacité de déploiement à plus grande échelle, afin de garantir son alignement avec les ambitions de croissance d'Africa50. La plateforme numérique permettra de rationaliser les flux de travail, de renforcer la robustesse des évaluations des risques d'intégrité et de veiller à ce que le processus IDD demeure pleinement adapté aux besoins de l'institution à mesure qu'Africa50 développe ses activités et ses investissements.

Cartographie des risques

Africa50 maintient une cartographie des risques permettant d'identifier les principaux risques de l'institution, d'évaluer les dispositifs de contrôles et les mesures d'atténuation mis en place et d'en apprécier l'efficacité. Conformément aux meilleures pratiques, la cartographie des risques est mise à jour chaque année et présentée au Comité Audit et Risques du Conseil d'administration.

La mise à jour réalisée en 2025 visait principalement à garantir la pertinence du référentiel des risques et des évaluations associées. Elle intègre les nouveaux risques résultant de l'évolution des environnements interne et externe, renforce l'alignement du cadre sur les meilleures pratiques du marché et tient compte des évolutions récentes des fonctions opérationnelles et des domaines de responsabilité d'Africa50, qui constituent le socle du processus d'identification des risques. Elle reflète également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'atténuation des risques et a mis en évidence les domaines nécessitant des améliorations complémentaires. Cette revue annuelle permet de maintenir un profil de risque actualisé, complet et adapté à l'évolution d'Africa50.

Gestion des risques – suite

Dispositif de contrôles internes

Africa50 a mis en place un Dispositif de contrôles internes fondé sur le référentiel de contrôle interne du COSO, reconnu à l'échelle internationale. Les contrôles internes contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels d'Africa50 en assurant une protection contre les risques stratégiques, financiers, commerciaux et opérationnels. Au cœur du dispositif, le Plan de contrôles internes recense et décrit les principaux contrôles intégrés aux processus, c'est-à-dire les mesures concrètes, opérationnelles et vérifiables mises en place pour atténuer les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels de l'organisation. Au travers de ce plan, Africa50 assure un suivi et une évaluation continus de ses contrôles internes afin d'en vérifier l'efficacité.

Du point de vue organisationnel, le dispositif de contrôles internes est structuré selon trois lignes de défense.

Première ligne de défense

La direction opérationnelle est responsable de l'identification, de la maîtrise et de l'atténuation des risques.



Deuxième ligne de défense

Des fonctions indépendantes de la première ligne de défense assurent la supervision des processus opérationnels et des risques. Elles facilitent et contrôlent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion des risques par les responsables opérationnels, et aident les responsables des risques à communiquer les informations appropriées sur les risques au sein de l'organisation.

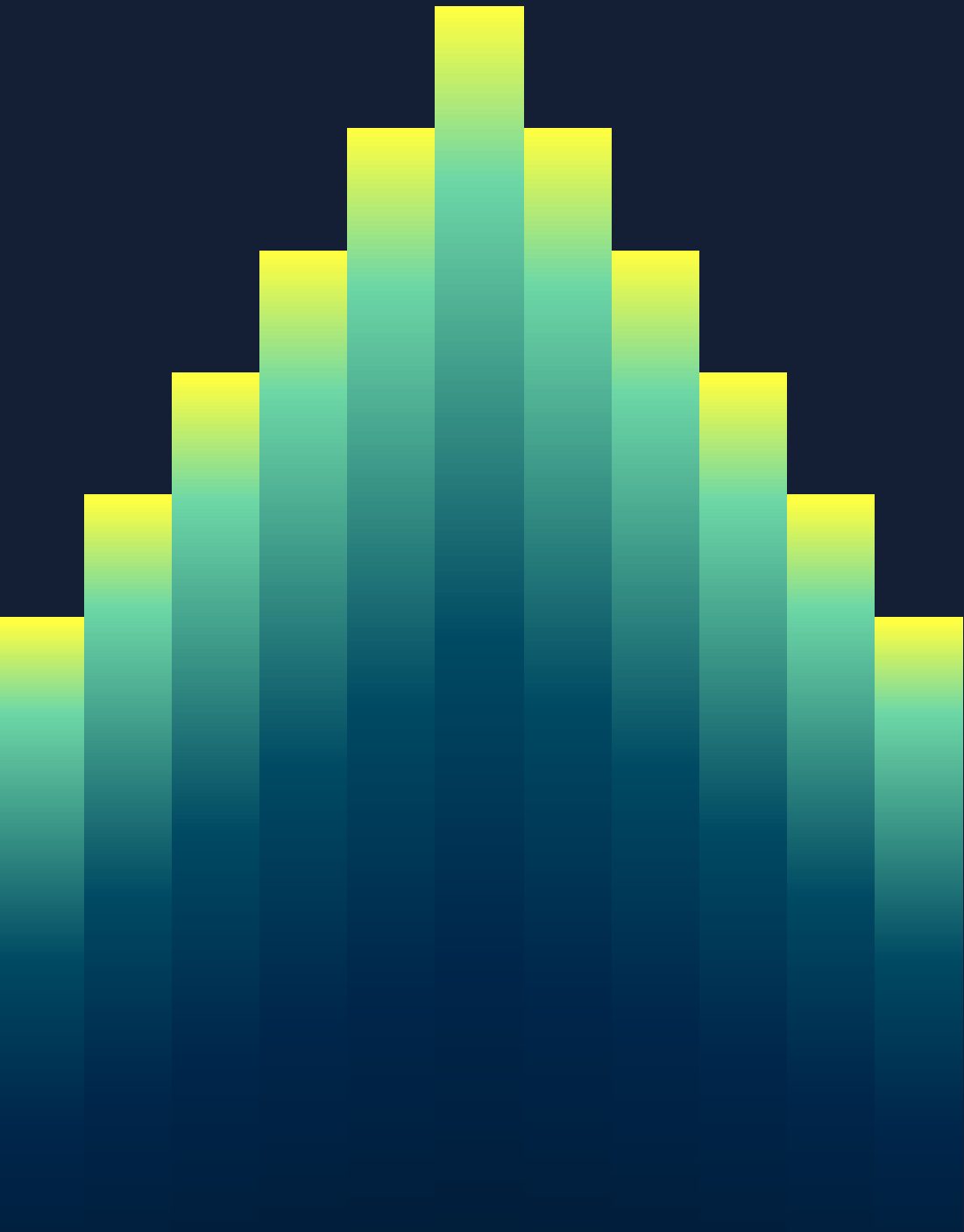


Troisième ligne de défense

L'Audit interne fournit au Conseil d'administration et à la Direction générale d'Africa50 une assurance fondée sur une approche basée sur les risques. Cette assurance porte sur l'efficacité avec laquelle Africa50 identifie, évalue et gère ses risques, ainsi que sur l'efficacité des première et deuxième lignes de défense. Elle couvre l'ensemble des composantes du Cadre ERM, de l'identification et de l'évaluation des risques à leur traitement et à la communication des informations relatives aux risques. Elle englobe également toutes les catégories d'objectifs de l'organisation : stratégiques, éthiques, opérationnels, de reporting et de conformité.

En 2025, nous avons renforcé notre dispositif d'assurance avec la création d'une fonction d'Audit interne centralisée et exercée en interne, à la suite de son approbation par le Comité Audit du Conseil d'administration, puis par le Conseil d'administration en 2024. Cette décision accompagne le développement d'Africa50, en renforçant les mécanismes de supervision, en intégrant les connaissances institutionnelles et en veillant à ce que l'organisation demeure résiliente et solidement gouvernée à mesure qu'elle poursuit sa croissance.

Cette nouvelle fonction est dirigée par la Direction de l'Audit interne, qui relève fonctionnellement du Comité d'audit du Conseil d'administration et administrativement du Directeur général du groupe conformément aux Normes internationales de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditors (IIA). Pendant sa phase de développement, elle continuera de s'appuyer sur des prestataires externes d'audit interne pour compléter ses capacités et apporter une expertise spécialisée.



Résultats financiers

Africa50 – Financement de projets (Africa50-FP)

Informations sur la société	65
Rapport des administrateurs	66
Rapport du commissaire aux comptes	67
Compte de résultat et autres éléments du résultat global	69
Etat de la situation financière	70
Tableau de variation des capitaux propres	71
Tableau des flux de trésorerie	71
Notes annexes aux états financiers	72

Informations sur la société

Administrateurs	Début de mandat	Expiration mandat
Dr. Akinwumi A. Adesina (le Président)	21 juillet 2016	30 Septembre 2025
Dr. Sidi Ould Tah (le Président)	30 septembre 2025	Mandat d'office
Mme Imoni Akpofure	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2027
M. Nouaman AL Aissami	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2026
M. Charles Boamah	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2026
Mme Sophie L'Helias	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2026
Mme Monhla Wilma Hlahla	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2025
M. Assaad Jabre	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2027
M. Amadou Kane	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2025
M. Albert Mugo	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2025
Mme Félicité Célestine Omporo Enouany	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2025
M. Abdel Latif El Maghraby	5 octobre 2021	Lendemain AGA 2027
M. Ange-Patrick Demenou	5 juillet 2023	Lendemain AGA 2025
M. Samir Suleymanov	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
Mme Victoria Kwakwa	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
M. Daniel Mninele	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
M. Alain Ebobissé	5 juillet 2023	Mandat d'office

Note : Assemblée Générale des Actionnaires (AGA).

Directeur général

M. Alain Ebobissé

Secrétaire général

Mme Zurina Saban

Siège social

Tour Ivoire 3 – 8ème étage
Marina de Casablanca
Boulevard des Almohade
Casablanca, Maroc

Commissaire aux comptes

Deloitte & Touche
5 Magwa Crescent
Waterfall City
Waterfall 2090

Banques

BMCE Bank

140 Avenue Hassan II
20070 Casablanca, Maroc

AFREXIM Bank

72B El-Maahad El-Eshteraky Street
Roxy, Heliopolis, Cairo 11341, Egypt

ATTIJARIWafa Bank

Centre d'Affaires 2001
2 Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

Citibank

Zénith Millénium immeuble 1,
Sidi Maarouf – B.P 40
Casablanca 20190 – Maroc

Trade Development Bank

197 Lenana Place, 1st floor and 5th floor
Lenana Road
PO Box 48596 – 00100 Nairobi, Kenya

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Direction présente son rapport et les états financiers audités d'Africa50 – Financement de Projets (la « Société » ou « Africa50-FP » ou « FP ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Activité principale

Africa50-FP est une organisation internationale et une société financière à statut spécial qui promeut le développement des infrastructures en Afrique et réalise des investissements dans les infrastructures.

Résultats et dividendes

Les résultats de l'année sont présentés à la page 69.

La société a versé un dividende pour l'exercice de 0,8 million d'USD en 2025 lié au résultat net de 2024 (2024 : 1,87 million d'USD).

Administrateurs

Les administrateurs en fonction au cours de l'année étaient ceux indiqués à la page 65.

Responsabilité de la direction eu égard aux états financiers

La Direction a préparé les états financiers annuels en anglais et en français.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par le « International Accounting Standards Board (IASB) et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Rien n'a été porté à l'attention de la direction qui indique que la Société ne restera pas en activité pendant au moins douze mois à compter de la date de la présente déclaration.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, Deloitte S.A., ont été nommés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 août 2025 pour une période de trois ans, débutant avec l'exercice 2025 et prenant fin à l'issue de l'audit des états financiers de 2027.

Approbation des états financiers par les administrateurs

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 juin 2026.

Rapport de l'auditeur indépendant

Africa50 - Financement de Projet

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons procédé à l'audit des états financiers d'Africa50 – Financement de Projet (« l'Entité »), présentés aux pages 69 à 100, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et les éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables / informations significatives relatives aux méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Africa50 – Financement de Projet au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences du Companies Act d'Afrique du Sud.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA). Les responsabilités qui nous incombent en application de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément au Code de conduite professionnelle des auditeurs enregistrés de l'Independent Regulatory Board for Auditors (« Code IRBA »), ainsi qu'aux autres exigences d'indépendance applicables à la réalisation d'audits d'états financiers en Afrique du Sud.

Nous avons, par ailleurs, satisfait aux autres obligations déontologiques qui nous incombent conformément au Code IRBA et aux autres exigences éthiques applicables aux missions d'audit réalisées en Afrique du Sud. Le Code IRBA est conforme aux dispositions correspondantes du Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les Normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (« Code IESBA »).

Nous estimons que les éléments probants recueillis au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Ces autres informations comprennent les informations contenues dans le document intitulé « Rapport annuel d'Africa50 – Financement de projet pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 », à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons, à leur égard, aucune opinion d'audit ni aucune autre forme de conclusion d'assurance.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, à apprécier si celles-ci comportent une incohérence significative avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles paraissent, par ailleurs, comporter une anomalie significative.

Si, sur la base des travaux réalisés, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en faire état. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs relatives aux états financiers

Les administrateurs sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe aux administrateurs d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont aucune autre solution réaliste que de procéder ainsi.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance ; elle ne constitue toutefois pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA) permettra systématiquement de détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant – suite

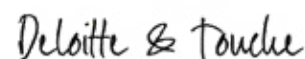
et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles influencent les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous procédons notamment comme suit:

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés afin de fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, dans la mesure où la fraude peut impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, sans toutefois avoir pour objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues, ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes fournies par les administrateurs.
- Nous concluons sur le caractère approprié de l'application, par les administrateurs, du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, déterminons s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une telle incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou circonstances futurs pourraient conduire l'Entité à ne plus être en mesure de poursuivre son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies en annexe, et déterminons si les états financiers traduisent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les administrateurs, notamment sur l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Deloitte & Touche
Auditeur agréé
Per : Justin Dziruni Partner

17 Juillet 2026

5 Magwa Crescent
Waterfall City
Waterfall
2090

Compte de résultat et autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits			
Revenus d'intérêts/dividendes	18	11 478	14 898
Intérêts courus sur prêts	18	4 337	3 933
Gain/(perte) non-réalisé sur actifs financiers à la juste valeur	7	28 008	23 308
Gain/(perte) non-réalisé sur les devises étrangères*		8 072	–
Autres revenus	19	7 260	5 087
Total des produits		59 154	47 226
Charges			
Charges d'exploitation*	25	20 763	15 510
Charges liées aux projets	22	1 528	915
Honoraires versés à Africa50-DP	26	3 629	4 436
Provisions pour intérêts dus par les actionnaires	27	7 030	7 505
Autres charges*	23	5 271	7 557
Perte de valeur des prêts et créances	24	55	3 188
Répartition du résultat net*	28	–	3 200
Total charges		38 275	42 312

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat opérationnel		20 879	4 914
Charges financières	21	(16)	(32)
Produits financiers	20	3 556	3 009
Résultat financier net		3 540	2 977
Résultat de la période		24 419	7 891
Autres éléments du résultat global		–	–
Résultat global de l'exercice		24 419	7 891

Les notes 1 à 33 font partie de ces états financiers.

* Se référer à la note 2.1 pour le détail des modifications apportées aux postes concernés.

Bilan

Au 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif			
Actifs non courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	370 857	317 141
Prêts et créances*	8	80 075	62 047
Immobilisations corporelles	9	604	680
Actifs au titre du droit d'utilisation*	10	1 774	357
Total des actifs non courants		453 310	380 225
Actifs courants			
Autres créances	11	21 159	13 725
Prêts et créances	8	10 496	20 640
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	98 244	98 922
Total des actifs courants		129 899	133 288
Total actif		583 208	513 513

(En milliers d'USD)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres			
Capitaux propres et réserves			
Capital libéré	13 & 15	491 821	441 947
Résultat global de l'exercice		24 419	7 891
Réserves et report à nouveau		44 381	37 278
Total des capitaux propres et des réserves		560 621	487 116
Passif			
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs	14	–	1 561
Dettes locatives*	10	999	–
Provisions*	17	5 507	2 424
Total des passifs non courants		6 506	3 985
Passifs courants			
Dettes fournisseurs*	14	9 769	5 942
Dettes locatives*	10	792	467
Autres dettes	15	5 519	16 003
Total des passifs courants		16 081	22 411
Total capitaux propres et passif		583 208	513 513

Les notes 1 à 33 font partie de ces états financiers.

* Se référer à la note 2.1 pour le détail des modifications apportées aux postes concernés.

Tableau de variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Capital libéré	Réserves et report à nouveau	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2024	422 128	39 147	461 275
Résultat global de l'exercice	–	7 891	7 891
Dividendes versés	–	(1 868)	(1 868)
Augmentation nette du capital libéré	19 818	–	19 818
Solde au 31 décembre 2024	441 947	45 170	487 116
Résultat global de l'exercice	–	24 419	24 419
Dividendes versés	–	(789)	(789)
Augmentation nette du capital libéré	49 875	–	49 875
Solde au 31 décembre 2025	491 821	68 800	560 621

Les notes 1 à 33 font partie de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie*

Exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Note	2025	2024
Transfert de fonds (DP à FP)		–	(48)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Trésorerie versée aux fournisseurs*	29	(36 726)	(31 866)
Trésorerie reçue de l'administration fiscale*		321	806
Trésorerie nette utilisée pour/générée par les activités opérationnelles	29	(36 405)	(31 108)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Actions		(27 613)	(39 983)
Prêts et autres financements d'investissement		5 024	38 566
Produits d'intérêts		–	–
Autres (désinvestissement, frais de développement ..)		–	7 021
Flux de trésorerie provenant des dépôts à terme*		3 880	3 010
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	29	(18 708)	8 614
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement du trop-perçu de capital		–	–
Paiement de loyer*		(760)	(551)
Capital souscrit		55 195	19 997
Trésorerie nette générée par les activités de financement		54 435	19 446
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(679)	(3 048)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		98 922	101 971
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	12	98 244	98 922

Les notes 1 à 33 font partie de ces états financiers.

* Se référer à la note 2.1 « Tableau des flux de trésorerie » pour le détail des lignes concernées.

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Objectif, fonctionnement et organisation

Africa 50 – FP est une organisation internationale et une société financière à statut spécial, dont le siège social est situé à Casablanca (Maroc), avec un capital social autorisé de 3 milliards d'USD et des actions ordinaires souscrites de 690 millions d'USD.

Les objectifs organisationnels d'Africa50-FP sont les suivants :

- a) Promouvoir le développement des infrastructures en Afrique, avec des financements provenant de sources diverses, notamment des souscriptions au capital, des emprunts et des dons de sources africaines et non africaines ;
- b) Réaliser des investissements dans les infrastructures, notamment :
 - i) En association avec des investisseurs ou des financiers multilatéraux, bilatéraux, publics ou privés, pour aider à financer la construction, la réhabilitation, l'amélioration, l'expansion ou l'acquisition d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets financièrement et économiquement viables dans le domaine des infrastructures, de la mobilisation et de l'habilitation des infrastructures en effectuant des investissements dans des titres de créance, des capitaux propres, des quasi-capitaux propres, des garanties ou une combinaison de ceux-ci, avec ou sans garantie de remboursement par le gouvernement ou le État dans lequel l'investissement est réalisé ;
 - ii) Exercer l'activité de financeur, seul ou en collaboration avec toute autre institution financière, par l'octroi de prêts, de garanties, de fonds propres, de quasi-fonds propres, de garanties ou d'une combinaison de ceux-ci, ou d'autres formes d'assurances financières ; et
 - iii) Fournir des ressources pour financer le coût du développement d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets liés aux infrastructures, à la mobilisation des infrastructures et aux infrastructures en Afrique jusqu'à ce que les investisseurs multilatéraux, publics ou privés puissent investir dans de tels projets.
- c) Fournir des services de conseil financier, en lien avec des investissements potentiels ;
- d) Conclure tout accord ou arrangement avec tout gouvernement, autorité municipale ou locale ou toute autre entité qui est propice à la réalisation de toute activité liée à ses objectifs organisationnels ; d'obtenir de toute autorité ou entité de cette autorité tous droits, privilèges et exemptions qu'Africa50-FP juge souhaitables ; et de mettre en œuvre, d'exercer et de se conformer à ces dispositions, droits, privilèges et exemptions ;
- e) Fournir une assistance technique et des services consultatifs pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre d'entreprises, d'actifs, de projets et de projets d'infrastructures liés aux infrastructures, de mobilisation et de facilitation des infrastructures ;

- f) Affecter les bénéfices aux coûts de la poursuite des objectifs organisationnels, financer les réserves et distribuer les dividendes ;
- g) Emprunter ou lever des fonds, émettre des titres, des obligations, des billets, des hypothèques et d'autres instruments et fournir des garanties ;
- h) Détenir des placements de toute nature et de toute description (y compris des placements en valeurs mobilières, actions et billets) ;
- i) Verser des distributions sur les actions Africa50-FP ;
- j) Conserver et appliquer les bénéfices aux fins organisationnelles d'Africa50-FP ;
- k) Obtenir tout acte administratif ou législatif ou effet, toute modification des présents Articles qui aide Africa50-FP à réaliser ses objectifs organisationnels et s'opposer à toute proposition ou procédure qui pourrait porter préjudice directement ou indirectement aux intérêts d'Africa50-FP ; et
- l) Exercer toute activité liée directement ou indirectement à l'une quelconque des opérations susmentionnées, dans le but de faciliter, promouvoir et développer l'activité d'Africa50-FP.

2. Base de préparation

Ces états financiers sont les seuls états financiers présentés par la Société, et sont préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par le « International Accounting Standards Board » (IASB) et interprétations émises par l'IFRS Interprétations Committee (IFRIC) applicables aux sociétés présentant leurs informations selon les IFRS. Les états financiers sont conformes aux normes IFRS en vigueur en 2025 et aux nouvelles normes décrites ci-dessous.

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et présentés au dollar américain (USD) près, sauf indication contraire.

2.1 États financiers retraités au titre de l'exercice 2024

Certains chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été retraités afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Ces retraitements n'ont eu aucun effet sur le résultat global, le total de l'actif, le total du passif et des capitaux propres, ni sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fin d'exercice.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Base de préparation – suite

2.1 États financiers retraités au titre de l'exercice 2024 – suite

i) Compte de résultat et des autres éléments du résultat global

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Produits			
Dépréciation des prêts et créances	(3 188)	3 188	–
Charges			
Perte de valeur des prêts et créances	–	3 188	–

Le poste « Dépréciation des prêts et créances », initialement présenté à tort parmi les produits, a été retraité et présenté en charges sous l'intitulé « Pert de valeur des prêts et créances ».

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Produits			
Gain/ (perte) non-réalisé de change	(3 675)	3 675	–
Charges			
Charges d'exploitation	14 800	711	15 511
Frais de levée de fonds	4 593	(4 593)	–
Autres charges	–	7 557	7 557

Le poste « Gain/(perte) non-réalisé de change » correspondait à une charge qui avait été présentée à tort en produits. Il a été retraité en charges comme suit : 2 964 milliers d'USD au sein du poste « Autres charges » et 711 milliers d'USD au sein du poste « Charges d'exploitation ».

Un montant de 4 593 milliers d'USD, précédemment inclus dans les frais de levée de fonds, est désormais présenté dans les autres charges.

Au cours de l'exercice, la direction a réévalué la présentation de certains postes dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global et a conclu que la présentation des frais de levée de fonds au sein des autres charges fournissait une information plus pertinente et plus fiable aux utilisateurs des états financiers. En conséquence, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Ce retraitement n'affecte que la présentation et ne modifie ni la comptabilisation, ni l'évaluation, ni la nature de ces charges au regard des normes IFRS.

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Charges			
Affectation du résultat net	–	3 200	3 200

L'Affectation du résultat net constitue une charge qui a été retraitée afin de refléter correctement son incidence sur le résultat net.

ii) Bilan

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions	–	2 424	2 424
Passifs courants			
Comptes fournisseurs	8 832	(2 891)	5 941
Dette locative	–	467	467

Le poste « Comptes fournisseurs » a été retraité afin de corriger l'inclusion erronée de la dette locative et des provisions.

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Actif			
Actif non courants			
Dépréciation des prêts	(244)	244	–
Autres créances	3 933	(3 933)	–
Prêts et créances	58 358	3 689	62 047

Le solde « Prêts et créances » est retraité du fait de l'agrégation des autres créances et de la dépréciation des prêts dans ce solde.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Base de préparation – suite

2.1 États financiers retraités au titre de l'exercice 2024 – suite

iii) Tableau des flux de trésorerie

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Activités opérationnelles			
Diminution/(augmentation) des débiteurs	(32 417)	32 417	–
Trésorerie versée aux fournisseurs	–	(31 886)	(31 866)
Diminution/(augmentation) des créditeurs	806	(806)	–
Trésorerie reçue de l'administration fiscale	–	806	806
Flux net de trésorerie généré par les / (affecté aux) activités opérationnelles			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Flux de trésorerie provenant des dépôts à terme	–	3 010	3 010
Flux net de trésorerie généré par les / (affecté aux) activités d'investissement			
	5 604	3 010	8 614
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des dépôts à terme	3 010	(3 010)	–
Paiement de loyer	–	(551)	(551)
Flux net de trésorerie généré par/ les (affecté aux) activités de financement			
	23 006	(3 561)	19 445

Un montant de 32 417 milliers d'USD, précédemment présenté dans le poste « Diminution/ (augmentation) des débiteurs », est désormais présenté dans le poste « Trésorerie versée aux fournisseurs » pour 31 866 milliers d'USD.

Par ailleurs, un montant de 551 milliers d'USD au titre du paiement des loyers, initialement inclus à tort dans le poste « Diminution/(augmentation) des débiteurs », a été retraité et présenté dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Un montant de 806 milliers d'USD, précédemment présenté dans le poste « Diminution/ (augmentation) des créditeurs », est désormais présenté dans le poste « Trésorerie reçue de l'administration fiscale ».

Le poste « Flux de trésorerie provenant des dépôts à terme », initialement classé à tort parmi les activités de financement, a été retraité afin d'être présenté dans les activités d'investissement.

iv) Autres dettes. Note 15

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Dividendes à payer aux actionnaires	1 868	(760)	1 109
Intérêts dus aux actionnaires	(760)	760	–

Le poste « Intérêts dus par les actionnaires » a été présenté à tort. Les postes « Intérêts dus aux actionnaires » et « Dividendes à payer aux actionnaires » ont été retraités afin de traduire correctement la compensation des « Intérêts dus par les actionnaires » avec les « Dividendes à payer aux actionnaires ».

v) Gestion des risques financiers. Note 29

(a) Risque de marché

i) Risque de change

Le capital libéré, le résultat global total de l'exercice ainsi que les réserves et le report à nouveau ont été retirés du total des passifs financiers présentés dans les données comparatives 2024.

Poste (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Capital libéré	441 947	(441 947)	–
Résultat global de l'exercice	7 891	(7 891)	–
Réserves et report à nouveau	32 278	(32 278)	–
Passifs financiers	487 116	(487 116)	23 599

Les postes « Capital libéré », « Résultat global de l'exercice » et « Réserves et report à nouveau » avaient été inclus à tort dans les passifs financiers. Le total des passifs financiers présenté dans la note sur la gestion des risques financiers a été retraité afin d'exclure correctement ces postes du total des passifs financiers exposés au risque de change.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Normes comptables ifrs nouvelles et amendées applicables au cours de l'exercice

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
Amendements à la norme IAS 21 Les effets des variations des taux de change : Absence d'échangeabilité	1er janvier 2025

Les nouvelles exigences n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

4. Normes ifrs de comptabilité nouvelles et révisées , publiées mais non encore entrées en vigueur

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 – Modifications apportées à la classification et à l'évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
Amendements à IFRS 9 and IFRS 7 - Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature	1er janvier 2026
Améliorations annuelles à IFRS–Volume 11 : - Amendements à IFRS 7 Instruments Financiers : Informations - Amendements à IFRS 9 Instruments Financiers - Amendements à IFRS 10 États Financiers Consolidés - Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie	1er janvier 2026
IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes au public : Informations à fournir	1er janvier 2027
Modifications apportées à la norme IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes au public : Informations à fournir	1er janvier 2027
Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des taux de change : Conversion en monnaie de présentation en période d'hyperinflation	1er janvier 2027

La Société analysera l'impact de ces amendements avant leur mise en œuvre.

5. Principales méthodes comptables

a) Monnaies fonctionnelles et de présentation

Africa50-FP réalise ses activités dans les monnaies de ses États membres ainsi qu'en euros et en dollars américains (USD). Le dollar américain est la monnaie de présentation des états financiers.

b) Conversion des transactions en devises

Les produits et les charges en devises sont convertis en dollars américains aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars américains aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des devises en USD au 31 décembre 2025 sont indiqués dans la note 30. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis en USD aux taux historiques. Les écarts de conversion sont inclus dans la détermination du résultat net.

c) Exemption de l'obligation d'établir des états financiers consolidés

La Société détient des investissements dans l'unique but de dégager une appréciation du capital, des revenus des investissements (tels que des dividendes, des intérêts ou des produits locatifs), ou les deux. Tous les investissements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (voir la note 7). Selon IFRS 10.27, la Société répond à la définition d'une entité d'investissement et n'est à ce titre pas dans l'obligation de consolider ses investissements en titres. Les investissements en titres de capitaux détenus par la Société sont soumis aux exigences normales d'IFRS 9, ainsi que détaillé ci-après.

d) Actifs et passifs financiers

d) 1. Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et les créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres créances.

i) Classement

La Société classe ses actifs et passifs financiers conformément à l'IFRS 9.

La Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- Ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat), et
- Ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

La classement dépend du modèle économique de la Société pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie telles que détaillées ci-après.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les achats ou les ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison des actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (transactions normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre ces actifs. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Instruments de dette

L'évaluation ultérieure des instruments de dette dépend du business model adopté par la Société pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. Il existe trois catégories d'évaluation dans lesquelles la société peut classer ses instruments de dette :

- **Coût amorti** : Les actifs qui sont détenus pour la perception des flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'actif est décomptabilisé dans son intégralité, un gain ou une perte sur cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et le paiement reçu pour celui-ci [IAS1 §82 (aa)]. Ce montant doit être présenté séparément en tant que « gains et pertes » résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti.
- **Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** : les actifs détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les flux de trésorerie afférents correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, exception faite des profits ou pertes de valeur et des différences de conversion, qui sont rapportés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres profits/pertes. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont présentés dans les autres profits/pertes et les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat.

- **Juste valeur par le biais du compte de résultat** : les actifs qui ne satisfont pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les profits ou les pertes sur les instruments de dette évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont rapportés en résultat et présentés en net dans les autres profits/pertes de la période durant laquelle ils sont générés.

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tous les instruments de dette de la Société sont évalués au coût amorti et présentés au poste « prêts et créances » du bilan.

La Société a également accordé des prêts à des entités qui portent des projets. Les prêts sont également mesurables au coût amorti et évalués pour dépréciation à chaque date de clôture.

Instruments de capitaux propres

La Société évalue tous ses investissements en titres de capitaux propres à la juste valeur et comptabilise les variations de juste valeur dans les Profits/pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, dans le compte de résultat. Les plus-values/moins-values réalisées sont comptabilisées comme la différence entre la juste valeur au 1er janvier de l'année en cours et celle au 31 décembre de l'année en cours dans le compte de résultat.

d) 2. Passifs financiers

i) Classement

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en tant que passifs financiers à la juste valeur au compte de résultat, en tant que prêts et emprunts, en tant que dettes, ou en tant que dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace, selon le cas.

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les prêts, emprunts et dettes sont enregistrés nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers de la Société comprennent d'autres dettes et des dettes fournisseurs.

Les passifs financiers, autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les dérivés, sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi que tout au long du processus d'amortissement.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

d) 3. Évaluation ultérieure

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier ou du passif financier.

Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Société estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais pas des pertes de crédit futures. Ce calcul englobe l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

d) 4. Évaluation de la juste valeur

La Société évalue ses investissements en titres de capitaux propres à la juste valeur à chaque clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions normales de concurrence à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évalué à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

La Société a investi dans des sociétés non cotées et déterminé la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie, jugées appropriées au vu des circonstances.

d) 5. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des acteurs du marché, à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un acteur du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre acteur du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Société utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant celle des données non observables.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Niveau 1 : Cours de marché cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs similaires, et autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives proviennent de données de marché observables ; sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.

Niveau 3 : les techniques d'évaluation dans lesquelles les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Sont inclus dans cette catégorie les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Le niveau auquel chaque juste valeur prise dans son ensemble est classée dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble. Ainsi, l'importance de données est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Une évaluation à la juste valeur utilisant des données observables nécessitant des ajustements significatifs basés sur des données non observables est affectée au niveau 3. Une donnée utilisée pour l'évaluation est considérée observable si elle peut être observée directement à partir de transactions dans un marché actif, ou si des indications externes évidentes établissent un prix de sortie réalisable.

Pour les actifs et passifs comptabilisés à titre récurrent dans les états financiers, la Société détermine si des transferts sont survenus entre les différents niveaux de la hiérarchie en effectuant une réévaluation (sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble) à chaque clôture.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

d) 6. Dépréciation d'actifs financiers

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthodologie utilisée pour déterminer la dépréciation dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit. La provision pour dépréciation des actifs financiers est basée sur des hypothèses sur le risque de défaut et les taux de perte attendus.

La Société fait appel à son jugement pour formuler ces hypothèses et retenir les données entrant dans le calcul de la dépréciation, sur la base des éléments historiques de la Société et des conditions de marché actuelles, ainsi que des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

d) 7. Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou qu'elle transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs financiers sont transférés ou dans laquelle la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tout intérêt dans ces actifs financiers transférés qui est créé ou conservé par la Société est comptabilisé à titre d'actif ou de passif distinct. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque son obligation contractuelle est éteinte, annulée ou expirée.

d) 8. Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au bilan, si et seulement si la Société a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de liquider l'opération sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés en net uniquement lorsque les IFRS l'autorisent, par exemple les profits et les pertes découlant d'un groupe de transactions similaires, tels que les profits et les pertes sur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

e) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat et autres éléments du résultat global.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès des banques, les disponibilités et les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

g) Contrats de location

Africa50-FP loue ses bureaux. Ces contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est mis à la disposition de la Société.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyer suivants :

- i) les paiements fixes (y compris les paiements considérés comme fixes en vertu de la substance des dispositions prévues au contrat), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- ii) les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- iii) les montants que la Société s'attend à devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle ;
- iv) le prix d'exercice de toute option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- v) les pénalités dues en cas de résiliation du contrat de location, dès lors que la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par la Société de l'option de résiliation.

Les loyers devant être versés dans le cadre d'options de prolongation raisonnablement certaines sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les paiements de loyers sont actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite. Si ce taux ne peut être aisément déterminé, comme c'est généralement le cas pour les contrats de location de la Société, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, à savoir le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, avec une garantie et dans des conditions similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

Les paiements de loyers sont ventilés entre principal et charge financière. La charge financière est portée au compte de résultat sur la période de location, de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de la dette figurant au passif.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et comprennent les éléments suivants:

- i) le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- ii) le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- iii) les cots indirects pour le bailleur ; et
- iv) les coûts de remise en état.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont généralement amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Informations sectorielles et géographiques

Africa50-FP investit dans des infrastructures en Afrique ou qui bénéficient substantiellement à l'Afrique. Le siège social de la société est basé à Casablanca. Au 31 décembre 2025, le portefeuille comprenait dix-huit investissements en Afrique, six en Afrique de l'Ouest, un en Afrique centrale, cinq en Afrique de l'Est, trois en Afrique du Nord et trois panafricains.

i) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les passifs potentiels associés à une incertitude significative, qui peuvent comprendre une dépendance envers des événements échappant au contrôle d'Africa50-FP, susceptibles d'entraîner une obligation. Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers, mais ne sont pas inscrits au bilan.

j) Engagements

Les engagements correspondent à des montants qu'Africa50-FP s'est contractuellement engagée à verser à des tiers mais ne représentent pas encore une charge ou un actif. Ils donnent une indication des flux de trésorerie futurs engagés. Les engagements à la clôture n'ont pas d'impact sur les résultats financiers de l'exercice d'Africa50-FP.

k) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'Africa50-FP a une obligation juridique ou implicite dont l'échéance ou le montant est incertain, qui résulte d'un événement passé et qu'Africa50-FP devra probablement régler, et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions

correspondent aux meilleures estimations du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture et sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Les variations des provisions sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

l) Immobilisations corporelles

Les méthodes et les durées d'amortissement appliquées par la Société sont détaillées à la note 9.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur comptable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable.

Les profits et pertes sur les cessions sont déterminés en comparant les produits de la cession à la valeur comptable de l'actif.

Ils sont rapportés en résultat.

6. Jugements significatifs et estimations comptables clés

Estimations et hypothèses

Valorisation des instruments financiers

La Société évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie des justes valeurs suivante, qui reflète l'importance des données utilisées lors de l'évaluation :

- Niveau 1 : Prix du marché coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation basées sur des données observables, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (déterminées à partir de prix). Sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation reposant sur des données significatives non observables. Cette catégorie englobe tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables et que les données non observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

6. Jugements significatifs et estimations comptables clés – suite

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers ou de passifs financiers comptabilisés au bilan ne peut être obtenue sur des marchés actifs, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont l'actualisation des flux de trésorerie. Les données de ces modèles proviennent si possible des données de marché observables et, dans le cas contraire, la détermination des justes valeurs fait appel à un certain degré de jugement. Les jugements mettent en jeu des facteurs tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient affecter la juste valeur publiée des instruments financiers.

La politique d'évaluation d'Africa50-FP est établie conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV), aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), et prend en compte les caractéristiques spécifiques des marchés dans lesquels le Groupe opère. Cette politique est appliquée de manière cohérente à l'ensemble des véhicules d'investissement, en tenant compte de la stratégie d'investissement sous-jacente, de la nature des investissements et des cadres de reporting financier applicables. En conséquence, une méthodologie d'évaluation donnée est appliquée de manière constante à un actif spécifique dans le temps, sauf si un changement est justifié par des conditions de marché observables, des évolutions propres à l'actif, ou des modifications des réglementations ou normes comptables applicables.

Conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Africa50-FP classe ses investissements au Niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, reflétant l'utilisation d'entrées significatives non observables. Par conséquent, l'approche principale d'évaluation adoptée est l'approche par les revenus, avec un accent sur les techniques de valeur actuelle, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et le modèle de dividendes actualisés (DDM), considérées comme les plus appropriées compte tenu de la nature des actifs sous-jacents. Les principales hypothèses opérationnelles qui sous-tendent les modèles d'évaluation sont préparées par la direction des sociétés du portefeuille ou des projets sous-jacents. Ces hypothèses sont revues par l'équipe d'Africa50.

Les principaux paramètres d'évaluation, y compris le coût des capitaux propres et le coût moyen pondéré du capital (WACC), sont issus des bases de données Capital IQ, Kroll et Damodaran. Les taux d'actualisation appliqués sont déterminés à partir de ces données et ajustés, le cas échéant, pour refléter les risques spécifiques aux actifs et les considérations de risque pays.

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Placements en actions non cotés (En milliers d'USD)	2025	2024
Au 1er janvier	317 141	270 473
Acquisitions	67 261	23 360
Cession (au coût amorti)	(41 552)	–
Cession (variation de juste valeur)	–	–
Variation de juste valeur	28 008	23 308
Au 31 décembre	370 857	317 141

Tous les investissements en titres de capitaux propres de la Société sont classés en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Il n'y a aucun changement dans la technique de valorisation par rapport aux états financiers de 2024.

(En milliers d'USD)	2025	2024
Gain/(perte) Nette sur les actifs financiers à la juste valeur	28 008	23 308
	28 008	23 308

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – suite

i) Participation aux investissements

Dénomination	Activité principale	Exercice clos fin 2025	Participation directe 2025 %	Participation indirecte 2025 %	Participation effective et droits de vote 2025 %	Participation directe 2024 %	Participation indirecte 2024 %	Participation effective et droits de vote 2024 %
Infra Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Egypt Solar B.V.	Société de projet d'énergie solaire	31-déc	–	25	25	–	25	25
Nachtigal Hydro Power Company	Société de projet hydroélectrique	31-déc	15	–	15	15	–	15
Power Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Azura Power Limited (APL)	Plateforme d'investissement – centrales électriques	31-déc	–	19,6	19,6	–	21	21
Malicounda Power SAS	Centrale thermique	31-déc	30	–	30	30	–	30
Power Holdco 3	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Azura Power Holding Limited (APHL)	Plateforme d'investissement – centrales électriques	31-déc	–	14,9	14,9	–	15	15
Tech Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
POA International Ltd	Plateforme d'investissement – accès Internet	31-déc	–	20,4	20,4	–	18	18

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – suite

i) Participation aux investissements – suite

Dénomination	Activité principale	Exercice clos fin 2025	Participation directe 2025 %	Participation indirecte 2025 %	Participation effective et droits de vote 2025 %	Participation directe 2024 %	Participation indirecte 2024 %	Participation effective et droits de vote 2024 %
Tech Holdco 2	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
PAIX Holding B.V	Plateforme d'investissement - centres de données	31-déc	–	55	55	–	55	55
Tech Holdco 3	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Global Connect E2W	Technologie de l'Information et des Communications	31-déc	–	30	30	–	30	30
Tech Holdco 4	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Africa50 Asset Management Company	Société de gestion d'actifs	31-déc	100	–	100	100	–	100
Africa50 Infrastructure Partners I	Société privée à responsabilité limitée	31-déc	–	100	100	–	87,5	87,5
Africa50 Subadvisor	Organisation internationale	31-déc	–	100	100	–	100	100
Africa50 Mobility Company Ltd	Société privée à responsabilité limitée	31-déc	–	100	100	–	–	–
Africa50 Project Finance Manager Ltd	Société privée à responsabilité limitée		–	100	100	–	–	–
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I LP	Fonds d'infrastructure	31-déc	12,3			17		
Kigali Innovation City	Technologies de l'information et des Communication - villes intelligentes	31-déc	50	–	50	50	–	50
Tassec Investment Holding Africa	Transport / logistique	31-déc	25	–	25	25	–	25

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – suite

i) Participation aux investissements – suite

Dénomination	Activité principale	Exercice clos fin 2025	Participation directe 2025 %	Participation indirecte 2025 %	Participation effective et droits de vote 2025 %	Participation directe 2024 %	Participation indirecte 2024 %	Participation effective et droits de vote 2024 %
Holged SA	Éducation	31-déc	17	–	17	17	–	17
Healthcare Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Africa Healthcare Networks	Santé	31-déc	–	14,6	14,6	–	15	15
Healthcare Holdco 2	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	–	–	–
Paytech Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
Zeepay Ghana	Technologie de l'Information et des Communications	31-déc	–	6	6	–	6	6
Transport Holdco 1	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	–	100	100	–	100
BasiGo Inc	Transport	31-déc	–	17,7	17,7	–	15	15
Kenya PPP	SPV	31-déc	60	–	60	60	–	60

ii) Variation de la juste valeur

Portefeuille d'investissements :

Ouverture 2025	Coûts Acquisitions /Cessions 2025	Clôture 2025	Variation de la juste valeur			Juste valeur	
			Ouverture 2025	Variation	Clôture 2025	2025	2024
222 986	25 709	248 695	94 171	28 008	122 163	370 857	317 141

La technique d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur d'un portefeuille est celle des flux de trésorerie actualisée. Veuillez-vous référer à la note 6 pour plus de détails sur la méthode d'évaluation.

Toute variation du taux d'actualisation entraîne une augmentation ou une diminution de la juste valeur.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – suite

ii) Variation de la juste valeur – suite

Une variation de 1 % du taux d'actualisation impactera le résultat net comme suit :

(En milliers d'USD)	Augmentation / (diminution)	Augmentation / (diminution) du résultat net* 2025	Augmentation / (diminution) du résultat net* 2024
Taux d'actualisation	1 %	(53 110)	(47 582)
Taux d'actualisation	(1 %)	67 758	59 372

* L'augmentation/diminution du Résultat net est calculée avec l'hypothèse que toutes les autres hypothèses que le taux d'actualisation sont constantes.

8. Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'USD)	2025	2024
Non courants		
Infra Holdco 1*	13 471	5 680
Nachtigal*	58 805	49 929
Malicounda Power SAS*	7 798	6 438
	80 075	62 047
Courants		
Infra Holdco 1	3 339	11 400
Nachtigal	–	3 289
Malicounda Power SAS	7 157	5 951
	10 496	20 640
Contrôle	90 570	82 688

* Les prêts et créances incluent les intérêts courus. Ce n'était pas le cas dans les états financiers de 2024.

Échéance des prêts et créances	Provision au titre d'IFRS 9 2025	À moins d'1 an 2025	Entre 1 et 5 ans 2025	À plus de 5 ans 2025	Total 2025
Infra Holdco 1	–	3 339	13 471	–	16 810
Nachtigal	(238)	–	38 102	20 941	58 805
Malicounda Power SAS	(61)	7 157	7 859	–	14 956
Contrôle	(299)	10 496	59 432	20 941	90 570

Échéance des prêts et créances	Provision au titre d'IFRS 9 2024	À moins d'1 an 2024	Entre 1 et 5 ans 2024	À plus de 5 ans 2024	Total 2024
Infra Holdco 1	–	11 400	5 680	–	17 080
Nachtigal	(198)	3 289	10 602	39 525	53 218
Room2Run	–	–	–	–	–
Malicounda Power SAS	(46)	5 951	6 484	–	12 390
Contrôle	(244)	20 640	22 766	39 525	82 688

Les prêts et créances représentent les prêts et les investissements de la Société en instruments de dette.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

8. Prêts et créances au coût amorti – suite

i) Prêt d'actionnaire à Infra HoldCo 1

Ce prêt est classé dans les instruments de dette et est comptabilisé au coût amorti.

État d'avancement du projet au 31 décembre 2025

Les six centrales électriques continuent de bien fonctionner d'un point de vue opérationnel.

L'environnement macroéconomique et l'accès aux devises fortes se sont améliorés depuis la dévaluation de mars 2024 et sont restés globalement stables en 2025, permettant au projet de respecter ses obligations de paiement envers les prêteurs et de procéder à des distributions aux actionnaires.

Le prêt entre Infra Holdco 1 et Egypt B.V a été converti en capital et remboursé. Il n'y a plus de provision pour prêt au niveau d'Infra Holdco 1 et la valeur nette comptable de la Holdco est prise en compte dans les comptes d'Africa50-FP.

ii) Prêt d'actionnaire à Nachtigal Hydro Power Company (NHPC)

Ce prêt est classé comme un instrument de dette et comptabilisé au coût amorti. Les directives de provisionnement d'IFRS 9 s'appliquent à cette opération.

État d'avancement du projet au 31 décembre 2025

Africa50-FP a considéré que le projet était « en bonne voie » et a classé le prêt d'actionnaire comme « prêt performant » (Bucket 1).

- Africa50-FP a entièrement décaissé son prêt d'actionnaires d'un montant total de 40,04 millions d'euros, dont 36,86 millions d'euros et 3,18 millions d'euros respectivement en décembre 2018 et décembre 2024. NHPC a remboursé le principal du prêt de 3,18 millions d'euros ainsi que 0,6 millions d'intérêts en janvier 2025.
- Statut du projet : le projet a atteint la mise en service commerciale (« Commercial Operation Date ») en mai 2025 avec les sept turbines mises en service et fonctionnant à plein régime.
- NHPC a commencé à facturer à ENEO des revenus au titre du mécanisme d'enlèvement ou de paiement (Take -Or-Pay), générant des revenus dès la mise en service de la 1ère turbine le 14 juin 2024.
- Conseil d'administration et comités : Africa50-FP dispose d'un membre au conseil d'administration. Cinq (05) réunions du conseil, du comité d'audit et du comité de rémunération ont eu lieu en 2025. Aucun problème de gouvernance n'a été enregistré.

Prêt d'actionnaire accordé à NHPC

Africa50 applique une définition du défaut cohérente avec celle utilisée dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit en application d'IFRS 9. Elle tient compte, le cas échéant, de facteurs qualitatifs (par exemple, les clauses financières restrictives).

Concernant les projets d'infrastructure, Africa50-FP considère que le retard de 90 jours sur les intérêts n'est pas un indicateur objectif de défaut. La division investissement d'Africa50-FP évalue tout risque de crédit potentiel au moyen d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, tels que les retards de construction, les dépassements de coûts du projet, les changements de fiscalité ou de réglementation, ainsi que les retards significatifs de paiement de la part des acheteurs d'électricité (offtakers). À ce jour, aucun des indicateurs recensés ne traduit un risque potentiel de défaut du projet.

Provision

Sur la base des analyses de Moody's relatives aux taux de défaut et de recouvrement des actifs d'infrastructure en financement de projet, la provision a été déterminée en retenant une probabilité de défaut et un taux de recouvrement cohérents avec les moyennes historiques observées pour les prêts de financement de projet dans les pays émergents, reflétant ainsi l'incidence des facteurs de risque géographique sur les comportements de défaut et les niveaux de recouvrement. Cette approche a conduit à la comptabilisation d'une provision de 238 milliers de dollars US au titre du principal du prêt d'actionnaire et des intérêts courus.

iii) Prêt d'actionnaire à Malicounda Power SAS

Ce prêt est classé comme un instrument de dette et comptabilisé au coût amorti. Les règles de provisionnement d'IFRS 9 s'appliquent à cette opération.

État d'avancement du projet au 31 décembre 2025

Africa50-FP considère le projet comme étant « en bonne voie » et classe le prêt actionnaire comme un « prêt performant » (Bucket 1).

La centrale est en exploitation depuis août 2022 et affiche de solides performances, soutenues par un niveau élevé de sollicitation par le réseau. Le projet honore de manière régulière l'ensemble de ses obligations de paiement envers ses prêteurs.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

8. Prêts et créances au coût amorti – suite

Prêt d'actionnaire accordé à Malicounda Power SAS

Africa50-FP applique une définition du défaut cohérente avec celle utilisée dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit en application d'IFRS 9. Elle tient compte, le cas échéant, de facteurs qualitatifs (par exemple, les clauses financières restrictives).

Concernant les projets d'infrastructure, Africa50-FP considère que le retard de 90 jours sur les intérêts n'est pas un indicateur objectif de défaut. Le service des investissements d'Africa50-FP évalue les éventuels risques de crédit à l'aide d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que des retards dans la construction, des dépassements de coûts, des évolutions fiscales ou réglementaires, des retards de paiement importants de la part des preneurs. Jusqu'à présent, aucun des indicateurs énumérés ne représente des risques potentiels de défaut pour le projet.

Provision

Sur la base des études de Moody's relatives aux taux de défaut et de recouvrement des actifs d'infrastructure, la provision a été calculée en appliquant une probabilité de défaut et un taux de recouvrement conformes aux moyennes historiques observées pour les prêts de financement de projets dans les pays EMDE-A., compte tenu des facteurs de risque géographique.

Une provision s'élevant à 61 milliers d'USD sur le principal du prêt actionnaire et les intérêts courus a donc été constituée.

9. Immobilisations corporelles

(En milliers d'USD)	2025	2024
Immobilisations corporelles	604	680
Contrôle	604	680

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

9. Immobilisations corporelles – suite

(En milliers d'USD)	Matériel informatique	Installations techniques	Mobilier de bureau	Autres éléments de bureau	Total
Au 1er janvier 2024					
Coût d'acquisition	663	9	2 156	339	3 166
Amortissements et dépréciation cumulés	(441)	(9)	(1 385)	(259)	(2 093)
Valeur comptable nette	222	–	771	80	1 073
Exercice clos le 31 décembre 2024					
Valeur nette comptable d'ouverture	222	–	771	80	1 073
Acquisitions	189	–	–	–	189
Cessions	–	–	–	–	–
Charge de dépréciation	(119)	–	(420)	(43)	(583)
Perte de valeur					
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2024	292	–	351	37	680
Au 31 décembre 2024					
Coût d'acquisition	852	9	2 156	339	3 356
Amortissements et dépréciation cumulés	(560)	(9)	(1 805)	(302)	(2 676)
Valeur comptable au 31 décembre 2024	292	–	351	37	680

(En milliers d'USD)	Matériel informatique	Installations techniques	Mobilier de bureau	Autres éléments de bureau	Total
Exercice clos le 31 décembre 2024					
Valeur nette comptable d'ouverture	292	–	351	37	680
Acquisitions	99	–	432	–	532
Charge de dépréciation	(173)	–	(421)	(14)	(608)
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2025	219	–	362	23	604
Au 31 décembre 2025					
Coût d'acquisition	951	9	2 588	339	3 888
Amortissements et dépréciation cumulés	(733)	(9)	(2 225)	(317)	(3 283)
Cessions					
Valeur comptable au 31 décembre 2025	219	–	363	23	604

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leurs durées d'utilité, estimée comme suit :

- Matériel informatique : 3 ans
- Installations techniques : 3 ans
- Agencement de bureau / mobilier : Fin de la période de location (février 2028)

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

10. Contrats de location

Les montants inscrits au bilan au titre des contrats de location sont présentés ci-après :

Actifs au titre du droit d'utilisation (En milliers d'USD)	31 Dec 2025	31 Dec 2024
Siège social	1 457	276
Autres	317	81
	1 774	357
Dettes locatives	31 Dec 2025	31 Dec 2024
Courant	792	467
Non courant	999	–
	1 791	467

Analyse de maturité des Passifs locatifs

	31 Dec 2025	31 Dec 2024
Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins d'un an	792	467
De un à cinq ans	999	–
Plus de cinq ans	–	–
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	1 791	467
Passifs locatifs inclus dans l'état de la situation financière	1 791	467
Courant	792	467
Non courant	999	–

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

Dépenses liées aux baux (En milliers d'USD)	31 Dec 2025	31 Dec 2024
Charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	636	457
Intérêts débiteurs (inclus dans les frais de financement)	36	39
	672	496

Le total des montants décaissés au titre des contrats de location en 2025 s'élève à 760 milliers d'USD.

Actifs au titre du droit d'utilisation (En milliers d'USD)	Siège	Autres
Coût		
Au 1er janvier 2024	2 483	609
Acquisition	1 727	326
Cessions	–	–
Au 31 décembre 2025	4 210	935
	Siège	Autres
Amortissements cumulés		
Au 1er janvier 2024	(1 839)	(439)
Dotation de l'exercice	(368)	(89)
Au 31 décembre 2024	(2 207)	(528)
Dotation de l'exercice	(545)	(90)
Au 31 décembre 2025	(2 753)	(618)
	Siège	Autres
Dépréciation cumulée		
Au 1er janvier 2024	–	–
Dotation de l'exercice	–	–
Au 31 décembre 2024	–	–
Dotation de l'exercice	–	–
Au 31 décembre 2025	–	–
	Siège	Autres
Valeur comptable nette		
Au 31 décembre 2024	276	81
Au 31 décembre 2025	1 457	317

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

10. Contrats de location – suite

Le tableau ci-dessous n'était pas inclus dans les états financiers de 2024.

Actifs au titre du droit d'utilisation (En milliers d'USD)	Siège	Autres
Coût		
Au 1er janvier 2023	2 483	609
Acquisition	–	–
Cessions	–	–
Au 31 décembre 2024	2 483	609
	Siège	Autres
Amortissements cumulés		
Au 1er janvier 2023	(1 472)	(350)
Dotation de l'exercice	(368)	(89)
Au 31 décembre 2023	(1 839)	(439)
Dotation de l'exercice	(368)	(89)
Au 31 décembre 2024	(2 207)	(528)
	Siège	Autres
Dépréciation cumulée		
Au 1er janvier 2023	–	–
Dotation de l'exercice	–	–
Au 31 décembre 2023	–	–
Dotation de l'exercice	–	–
Au 31 décembre 2024	–	–
	Siège	Autres
Valeur comptable nette		
Au 31 décembre 2023	644	170
Au 31 décembre 2024	276	81

11. Autres créances

Courants	2025	2024
Intérêts courus de Room to Run	–	–
Africa50 Infrastructure Partners I (gestionnaire du fonds)*	1 858	3 242
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I GP*	77	77
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I LP*	4 492	140
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I SLP*	40	10
Intérêts courus de Africa50 Infrastructure Partners I (gestionnaire du fonds)	–	208
Intérêts courus de Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I GP	8	4
Intérêts courus de Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I SLP	1	1
Africa 50-PF Asset Management Company**	9 748	6 224
Africa50 subadvisor*	2 086	3 011
Africa50 Mobility Company***	288	–
ERD****	12	–
Autres créances	1 508	165
TVA à recevoir	848	469
Prêts aux employés	80	95
Dépôts et garanties	112	81
Contrôle	21 159	13 725

* Relation avec les entités du Africa50 Infrastructure Acceleration Fund (« IAF ») : Africa50-FP a engagé des dépenses pour le compte des différentes entités IAF, qui seront remboursées.

** La société de gestion d'actifs Africa50-PF Asset Management Company (« AMC ») est entièrement détenue par Africa50-FP, qui a avancé des fonds à l'AMC, lesquels seront remboursés.

*** La société Africa50 Mobility Company (« Mobility ») est entièrement détenue par Africa50-FP, qui a avancé des fonds à Mobility, lesquels seront remboursés.

**** Africa50-FP a avancé des fonds à l'initiative ERD, qui correspond à un accord de financement entre l'Association Internationale de Développement et Africa50-FP. Ces avances seront remboursées.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'USD)	2025	2024
Trésorerie	15 501	13 810
Équivalents de trésorerie	82 556	84 930
Intérêts courus sur équivalents de trésorerie	188	182
Contrôle	98 244	98 922

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme avec des échéances courtes, aucun d'entre eux n'excède un an.

13. Capital libéré

Le capital social autorisé selon les statuts d'Africa50-FP est de 3 milliards d'USD. Le capital souscrit est de 689 747 milliers d'USD tandis que le capital libéré est de 491 821 milliers d'USD.

	Catégorie	Capital libéré au 31 déc. 2024	Capital libéré 2025	Capital libéré au 31 déc. 2025
1. Banque africaine de développement	B*	75 000	–	75 000
2. Angola	A		9 000	9 000
3. Bank Al Maghrib	B	18 000	80	18 080
4. BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest)	B	4 500	–	4 500
5. Bénin	A*	2 772	–	2 772
6. Botswana	A	1 823	7	1 830
7. Burkina Faso	A	1 547	495	2 042
8. Cap-Vert	A	675	–	675
9. Cameroun	A	24 242	782	25 023
10. Congo-Brazzaville	A	41 999	–	41 999
11. Djibouti	A	675	–	675
12. Égypte	A	67 500	298	67 798
13. Gabon	A	1 950	–	1 950
14. Gambie	A	225	–	225
15. Ghana	A	8 625	–	8 625

	Catégorie	Capital libéré au 31 déc. 2024	Capital libéré 2025	Capital libéré au 31 déc. 2025
16. Guinea (Conakry)	A	3 375	–	3 375
17. Côte d'Ivoire	A	20 249	27	20 276
18. Kenya	A	25 644	–	25 644
19. Royaume du Maroc	A	67 500	299	67 799
20. Madagascar	A	6 752	–	6 752
21. Malawi	A	450	–	450
22. Mali	A	1 360	–	1 360
23. Mauritanie	A	2 275	–	2 275
24. Maurice	A	675	–	675
25. Mozambique	A	675	1 350	2 025
26. République du Niger	A	450	–	450
27. Nigeria	A	27 000	119	27 119
28. République démocratique du Congo	A	900	–	900
29. Public Investment Corporation SOC Limited	B		36 000	36 000
30. Rwanda	A	6 750	30	6 780
31. Sénégal	A	2 252	–	2 252
32. Sierra Leone	A	720	–	720
33. Soudan	A	0.5	–	0.5
34. Tanzanie	A	2 250	1 350	3 600
35. Togo	A	13 010	–	13 010
36. Tunisie	A	6 750	38	6 788
37. Zimbabwe	A	3 375	–	3 375
Contrôle		441 947	49 875	491 821

* Les actions de classe A, ne seront distribuées, attribuées et émises qu'au profit des États africains souverains. Les actions de classe B, ne peuvent être distribuées, attribuées et émises qu'au profit d'institutions financières publiques africaines et non africaines et d'institutions financières publiques internationales, panafricaines ou régionales à condition que, aux fins des actions de catégorie B, le terme « publique » désigne une institution détenue en totalité ou en majeure partie, directement ou indirectement, par un État souverain.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

14. Dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs s'élèvent à 9 769 milliers d'USD et se composent principalement de dettes fournisseurs et de factures en attente au 31 décembre 2025.

15. Autres dettes

(En milliers d'USD)	2025	2024
Comptes courants	1 891	13 073
Africa 50-DP*	1 018	11 964
Dividendes à payer aux actionnaires	873	1 109
Trop-perçus sur souscriptions de capital des actionnaires	3 629	2 930
Cap-Vert	225	225
Madagascar	2 250	2 250
Tunisie	342	342
Tanzanie	23	–
Mozambique	675	–
Mali	113	113
Contrôle	5 519	16 003

* Africa50-FP gère les liquidités reçues au titre des appels de capitaux et traite les paiements pour les deux entités, y compris les décaissements pour les investissements ; dans ce contexte, un compte courant entre les deux entités est maintenu et s'élève à 1 018 milliers d'USD au 31 décembre 2025. Les frais d'accès préférentiel au portefeuille de DP payés par FP à DP sont inclus dans ce compte courant.

16. Transactions entre les parties liées

Au cours de l'exercice considéré, la Société a effectué les transactions suivantes avec des parties liées. La nature, le volume et le solde des transactions sont présentés ci-après :

Partie liée (En milliers d'USD)	Nature	2025	
		Volume net des transactions de l'exercice	Solde des créances / dette au 31 déc.
Africa50-PD*	Dettes	(10 946)	1 018
Africa50 Infrastructure Partners I (Fund Manager)	Créance	(1 384)	1 858
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I GP	Créance	–	77
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I LP	Créance	4 352	4 492
Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I SLP	Créance	30	40
Africa 50-PF Asset Management Company	Créance	3 524	9 748
Africa50 Subadvisor	Créance	(924)	2 086
Infra Holdco 1	Créance	(166)	16 005
Tech Holdco 3	Créance	–	–
Africa50 Mobility Company	Créance	288	288
ERD	Créance	12	12

* L'affectation du résultat net à Africa50-Développement de projets est incluse dans le compte courant et s'élevait à 3 200 milliers d'USD en 2024. Aucune affectation du résultat net à Africa50-Développement de projets n'a été comptabilisée en 2025. Se référer à la note 28 pour plus de détail.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

16. Transactions entre les parties liées – suite

Partie liée	Nature	2024	
		Volume net des transactions de l'exercice	Solde des créances / dette au 31 déc.
Africa50-DP	Dette	8 141	11 964
Africa50 Infrastructure Partners I (Fund Manager)	Créance	(1 360)	3 242
Fonds d'accélération pour les infrastructures Africa50 I GP	Créance	5	77
Fonds d'accélération pour les infrastructures Africa50 I LP	Créance	(461)	140
Fonds d'accélération pour les infrastructures Africa50 I SLP	Créance	–	10
Africa 50-PF Asset Management Company	Créance	311	6 224
Africa50 Subadvisor	Créance	2 875	3 011
Infra Holdco 1	Créance	(1 768)	16 171
Tech Holdco 3	Créance	(3 354)	–

* Les frais versés à Africa50-Développement de projets sont inclus dans le compte courant et se sont élevés à 3 629 d'USD en 2025 et à 4 436 milliers d'USD en 2024. Se référer à la note 26 pour plus de détail.

17. Provisions

Les provisions comprennent une provision au titre du Plan d'Incitation à Long Terme (« PILT », mis en place en 2023).

Africa50-FP applique un PILT conçu pour aligner certains salariés sur les objectifs de performance à long terme de l'organisation et sur la stratégie de création de valeur du portefeuille. Les périodes d'acquisition des droits et de versement au titre du PILT sont alignées sur les cycles d'investissement d'Africa50-FP et sont indexées sur des indicateurs de performance nette du portefeuille. La participation au dispositif est limitée à certaines fonctions, en fonction de leur contribution à la création de valeur à long terme. L'obligation au titre du PILT est comptabilisée conformément à IAS 19 en tant qu'engagement au titre des avantages du personnel.

Variation de la provision au titre du PILT (en millions d' USD) :

	2025	2024
Solde d'ouverture	2 424	2 424
Variation de l'exercice	3 083	0
Solde de clôture	5 507	2 424

18. Produits d'intérêts et de dividendes

Intérêts courus sur les prêts d'actionnaire

Intérêts courus

(En milliers d'USD)	2025	2024
Intérêts sur les prêts aux projets – Nachtigal	2 549	2 208
Intérêts sur les prêts aux projets – Infra Holdco 1	805	909
Intérêts sur les prêts aux projets – Malicounda	982	816
Contrôle	4 337	3 933

Intérêts et dividendes versés

(En milliers d'USD)	2025	2024
Intérêts - Room to Run	–	316
Intérêts - Power Holdco 1	–	2 253
Intérêts - Africa50 Infrastructure Partners I (gestionnaire du fonds)	(208)	208
Intérêts - Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I GP	4	4
Intérêts - Africa50 Infrastructure Acceleration Fund I SLP	1	1
Intérêts - Africa50-DP	–	26
Intérêts dus par les actionnaires*	6 968	8 265
Dividendes - Power Holdco 3	4 713	3 825
Contrôle	11 478	14 898

* Intérêts dus par les actionnaires : Des intérêts d'un montant de 6 968 milliers d'USD relatifs aux intérêts des actions en défaut au 31 décembre 2025 ont été imputés aux actionnaires qui n'ont pas intégralement rempli leur obligation d'appel de capital.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

19. Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 7 260 milliers d'USD et se composent principalement de 1 642 milliers d'USD de dépenses engagées par Africa50-FP pour le compte des entités du Fonds d'accélération pour les infrastructures A50 (« IAF ») et refacturées à celles-ci.

Un montant de 1 353 milliers USD correspond à des revenus issus d'un accord de niveau de service entre Africa50-FP et le gestionnaire du fonds IAF pour les services rendus (ressources humaines, finance, communication, informatique, collecte de fonds, etc.).

Un montant de 3 042 milliers USD correspond à la reprise d'une provision comptabilisée en 2024 sur les créances de la société de gestion d'actifs.

20. Produits financiers

(En milliers d'USD)	2025	2024
Intérêts sur titres de placement (dépôts à terme)	3 453	3 009
Gain de change	103	
Produits financiers	3 556	3 009

21. Charges financières

(En milliers d'USD)	2025	2024
Perte de change	–	(13)
Intérêts sur loyer	(16)	(19)
Contrôle	(16)	(32)

22. Charges liées aux projets

Les charges liées aux projets correspondent aux montants engagés (consultants, missions, experts.) durant l'exercice au titre des recherches et l'étude de projets d'investissement à travers des participations ou des financement directs.

(En milliers d'USD)	2025	2024
Charges liées aux projets	1 528	915
Contrôle	1 528	915

23. Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 271 milliers d'USD et comprennent les dépenses engagées par Africa50-FP pour le compte des entités Africa50 Infrastructure Acceleration Fund (« IAF ») et de la société Africa50 Mobility Company, qui ont été refacturées, ainsi que diverses autres dépenses liées à la collecte de fonds.

24. Perte de valeur des prêts et créances*

(En milliers d'USD)	2025	2024
Dépréciation Malicounda	15	–
Dépréciation Room to Run	–	137
Dépréciation Nachtigal	40	10
	55	147
Dépréciation de la créance envers Africa50-PF Asset Management Company	–	3 042
Dépréciation totale des prêts et créances	55	3 188

Conformément à IFRS 9, les dépréciations relatives aux prêts Malicounda et Nachtigal sont déduites de la valeur des prêts. Se référer à la note 8 pour plus de détail.

* Le titre du tableau « Dépréciation des prêts et créances » a été renommé « Perte de valeur des prêts et créances ».

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

25. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles totales d'Africa50-FP s'élèvent à 20 763 milliers d'USD. Elles comprennent les salaires et avantages pour un montant de 12 055 milliers d'USD et les autres frais administratifs pour un montant de 8 708 milliers d'USD, incluant notamment les frais de déplacement, communication, ressources humaines, informatique, conseil d'administration et assemblée générale des actionnaires.

i) Salaires et avantages sociaux

Africa50-FP et Africa50-DP comptent ensemble 92 employés au 31 décembre 2025 (contre 75 en 2024), dont 16 dédiés à l'activité d'investissement d'Africa50-FP (contre 12 en 2024).

Le personnel d'Africa50-FP reçoit une allocation mensuelle pour couvrir les frais de retraite et d'autres dépenses telles que l'éducation et l'assurance-vie. Un régime d'assurance santé à cotisations définies a été mis en place en 2018.

Le personnel d'Africa50-FP bénéficie également d'une indemnité de réinstallation lorsque cela est approprié.

ii) Rémunération des principaux dirigeants :

Les salaires nets, avantages et indemnités versés aux principaux dirigeants ainsi que les indemnités des administrateurs s'élèvent à 1 733 milliers d'USD au titre de l'exercice 2025 (contre 1 864 milliers d'USD en 2024).

26. Frais payés à Africa50-DP

Africa50-DP investit des ressources importantes dans le développement de nouveaux projets bancables. Ces investissements sont proposés à la vente à Africa50-FP au moment ou peu avant la clôture financière. Africa50 - FP tire les bénéfices de cette relation :

- Un accès préférentiel au pipeline de projets développés par Africa50-DP ; et

Une connaissance approfondie de ces projets, ainsi que la possibilité d'acquérir les actifs développés par Africa50-DP en s'appuyant sur les travaux de diligence raisonnable, de structuration des transactions et de négociation réalisés par Africa50-DP, sans coût ou à un coût limité pour Africa50-FP.

Les frais d'accès préférentiel au pipeline de DP versés par Africa50-FP représentent la rémunération pour les avantages de service décrits ci-dessus qu'il reçoit d'Africa50-DP et s'élèvent à 1 800 milliers d'USD pour l'année 2025.

L'équipe d'investissement de DP suit certains projets qu'elle développe et qui ont été cédés à FP.

Une feuille de temps est remplie par l'équipe d'investissement de DP pour déterminer le temps consacré aux projets cédés à FP. Les coûts des salaires et des avantages sociaux correspondants sont réaffectés à FP par le biais des frais de suivi. Les frais s'élèvent à 1 829 milliers d'USD au titre de l'exercice 2025.

27. Intérêts provisionnels dus par les actionnaires

Comme indiqué à la note 18, l'application d'intérêts de retard sur les appels de capital non libérés a généré un montant de 14 535 milliers USD d'intérêts de retard au 31 décembre 2025. Une partie de ce montant a été provisionnée selon une approche prudente.

Le tableau ci-dessous ne figurait pas dans les états financiers 2024.

Montant brut des intérêts (2025) en milliers USD	Pertes de crédit attendues comptabilisées (2024) en milliers USD	Pertes de crédit attendues comptabilisées (2025) en milliers USD	Valeur comptable nette (2025) en milliers USD
15 233	(7 505)	(7 030)	698

Ouverture (2025) en milliers USD	Variation des pertes de crédit attendues (2025) en milliers USD	Clôture (2025) en milliers USD
7 505	7 030	14 535

Ouverture (2024) en milliers USD	Variation des pertes de crédit attendues (2024) en milliers USD	Clôture (2024) en milliers USD
–	7 505	7 505

Les intérêts dus par les actionnaires ont été déduits des dividendes à payer pour un montant de 698 milliers d'USD. Tous les autres intérêts ont fait l'objet d'une provision.

28. Affectation du revenu net

Le mécanisme d'affectation du revenu net a été mis en œuvre comme un moyen de soutenir la viabilité financière d'Africa50-DP, conformément à la résolution adoptée par les actionnaires qui permet à Africa50-FP de fournir une assistance (y compris une assistance financière) à Africa50-DP, à condition que cette assistance ne mette pas en péril sa propre viabilité financière (Africa50-FP).

Le mécanisme d'affectation du revenu net d'Africa50-FP vers Africa50-DP s'est élevé à 0 pour l'année 2025, contre 3,2 millions d'USD en 2024, tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2024.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

29. Flux de trésorerie

La trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles s'élève à 36 405 milliers d'USD et résulte principalement du paiement des charges opérationnelles.

La trésorerie nette issue des activités d'investissement s'élève à (-18 708) milliers d'USD et se compose principalement des éléments suivants :

- Augmentation des décaissements au titre des investissements en capitaux propres de 42 821 milliers d'USD
- Produits de cession/remboursement d'investissements pour 20 233 milliers d'USD
- Encaissements sur dépôts à terme pour 3 880 milliers d'USD

La trésorerie nette provenant des activités de financement s'élève à 54 435 milliers d'USD et se compose des souscriptions libérées par les actionnaires pour 55 195 milliers d'USD et des paiements de loyers pour un montant de 760 milliers d'USD.

Rapprochement du résultat net avec les flux nets de trésorerie d'exploitation* (En milliers d'USD)	2025	2024
Résultat de l'exercice	24 419	7 891
Ajustements au titre des produits et charges sans incidence de trésorerie		
Gain/(perte) latent(e) sur actifs financiers à la juste valeur	(28 008)	(23 308)
Gain latent de change	(8 072)	–
Autres produits	(7 260)	(5 087)
Dépréciation des prêts et créances	55	3 188
Provision intérêts dus par les actionnaires	7 030	7 505
Amortissement des actifs	559	425
Besoin en fonds de roulement et autres variations opérationnelles	(25 129)	(21 723)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(36 405)	(31 108)

* Le tableau n'était pas inclus dans les états financiers de 2024.

30. Gestion des risques financiers

Africa50-FP est un investisseur très sélectif, et chaque investissement est soumis à une évaluation individuelle des risques par le biais d'un processus d'approbation des investissements qui comprend l'approbation du comité d'investissement d'Africa50-FP, un élément clé du cadre global de gestion des risques.

Les instruments financiers inscrits au bilan comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, les charges capitalisées aux coûts amortis, les autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et autres dettes.

Les activités d'investissement d'Africa50-FP l'exposent à divers types de risques associés aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels elle investit. Les risques les plus courants auxquels elle est exposée sont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de prix ainsi que le risque de crédit.) et le risque de liquidité. Les politiques d'Africa50-FP visent à identifier et à analyser ces risques, à fixer des limites et des contrôles de risque appropriés, à surveiller les risques et à respecter les limites au moyen de systèmes d'information fiables et à jour. Africa50-FP révisé régulièrement ses politiques et systèmes de gestion des risques afin de refléter les changements sur les marchés et les meilleures pratiques émergentes.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité de gestion des risques d'entreprise et des finances, chargé de superviser les risques affectant Africa50-FP, les principaux facteurs d'atténuation ainsi que les mesures prises pour réduire ces risques. Le Conseil a également adopté un cadre de gestion des risques et des politiques destinées à gérer les principaux risques.

a) Risque de marché

Le risque de marché englobe à la fois le potentiel de pertes et de gains et comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de prix qui affecteront le bénéfice de la Société ou la valeur de ses avoirs en instruments financiers. La stratégie de la Société en matière de gestion du risque d'investissement est guidée par l'objectif d'investissement de la Société.

i). Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en USD en raison des variations des taux de change. Africa50-FP investit dans des titres libellés dans différentes devises. Par conséquent, elle est exposée au risque que les fluctuations du dollar américain aient une incidence significative sur la valeur comptabilisée de ses actifs libellés dans ces devises. L'exposition aux devises et les fluctuations des taux de change sont surveillées et examinées régulièrement.

En ce qui concerne les comptes de trésorerie, la plupart des comptes de la Société sont en USD, à l'exception d'un compte en EUR et d'un autre en MAD qui sont utilisés pour les dépenses courantes.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

30. Gestion des risques financiers – suite

(a) Risque de marché – suite

(En milliers)	Actifs financiers 2025	Actifs financiers 2024	Passifs financiers 2025	Passifs financiers 2024
Dollars American (USD)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	277 969	227 782	–	–
Dettes et créances*	16 810	17 080	–	–
Autres créances*	20 199	13 176	–	–
Dettes fournisseurs*	–	–	8 712	5 173
Provisions*	–	–	5 507	2 424
Autres dettes*	–	–	5 519	16 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 537	97 763	–	–
Autres actifs non courants	2 378	1 037	–	–
	414 893	356 837	19 739	23 599
Euro (EUR)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	92 887	89 359	–	–
Dettes et créances*	73 760	65 608	–	–
Charges inscrites à l'actif au coût amorti	–	–	–	–
Dettes fournisseurs	–	–	308	1 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	–	–
	166 648	154 967	308	1 731

(En milliers)	Actifs financiers 2025	Actifs financiers 2024	Passifs financiers 2025	Passifs financiers 2024
Livre Sterling (GBP)				
Dettes fournisseurs	–	–	9	(1)
	–	–	9	(1)
Dirham Marocain (MAD)				
Autres créances	960	549	–	–
Dettes fournisseurs*	–	–	741	601
Dettes locative*	–	–	1 791	467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	707	1 160	–	–
	1 667	1 709	2 531	1 068
Contrôle	583 208	513 513	22 587	26 396

* Les chiffres 2024 de ces rubriques ont été mis à jour et de nouvelles lignes ont été ajoutées. Se référer à la section 2.1 « Bilan » pour plus de détails.

La part des actifs financiers et des passifs financiers libellés en devises étrangères est la suivante.

	Actifs financiers 2025 %	Actifs financiers 2024 %	Passifs financiers 2025 %	Passifs financiers 2024 %
Dollar américain	71	70	88	89
Euro	29	30	1	7
Dirham marocain	–	–	11	4
Livre sterling	–	–	–	–
Contrôle	100	100	100	100

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

30. Gestion des risques financiers – suite

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant indique la variation approximative des actifs financiers de la Société en réponse à d'éventuelles fluctuations des taux de change auxquels la Société est fortement exposée à la clôture.

Une augmentation/diminution de 10 % du dollar américain par rapport aux devises considérées est le taux de sensibilité utilisé pour la présentation du risque de change et représente l'évaluation faite par la direction de la variation raisonnablement possible des taux de change.

Une variation de 10 % de la devise affectera les actifs financiers comme suit :

(En milliers d'USD)	Augmentation / (diminution)	2025	2024
EUR	10%	16 634	15 324
	(10)%	(16 634)	(15 324)
MAD	10%	(86)	64
	(10)%	86	(64)
GBP	10%	(1)	–
	(10)%	1	–

L'analyse de sensibilité a été déterminée en retenant l'hypothèse que la variation des taux de change s'était produite à la date de clôture et avait été appliquée à l'exposition de la Société au risque de change pour les instruments financiers existant à cette date, et que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restaient constantes.

Les changements indiqués représentent l'évaluation faite par la direction des variations raisonnablement possibles des taux de change sur la période allant jusqu'à la prochaine date de reporting annuel. Les résultats de l'analyse présentés dans le tableau ci-dessus représentent les effets sur les actifs financiers de la Société évalués en devises, convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date de clôture.

ii). Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le bénéfice et les flux de trésorerie d'exploitation sont essentiellement indépendants de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers productifs d'intérêts importants de la Société sont des prêts, mais négociés à des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, la Société n'est pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses prêts.

iii). Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur de l'instrument fluctue à la suite de variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs spécifiques à un investissement individuel, à son émetteur ou à d'autres facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le portefeuille est examiné régulièrement par le comité d'investissement afin d'identifier et de gérer le risque associé à des pays et à des secteurs particuliers. Les seuils d'exposition sectoriels et de pays sont imposés et surveillés régulièrement.

iv). Taux de change au 31 décembre, 2025

Le tableau ci-dessous représente les taux de change au 31 décembre 2025 :

	2025	2024
MAD	0,1097	0,0990
EUR	1,1747	1,0410
GBP	1,3454	1,2540

v). Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, comme résumé ci-dessous :

Actifs (En milliers d'USD)	2025	2024
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	370 857	317 141
Prêts et créances*	90 570	82 688
Autres actifs non courants	2 378	1 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 244	98 922
Autres créances*	21 159	13 725
Contrôle	583 208	513 513

* Les chiffres 2024 relatifs à ces rubriques ont été mis à jour. Se référer à la section 2.1 « Bilan » pour plus de détails.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

30. Gestion des risques financiers – suite

Analyse de sensibilité – suite

v). Risque de crédit – suite

Les actifs financiers ne sont ni échus ni dépréciés. Néanmoins, les prêts accordés aux projets Nachtigal et Malicounda ont été dépréciés conformément à IFRS 9 pour des montants respectifs de 238 milliers d'USD et 61 milliers d'USD.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des prêts et créances est classé en Bucket 1 selon le modèle de dépréciation en trois phases d'IFRS 9, ce qui indique l'absence d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (voir note 8). En conséquence, la perte de crédit attendue a été évaluée sur un horizon de 12 mois pour l'ensemble des encours.

(En milliers d'USD)	Ouverture 2025	Variation	Clôture 2025
Nachtigal	(198)	(40)	(238)
Malicounda	(46)	(15)	(61)

(En milliers USD)	Ouverture 2024	Variation	Clôture 2024
Nachtigal	(188)	(10)	(198)
Malicounda	(46)	(0)	(46)

Les pertes de crédit attendues relatives aux prêts accordés à Nachtigal et à Malicounda ont été déterminées sur la base d'hypothèses issues d'une étude récente de Moody's. Les deux prêts sont situés dans des pays classés EMDE-A selon les définitions régionales de Moody's, que la direction a retenues comme base la plus pertinente pour déterminer les hypothèses de défaut et de recouvrement, compte tenu de l'incidence significative des facteurs géographiques sur les résultats des financements de projets. La probabilité de défaut à 12 mois de 1,92 % et le taux de recouvrement de 79,0 % [soit un taux de perte en cas de défaut de 21 %] issus de l'étude de Moody's ont conduit à une perte de crédit attendue de 0,4 % [$1,92 \% \times 21 \%$].

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés auprès d'institutions financières réputées. La politique du Comité des risques est de surveiller de près la solvabilité des contreparties de la Société en examinant régulièrement leurs notations de crédit, leurs états financiers et leurs communiqués de presse.

Le tableau suivant présente les échelles de notation internationales utilisées par Africa50-FP pour évaluer la notation des risques des institutions financières :

Classe de risque	Notations S&P et Fitch	Moody's
Risque très faible	A+ et au-dessus	A1 et au-dessus
	A	A2
	A-	A3
	BBB+	Baa1
	BBB	Baa2
Risque faible	BBB-	Baa3
	BB+	Ba1
	BB	Ba2
	BB-	Ba3
Risque modéré	B+	B1
	B	B2
	B-	B3
Risque élevé	CCC+	Caa1
	CCC	Caa2
Risque très élevé	CCC-	Caa3
	CC	Ca
	C	C

Les soldes de trésorerie de la Société sont détenus auprès d'institutions financières dont les notations de crédit associées aux soldes bancaires correspondent à un niveau de risque très faible ou faible, conformément aux catégories de risque ci-dessus. À l'exception d'Afreximbank, dont la notation a été abaissée à un niveau de risque modéré.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

30. Gestion des risques financiers – suite

Analyse de sensibilité – suite

v). Risque de crédit – suite

Institutions financières (En milliers d'USD)			Agence de notation		Agence de notation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Attijari Wafa Bank	20 829	16 941	BB+	BB	Fitch	Fitch
BMCE	20 554	14 209	BB	BB	Fitch	Fitch
TDB Bank	22 765	11 720	BB	BB+	Fitch	Fitch
Afrexim Bank	19 599	21 521	B	BBB	Fitch	Fitch
Citibank	14 484	34 530	A+	A+	Fitch	Fitch
Contrôle	98 231	98 921				

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'Africa50-FP ne puisse s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils sont exigibles. Dans son approche de la gestion des liquidités, la Société veille autant que possible à disposer de liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses engagements lorsqu'ils sont exigibles, tant dans des conditions normales que tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter préjudice à sa réputation. Toutefois, l'impact potentiel de circonstances extrêmes ne pouvant être raisonnablement prévues est exclu.

Le tableau ci-après récapitule le profil d'échéance des actifs et passifs financiers de la Société sur la base des flux de trésorerie contractuels. Les flux de trésorerie contractuels avoisinent leur valeur comptable.

31-Dec 2025 (En milliers d'USD)	À vue	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Prêts et créances	–	10 197	59 432	20 941	90 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 075	71 169	–	–	98 244
Autres créances	–	21 159	–	–	21 159
	27 075	102 525	59 432	20 941	209 973
Passifs financiers					
Autres dettes	–	6 312	6 506	–	12 818
Dettes fournisseurs	–	9 769	–	–	9 769
	–	16 081	6 506	–	22 587
31-Dec 2024 (En milliers d'USD)	À vue	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Prêts et créances*	–	20 397	22 766	39 525	82 688
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 810	85 112	–	–	98 922
Autres créances*	–	13 725	–	–	13 725
	13 810	119 234	22 766	39 525	195 335
Dettes financières					
Autres dettes*	–	16 003	–	–	16 003
Dettes fournisseurs*	–	5 942	3 985	–	9 927
	–	21 945	3 985	–	25 930

* Les chiffres 2024 relatifs à ces rubriques ont été mis à jour. Se référer à la section 2.1 « Bilan » pour plus de détails.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

31. Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan relatifs aux projets s'élève à 17 558 milliers d'USD au 31 décembre 2025. Le décaissement de ce montant est soumis à des conditions d'étapes.

32. Environnement macroéconomique

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience inattendue en 2025, malgré les chocs tarifaires, les tensions géopolitiques et un environnement marqué par l'incertitude. Toutefois, à la fin de l'exercice 2025, plusieurs signes indiquaient que ces pressions macroéconomiques mondiales faisaient apparaître des fragilités dans l'économie mondiale, susceptibles de rendre l'exercice 2026 plus difficile.

En Afrique, la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) réel s'est renforcée en 2025, soutenue par une amélioration de la gestion macroéconomique ainsi que par une reprise modérée de l'investissement et de la consommation privée. La croissance sur l'ensemble du continent est estimée entre 3,8 % et 4,2 %, traduisant une amélioration progressive par rapport à 2024, tout en demeurant inférieure au niveau nécessaire pour réduire significativement la pauvreté et le chômage. Les pressions inflationnistes ont globalement diminué au cours de l'exercice, sous l'effet de politiques monétaires plus restrictives, d'une meilleure stabilité des taux de change, ainsi que du repli des prix alimentaires et énergétiques. Les pays du continent ont poursuivi la mise en œuvre de réformes budgétaires et structurelles visant à rétablir la stabilité macroéconomique et à améliorer la soutenabilité de la dette. Néanmoins, de nombreux pays sont restés contraints par des niveaux élevés d'endettement public, des coûts de service de la dette importants et un accès limité à des financements extérieurs abordables, ce qui a continué de peser sur les marges de manœuvre budgétaires et sur l'investissement. Dans l'ensemble, les perspectives économiques sont demeurées exposées au resserrement des conditions financières mondiales, aux risques géopolitiques et aux chocs liés au climat, ainsi qu'à des contraintes structurelles persistantes, notamment les déficits d'infrastructure et la faiblesse de la création d'emplois.

La performance d'Africa50 est restée résiliente face à ces vulnérabilités macroéconomiques, avec l'atteinte de la plupart de ses objectifs institutionnels pour 2025. L'organisation a pris des mesures significatives pour mobiliser et déployer des financements provenant du secteur privé, réduisant ainsi les risques liés à l'endettement public, grâce à une évolution rapide de son modèle fondé principalement sur les investissements directs vers un groupe de gestion d'actifs plus large.

33. Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

À la date de l'approbation des comptes par son conseil d'administration, la direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre ses objectifs.

Africa50 – Développement de projets (Africa50-DP)

Informations sur la société	102
Rapport des administrateurs	103
Rapport du commissaire aux comptes	104
Compte de résultat et autres éléments du résultat global	106
Etat de la situation financière	107
Tableau de variation des capitaux propres	108
Tableau des flux de trésorerie	108
Notes annexes aux états financiers	109

Informations sur la société

Administrateurs	Début de mandat	Expiration mandat
Dr. Akinwumi A. Adesina (le Président)	21 juillet 2016	30 Septembre 2025
Dr. Sidi Ould Tah (le Président)	30 septembre 2025	Mandat d'office
Mme Imoni Akpofure	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2027
M. Nouaman AL Aissami	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2026
M. Charles Boamah	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2026
Mme Sophie L'Helias	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2026
Mme Monhla Wilma Hlahla	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2025
M. Assaad Jabre	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2027
M. Amadou Kane	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2025
M. Albert Mugo	19 juillet 2018	Lendemain AGA 2025
Mme Félicité Célestine Omporo Enouany	29 juillet 2015	Lendemain AGA 2025
M. Abdel Latif El Maghraby	5 octobre 2021	Lendemain AGA 2027
M. Ange-Patrick Demenou	5 juillet 2023	Lendemain AGA 2025
M. Samir Suleymanov	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
Mme Victoria Kwakwa	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
M. Daniel Mninele	14 août 2025	Lendemain AGA 2028
M. Alain Ebobissé	5 juillet 2023	Mandat d'office

Note : Assemblée Générale des Actionnaires (AGA).

Directeur général

M. Alain Ebobissé

Secrétaire général

Mme Zurina Saban

Siège social

Tour Ivoire 3 – 8ème étage
Marina de Casablanca
Boulevard des Almohade
Casablanca, Maroc

Commissaire aux comptes

Deloitte & Touche
5 Magwa Crescent
Waterfall City
Waterfall 2090

Banques

BMCE Bank

140 Avenue Hassan II
20070 Casablanca, Maroc

AFREXIM Bank

72B El-Maahad El-Eshteraky Street
Roxy, Heliopolis, Cairo 11341, Egypt

ATTIJARIWafa Bank

Centre d'Affaires 2001
2 Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

Citibank

Zénith Millénium immeuble 1,
Sidi Maarouf – B.P 40
Casablanca 20190 – Maroc

Trade Development Bank

197 Lenana Place, 1st floor and 5th floor
Lenana Road
PO Box 48596 – 00100 Nairobi, Kenya

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Direction présente son rapport et les états financiers audités d'Africa50 – Développement de projets (la « Société » ou « Africa50-DP » ou « DP ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Activité principale

Africa50-DP est une organisation internationale et une société financière à statut spécial qui promeut le développement des infrastructures en Afrique, identifie et développe des projets d'infrastructures en investissant des capitaux dans les premières étapes du cycle de développement du projet jusqu'à la clôture financière (ou la mobilisation de financements à long terme) et temporairement au-delà de cette étape, attire et canalise de nouvelles sources de capitaux pour financer les infrastructures en Afrique, et mobilise le soutien politique et réglementaire nécessaire pour effectuer les réformes nécessaires pour assurer la viabilité opérationnelle, financière et économique des investissements et réduire le risque de retards dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Résultats et dividendes

Les résultats de l'année sont présentés à la page 106.

La Société n'a pas distribué de dividende au cours de l'exercice considéré (2024 : néant en USD).

Administrateurs

Les administrateurs en fonction au cours de l'année étaient ceux indiqués à la page 102.

Responsabilité de la direction eu égard aux états financiers

La Direction a préparé les états financiers annuels en anglais et en français.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par le « International Accounting Standards Board (IASB) et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son activité. La direction doit divulguer, le cas échéant, tout événement ayant un impact sur la continuité d'exploitation de la Société, sauf dans le cas où la direction a l'intention de liquider ou de cesser l'activité, ou n'a pas d'autre alternative que de cesser l'activité.

La direction n'est informée d'aucun élément indiquant que la Société ne sera pas à même de poursuivre son activité pendant au moins 12 mois à compter de la date de ce rapport.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, Deloitte S.A., ont été nommés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 août 2025 pour une période de trois ans, débutant avec l'exercice 2025 et prenant fin à l'issue de l'audit des états financiers de 2027.

Approbation des états financiers par les administrateurs

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 juin 2026.

Rapport de l'auditeur indépendant

Africa50 - Développement de Projet

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons procédé à l'audit des états financiers d'Africa50 – Développement de Projet (« l'Entité »), présentés aux pages 106 à 128, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et les éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables / informations significatives relatives aux méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Africa50 – Développement de Projet au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences du Companies Act d'Afrique du Sud.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Entité conformément au Code de conduite professionnelle des auditeurs enregistrés de l'Independent Regulatory Board for Auditors (« Code IRBA »), ainsi qu'aux autres exigences d'indépendance applicables à la réalisation d'audits d'états financiers en Afrique du Sud.

Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent conformément au Code IRBA, ainsi qu'aux autres exigences éthiques applicables à la réalisation d'audits en Afrique du Sud. Le Code IRBA est cohérent avec les sections correspondantes du Code international de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (« Code IESBA »).

Nous estimons que les éléments probants recueillis au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Ces autres informations comprennent les informations figurant dans le document intitulé « Rapport annuel d'Africa50 – Développement de Projet pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 », à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons à leur égard ni opinion d'audit ni aucune autre forme de conclusion d'assurance.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, à apprécier si celles-ci présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les connaissances acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent, par ailleurs, comporter une anomalie significative.

Si, sur la base des travaux que nous avons réalisés, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en faire état dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs relatives aux états financiers

Les administrateurs sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe aux administrateurs d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont aucune autre solution réaliste que de procéder ainsi.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance ; elle ne constitue toutefois pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA) permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont

Rapport de l'auditeur indépendant – suite

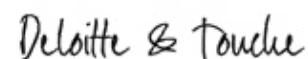
considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles influencent les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous procédons également comme suit :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés afin de fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, dans la mesure où la fraude peut impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, sans toutefois avoir pour objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues, ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes fournies par les administrateurs.
- Nous concluons sur le caractère approprié de l'application, par les administrateurs, du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, déterminons s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une telle incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou circonstances futurs pourraient conduire l'Entité à ne plus être en mesure de poursuivre son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies en annexe, et déterminons si les états financiers traduisent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les administrateurs, notamment sur l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Deloitte & Touche
Auditeur agréé
Per : Justin Dziruni Partner

17 Juillet 2026

5 Magwa Crescent
Waterfall City
Waterfall
2090

Compte de résultat et autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits			
Produits d'intérêts	15	1 751	923
Gain sur cession d'investissements	16	–	6 818
Honoraires reçus de Africa50-Financement de projets*	19	3 629	4 436
Autres produits	24	1 288	–
Allocation du résultat net d'Africa50-FP*		–	3 200
Total produits		6 668	15 377
Charges			
Charges opérationnelles	21	14 349	12 656
Gain/perte non-réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**	18	427	(549)
Autres charges**	23	1 941	1 202
Perte de valeur des prêts et créances**	25	1 485	(446)
Provision pour intérêts dus par les actionnaires	22	1 751	923
Total charges		19 953	13 787

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat opérationnel		(13 285)	1 590
Charges financières	20	(53)	(37)
Produits financiers	20	379	329
Résultat financier		326	292
Résultat de la période		(12 959)	1 882
Autres éléments du résultat global		–	–
Résultat global de l'exercice		(12 959)	1 882

Les notes 1 à 30 font partie de ces états financiers.

* Relation avec Africa50-Financement de Projets. Se référer à la note 17 relative aux transactions avec les parties liées.

** Les autres charges étaient précédemment présentées sous l'intitulé « frais de collecte de fonds » en 2024 ; elles incluent désormais les frais de collecte de fonds. Se référer à la note 2.1 relative au changement de présentation des données comparatives des exercices antérieurs. Au titre de l'exercice 2024, les charges étaient présentées par nature et non par fonction.

** Gain/(perte) non-réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; Se référer à la note 2.1 pour plus de détails.

** La perte de valeur des prêts et créances était précédemment incluse dans les charges sur projets en 2024.

Bilan

Au 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**	7	3 089	2 057
Prêts et créances**	9	3 995	2 682
Créances sur le compte courant africa50-FP*	8	1 018	11 964
Autres créances**	10	2 074	898
Total des actifs non courants		10 178	17 601
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2	2
Total des actifs courants		2	2
Total actifs		10 180	17 603

* Le poste « Créances sur le compte courant Africa50-FP » était précédemment présenté sous l'intitulé « Divers créditeurs » en 2024.

** Se référer à la note 2.2 pour plus de détails sur les modifications apportées aux postes concernés.

(En milliers d'USD)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital et réserves			
Capital libéré	12	55 787	50 331
Résultat global de l'exercice		(12 959)	1 882
Réserves et report à nouveau		(33 055)	(34 938)
Total capital et réserves		9 773	17 275
Passifs			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs	13	3	3
Autres dettes	14	403	325
Total des passifs courants		406	328
Total capitaux propres et passifs		10 180	17 603

Les notes 1 à 30 font partie de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Capital libéré	Réserves et report à nouveau	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2024	46 653	(34 938)	11 716
Résultat global de l'exercice		1 882	1 882
Augmentation nette du capital libéré	3 677		3 677
Solde au 31 décembre 2024	50 330	(33 056)	17 275
Résultat global de l'exercice		(12 959)	(12 959)
Augmentation nette du capital libéré	5 456		5 456
Solde au 31 décembre 2025	55 787	(46 014)	9 773

Les notes 1 à 30 font partie de ces états financiers.

* La trésorerie d'Africa50-DP est centralisée avec celle d'Africa50-FP et gérée par Africa50-FP au moyen d'un compte courant maintenu par Africa50-FP. Au 31 décembre 2025, le solde du compte courant s'élève à 1 108 milliers d'USD, contre 11 964 milliers d'USD au 31 décembre 2024.

Le tableau présenté en note 26 résume le détail des variations du compte courant intervenues au cours de l'exercice 2025.

** Se référer également à la note 2.1 pour plus de détails sur les modifications apportées aux flux de trésorerie 2024.

Tableau des flux de trésorerie*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(En milliers d'USD)	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Commissions payées à la banque et transferts de trésorerie**		-	(1 433)
Trésorerie générée par / (utilisée dans) les opérations	26	-	(1 433)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	26	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Souscription au capital**		-	1 475
Trésorerie nette générée par les activités de financement	26	-	1 475
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	42
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2	(40)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11	2	2

Les notes 1 à 30 font partie de ces états financiers.

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Objet, activités et organisation

Africa 50 – Développement de Projets est une organisation internationale et une société financière à statut spécial, dont le siège social est situé à Casablanca (Maroc), avec un capital social autorisé de 500 000 milliers USD et des actions ordinaires souscrites de 84 449 milliers USD.

Les objectifs organisationnels d'Africa50-DP sont les suivants :

- a)** Identifier et développer les entreprises, les actifs, les entreprises et les projets d'infrastructure pour soutenir le développement économique durable en Afrique, à la fois au niveau national et régional, en investissant des capitaux dans les premières étapes du cycle de développement du projet jusqu'à la clôture financière (ou la mobilisation à long terme de financement) et temporairement au-delà de cette étape et ainsi attirer et canaliser de nouvelles sources de capitaux pour financer les infrastructures en Afrique ;
- b)** Promouvoir le développement des infrastructures en Afrique, avec des financements provenant de diverses sources, y compris des souscriptions d'actions, des emprunts et des subventions de sources africaines et non africaines ;
- c)** Mobiliser le soutien politique et réglementaire nécessaire pour effectuer les réformes nécessaires pour assurer la viabilité opérationnelle, financière et économique des investissements et réduire le risque de retards dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- d)** Pour réaliser des investissements dans les infrastructures, notamment :
 - i) En association avec des investisseurs ou des financiers multilatéraux, bilatéraux, publics ou privés, pour aider à financer la construction, la réhabilitation, l'amélioration, l'expansion ou l'acquisition d'entreprises, d'actifs, d'opérations et de projets financièrement et économiquement viables liés aux infrastructures, à la mobilisation et aux infrastructures en effectuant des investissements en dette ou en actions, avec ou sans garantie de remboursement par le gouvernement ou l'État dans lequel l'investissement est réalisé ;
 - ii) Exercer l'activité de financeur, seul ou en collaboration avec toute autre institution financière, par l'octroi de prêts, de garanties, de fonds propres, de quasi-fonds propres ou d'autres formes d'aide financière ; et
 - iii) Fournir des ressources pour financer le coût du développement d'entreprises, d'actifs, d'opérations et de projets liés aux infrastructures, à la mobilisation des infrastructures et aux infrastructures en Afrique jusqu'à ce que les investisseurs multilatéraux, publics ou privés puissent investir dans de tels projets ;
- e)** Fournir des services de conseil financier, dans le cadre d'investissements potentiels
- f)** Identifier et embaucher des experts qualifiés (y compris dans les domaines de l'ingénierie, des finances, de l'économie, du droit, de l'environnement et du social) vers la fin de la collaboration avec les Etats africains et les investisseurs privés pour raccourcir le cycle de développement du projet et maximiser les chances de succès des projets ;
- g)** Conclure tout accord ou arrangement avec tout gouvernement, autorité municipale ou locale ou toute autre entité propice à la réalisation par Africa50-DP de toute activité liée à ses objectifs organisationnels ; obtenir de toute autorité ou entité de ce type les droits, privilèges et exemptions qu'Africa50-DP juge souhaitables ; et pour mettre en œuvre, exercer et respecter ces accords, droits, privilèges et exemptions ;
- h)** Fournir une assistance technique et des services consultatifs pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre d'entreprises, d'actifs, de projets et de projets d'infrastructures liés aux infrastructures, de mobilisation et de facilitation des infrastructures.
- i)** Affecter les bénéfices aux coûts de la poursuite des objectifs organisationnels, financer les réserves et distribuer les dividendes ;
- j)** Emprunter ou lever des fonds, émettre des titres, des obligations, des billets, des hypothèques et d'autres instruments et fournir des garanties ;
- k)** Détenir des placements de toute nature et de toute description (y compris des placements en valeurs mobilières, actions et billets) ;
- l)** Verser des distributions sur les actions Africa50-DP ;
- m)** Conserver et appliquer les bénéfices aux fins organisationnelles d'Africa50-DP ;
- n)** D'obtenir tout acte administratif ou législatif ou d'effectuer toute modification des présents Statuts qui aide Africa50-DP à réaliser ses objectifs organisationnels et de s'opposer à toute proposition ou procédure qui pourrait porter préjudice directement ou indirectement aux intérêts d'Africa50-DP ; et
- o)** Exercer toute activité liée directement ou indirectement à l'une des opérations susmentionnées, dans le but de faciliter, promouvoir et développer l'activité d'Africa50-DP.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Base de préparation

Ces états financiers sont les seuls états financiers présentés par la Société, et sont préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par le « International Accounting Standards Board » (IASB) et interprétations émises par l'IFRS Interprétations Committee (IFRIC) applicables aux sociétés présentant leurs informations selon les IFRS. Les états financiers sont conformes aux normes IFRS en vigueur en 2025 et aux nouvelles normes décrites ci-dessous.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ont été évalués à la juste valeur.

2.1 Etats financiers retraités au titre de l'exercice 2024

Certains chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été retraités afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Ces retraitements n'ont eu aucun effet sur le résultat global total, le total de l'actif, le total du passif et des capitaux propres, ni sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice.

i) Compte de résultat et des autres éléments du résultat global

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Produits			
Affectation du résultat net d'Africa50- financement de projet	–	3 200	3 200

L'affectation du résultat net constitue un produit ayant fait l'objet d'un retraitement afin de présenter correctement son incidence sur le résultat. Ce montant, précédemment présenté sous le poste "Résultat de l'exercice", a été reclassé dans la section des produits.

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Charges			
Frais de levée de fonds	1 202	(1 202)	–
Autres charges	–	1 202	1 202

Le compte de résultat a été présenté de manière incorrecte, en combinant une présentation des charges par fonction et par nature. Un montant de 1 202 milliers d'USD, précédemment inclus dans les frais de levée de fonds, est désormais présenté dans les autres charges afin de corriger la présentation selon la fonction des charges.

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Charges			
Dépenses de projets	(937)	937	–
Perte de valeur des prêts et créances	–	(446)	(446)
Gain/Perte non-réalisé sur les Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(58)	(491)	(549)

Le compte de résultat a été présenté de manière incorrecte, en combinant une présentation des charges par fonction et par nature. La présentation des charges par fonction a été corrigée en retraitant le poste « Dépenses de projets » comme suit :

446 milliers d'USD au titre de la perte de valeur des prêts et créances

491 milliers d'USD au titre du gain/(perte) non-réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

ii) Bilan

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Actifs			
Actif non courants			
Créditeurs divers	11 964	(11 964)	–
Créances sur le compte courant Africa50-FP	–	11 964	11 964

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Base de préparation – suite

ii) Bilan – suite

Le libellé du poste, précédemment intitulé « Divers créditeurs », a été renommé « Créances sur le compte courant Africa50-FP »

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Actifs			
Actif non courants			
Dépenses de projet capitalisées	2 019	(2 019)	–
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	38	2 019	2 057

Des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat, d'un montant de 2 019 milliers d'USD, avaient été inclus à tort dans les dépenses de projet capitalisées. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ont été retraités afin de corriger l'omission d'un montant de 2 109 milliers d'USD.

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Actifs			
Actif non courants			
Autres créances	1 129	(231)	898
Prêts et créances	2 451	231	2 682

Le solde du poste "Prêts et créances" a été retraité afin d'y intégrer les autres créances, pour un montant de 231 milliers d'USD.

iii) Tableau des flux de trésorerie

Libellé (En milliers d'USD)	Tel que précédemment présenté (2024)	Retraitements	Retraité 2024
Transferts de trésorerie	48	(48)	–
Activités opérationnelles			
Diminution/augmentation des débiteurs	(2 891)	2 891	–
Commissions bancaires payées et transferts de trésorerie	–	(1 433)	(1 433)
Trésorerie nette utilisée dans / provenant des activités opérationnelles	(2 842)	(1 410)	(1 433)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Investissements en capitaux propres	(1 141)	(1 141)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 141)	(1 141)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des dépôts à terme	329	(329)	–
Souscription au capital	3 697	(2 222)	1 475
Trésorerie nette utilisée dans / provenant des activités de financement	4 025	(2 551)	1 475

Le tableau des flux de trésorerie précédemment présenté au titre de l'exercice 2024 a été retraité afin de ne refléter que les mouvements réels de trésorerie, soit -1 433 milliers d'USD au titre des activités opérationnelles et 1 475 milliers d'USD au titre des activités de financement.

Dans le cadre du modèle opérationnel de gestion de trésorerie d'Africa50, les transactions de trésorerie relatives à Africa50-DP sont centralisées et exécutées opérationnellement par Africa50-FP. Ces transactions avaient été incluses à tort dans le tableau des flux de trésorerie 2024 présenté dans les états financiers 2024. Se référer à la note 26 pour plus de détails sur le modèle opérationnel de gestion de trésorerie.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Base de préparation – suite

iv) Gestion des risques financiers. Note 27

(a) Risque de marché

i) Risque de change

Libellé	Tel que précédemment présenté (2024) (En milliers d'USD)	Retraitements (En milliers d'USD)	Retraité 2024 (En milliers d'USD)
Capital libéré	50 331	(50 331)	–
Résultat global de l'exercice	1 882	(1 882)	–
Réserves et report à nouveau	(34 938)	34 938	–
Passifs financiers	17 275	(17 275)	328

Le capital libéré, le résultat global total de l'exercice ainsi que les réserves et report à nouveau avaient été inclus à tort dans les passifs financiers. Le total des passifs financiers présenté dans la note relative à la gestion des risques financiers a été retraité afin d'exclure correctement le capital libéré, le résultat global de l'exercice ainsi que les réserves et report à nouveau du total des passifs financiers exposés au risque de change.

3. Normes comptables ifrs nouvelles et amendées applicables au cours de l'exercice

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
Amendements à la norme IAS 21 Les effets des variations des taux de change : Absence d'échangeabilité	1er janvier 2025

Les nouvelles exigences n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

4. Normes ifrs de comptabilité nouvelles et révisées , publiées mais non encore entrées en vigueur

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 – Modifications apportées à la classification et à l'évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
Amendements à IFRS 9 and IFRS 7 - Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature	1er janvier 2026
Améliorations annuelles à IFRS–Volume 11 :	
- Amendements à IFRS 7 Instruments Financiers : Informations	
- Amendements à IFRS 9 Instruments Financiers	
- Amendements à IFRS 10 États Financiers Consolidés	
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie	1er janvier 2026
IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes au public : Informations à fournir	1er janvier 2027
Modifications apportées à la norme IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes au public : Informations à fournir	1er janvier 2027
Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des taux de change : Conversion en monnaie de présentation en période d'hyperinflation	1er janvier 2027

La Société analysera l'impact de ces amendements avant leur mise en œuvre.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière permanente à ces états financiers.

a) Monnaies fonctionnelles et de présentation

Le dollar américain (USD) est la devise dans laquelle les états financiers sont présentés. Africa50-DP mène ses opérations dans les devises de ses pays membres ainsi que dans l'euro et le dollar américain.

Les revenus et les charges sont convertis en USD aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en USD aux taux en vigueur à la date de clôture.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les taux de change utilisés pour la conversion des devises en dollars américains au 31 décembre 2025 sont présentés à la note 27. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis en dollars américains aux taux historiques. Les écarts de conversion sont pris en compte dans la détermination du résultat net.

c) Exemption de l'obligation d'établir des états financiers consolidés

La Société détient des investissements dans l'unique but de dégager une appréciation du capital, des revenus des investissements (tels que des dividendes, des intérêts ou des produits locatifs), ou les deux. Tous les investissements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (voir la note 7). Selon IFRS 10.27, la Société répond à la définition d'une entité d'investissement et n'est à ce titre pas dans l'obligation de consolider ses investissements en titres. Les investissements en titres détenus par la Société sont soumis aux exigences normales d'IFRS 9, ainsi que détaillé ci-après.

d) Actifs et passifs financiers

d) 1. Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et les créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres créances.

i) Classement

La Société classe ses actifs et passifs financiers conformément à l'IFRS 9.

La Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) ; et
- ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend du modèle économique de la Société pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie, ainsi que détaillé ci-après.

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des frais de transaction, sauf dans le cas des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les achats ou ventes d'actifs financiers nécessitant la livraison des actifs dans le délai fixé par la réglementation ou par les usages du marché (transactions normalisées) sont comptabilisés à la date de transaction (c'est-à-dire à la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif). Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie y afférents ont expiré ou ont été transférés, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété.

Instruments de dette

L'évaluation ultérieure des instruments de dette dépend du modèle d'affaires de la Société pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La Société peut classer ses instruments de dette en trois catégories d'évaluation :

- **Coût amorti** : Les actifs détenus en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêt de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'actif est décomptabilisé dans son intégralité, un gain ou une perte sur cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et le paiement reçu pour celui-ci [IAS1 §82 (aa)]. Ce montant doit être présenté séparément comme « gains ou pertes » résultant de la décomptabilisation des instruments financiers au coût amorti.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

- **Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** : Les actifs détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les flux de trésorerie afférents correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, exception faite des profits ou pertes de valeur et des différences de conversion, qui sont rapportés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres profits/pertes. Les produits d'intérêt de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont présentés dans les autres profits/pertes et les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat.
- **Juste valeur par le biais du compte de résultat** : Les actifs qui ne satisfont pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les profits ou les pertes sur les instruments de dette évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont rapportés en résultat et présentés en net dans les autres profits/pertes de la période durant laquelle ils sont générés.

En date du 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date, tous les instruments de dette de la Société sont évalués au coût amorti et présentés au poste « prêts et créances » du bilan.

La Société a également accordé des prêts à des entités qui détiennent des investissements.

Instruments de capitaux propres

La Société évalue tous ses investissements en capitaux propres à la juste valeur et comptabilise les variations de juste valeur dans le compte de résultat sous l'intitulé « Gain/(perte) non-réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les investissements dans des coentreprises sont classés en investissements en capitaux propres et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat conformément à IFRS 9, la Société répondant à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 et appliquant l'exemption de consolidation et de mise en équivalence propre aux entités d'investissement.

Une coentreprise est définie comme un accord dans lequel la Société et d'autres parties ont convenu contractuellement de partager le contrôle de l'accord, les décisions relatives aux activités pertinentes nécessitant le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Les investissements de la Société dans des coentreprises sont réalisés par l'intermédiaire de véhicules juridiques distincts, les droits de la Société étant limités à sa quote-part dans l'actif net de l'accord.

La juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées aux circonstances, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimisant le recours à des données non observables (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur).

d) 2. Passifs financiers

i) Classement

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et emprunts, les dettes ou les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture constituant une couverture efficace, selon le cas.

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les prêts et emprunts et les dettes sont enregistrés nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers de la Société comprennent d'autres dettes et des dettes fournisseurs.

Les passifs financiers, autres que ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les dérivés, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

d) 3. Evaluation ultérieure

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier ou du passif financier.

Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Société estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais pas des pertes de crédit futures. Ce calcul englobe l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

d) 4. Evaluation à la juste valeur

La Société évalue ses investissements en titres de capitaux propres à juste valeur à chaque clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions normales de concurrence à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La Société, qui investit dans des sociétés non cotées, détermine la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie, jugées appropriées au vu des circonstances.

d) 5. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des acteurs du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant celle des données non observables.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs similaires, et autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives proviennent de données de marché observables ; sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant :

les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché ;

- Niveau 3 : les techniques d'évaluation dans lesquelles les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Sont inclus dans cette catégorie les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Le niveau auquel chaque juste valeur prise dans son ensemble est classée dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble. Ainsi, l'importance de données est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Une évaluation à la juste valeur utilisant des données observables nécessitant des ajustements significatifs basés sur des données non observables est affectée au niveau 3. Une donnée utilisée pour l'évaluation est considérée observable si elle peut être observée directement à partir de transactions dans un marché actif, ou si des indications externes évidentes établissent un prix de sortie réalisable.

Pour les actifs et passifs comptabilisés à titre récurrent dans les états financiers, la Société détermine si des transferts sont survenus entre les différents niveaux de la hiérarchie en effectuant une réévaluation (sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble) à chaque clôture.

d) 6. Dépréciation d'actifs financiers

La Société évalue, sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthodologie utilisée pour déterminer la dépréciation dépend de l'existence ou non d'une augmentation significative du risque de crédit.

La provision pour dépréciation des actifs financiers est basée sur des hypothèses sur le risque de défaillance et les taux de perte attendus. La Société fait appel à son jugement pour formuler ces hypothèses et retenir les données entrant dans le calcul de la dépréciation, sur la base des éléments historiques de la Société et des conditions de marché actuelles, ainsi que des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Principales méthodes comptables – suite

d) 7. Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif expirent ou qu'elle transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans le cadre de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs financiers sont transférés, ou en vertu de laquelle la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tout intérêt dans ces actifs financiers créé ou conservé par la société est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque son obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

d) 8. Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net présenté au bilan si et seulement si, la Société a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de liquider l'opération sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés en net uniquement lorsque les IFRS l'autorisent, par exemple les profits et les pertes découlant d'un groupe de transactions similaires, tels que les profits et les pertes sur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

e) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat et autres éléments du résultat global.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès des banques, les disponibilités et les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

g) Informations sectorielles et géographiques

La zone d'investissement de la Société est limitée à l'Afrique.

h) Engagements hors-bilans

Les engagements hors bilan sont les passifs potentiels associés à une incertitude significative, qui peuvent comprendre une dépendance envers des événements échappant au contrôle d'Africa50-DP, susceptibles d'entraîner une obligation. Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers, mais ne sont pas inscrits au bilan.

i) Engagements

Les engagements représentent des montants qu'Africa50-DP s'est contractuellement engagée à verser à des tiers, mais ne représentent pas encore une charge ou un actif. Cela donne une indication sur les flux de trésorerie futurs engagés. Les engagements à la clôture n'ont pas d'impact sur les résultats financiers de l'exercice d'Africa50-DP.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'Africa50-DP a une obligation juridique ou implicite dont l'échéance ou le montant est incertain, qui résulte d'un événement passé et qu'Africa50-DP devra probablement régler, et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions correspondent aux meilleures estimations du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture et sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Les variations des provisions sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, Africa50-DP détermine, à la fin de chaque période de reporting, s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. En cas de perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur nette recouvrable, et le montant de la perte est comptabilisé dans le résultat net. Les pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans le résultat net au moment de la dépréciation.

k) Immobilisations corporelles

Tous les actifs sont détenus par Africa50 - Financement de projets et une partie des montants amortis est allouée à Africa50 - Développement de projets selon les règles de répartition des dépenses entre les deux entités.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

6. Jugements significatifs et estimations comptables clés

Valorisation des instruments financiers :

La Société évalue les justes valeurs à l'aide de la hiérarchie des justes valeurs suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 : Prix du marché coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation basées sur des données observables, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (déterminées à partir de prix). Sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation reposant sur des données significatives non observables. Cette catégorie englobe tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables et que les données non observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Lorsque la juste valeur d'actifs ou de passifs financiers comptabilisés au bilan ne peut être obtenue sur des marchés actifs, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont l'actualisation des flux de trésorerie. Les données de ces modèles proviennent si possible des données de marché observables et, dans le cas contraire, la détermination des justes valeurs fait appel à un certain degré de jugement. Les jugements mettent en jeu des facteurs tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient affecter la juste valeur publiée des instruments financiers.

La politique d'évaluation d'Africa50 est établie conformément aux Principes directeurs internationaux d'évaluation du capital-investissement et du capital-risque (IPEV), aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et tient compte des spécificités des marchés sur lesquels le Groupe opère. Cette politique est appliquée de manière uniforme à tous les véhicules d'investissement, en considérant la stratégie d'investissement sous-jacente, la nature des investissements et les référentiels comptables applicables. Par conséquent, une méthodologie d'évaluation donnée est appliquée de manière constante à un actif spécifique dans le temps, sauf si une modification est justifiée par les conditions de marché observables, l'évolution propre à l'actif ou les modifications apportées à la réglementation ou aux normes comptables applicables.

Conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur », Africa50 classe ses investissements au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, ce qui reflète l'utilisation d'intrants non observables significatifs. Par conséquent, la principale méthode d'évaluation adoptée est l'approche par les revenus, privilégiant les techniques de valeur actuelle, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et le modèle d'actualisation des dividendes (DDM), considérés comme les plus appropriés compte tenu de la nature des actifs sous-jacents.

Les principales hypothèses opérationnelles qui sous-tendent les modèles d'évaluation sont élaborées par la direction des sociétés du portefeuille ou de projet sous-jacentes. Ces hypothèses sont ensuite examinées par l'équipe d'Africa50.

Les principaux paramètres d'évaluation, dont le coût des capitaux propres et le coût moyen pondéré du capital (CMPC), proviennent des bases de données Capital IQ, Kroll et Damodaran. Les taux d'actualisation appliqués sont déterminés à partir de ces données et ajustés, le cas échéant, pour tenir compte des risques spécifiques aux actifs et du risque pays.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

6. Jugements significatifs et estimations comptables clés – suite

Probabilité de clôture financière et juste valeur des coûts de développement du projet

Pour les investissements dans des projets en phase de développement, la Société applique une approche fondée sur des probabilités pondérées afin de déterminer dans quelle mesure les coûts de développement du projet sont capitalisés ou comptabilisés en charges. Cette approche s'inscrit dans l'évaluation à la juste valeur de l'investissement et reflète l'avancement du plan de développement du projet ainsi que son profil de risque.

La « probabilité de clôture financière » désigne la probabilité qu'un projet atteigne une étape significative — telle que la clôture financière — à laquelle le promoteur du projet cède ses droits de participation dans la société de projet à une entité de financement de projet ou à un investisseur externe. Cette probabilité constitue une donnée d'entrée clé dans l'évaluation par la Société de la juste valeur des investissements en phase de développement. L'évaluation de cette probabilité influe directement sur le degré de capitalisation des coûts de développement. À mesure que la probabilité de clôture financière augmente, une part plus importante des coûts de développement est comptabilisée à la juste valeur, tandis qu'une probabilité plus faible conduit à la comptabilisation en charges d'une part plus importante de ces coûts. Bien que la Société applique des lignes directrices internes afin d'assurer la cohérence de cette appréciation, le résultat demeure tributaire des faits et circonstances propres à chaque projet et implique, à ce titre, un certain degré de jugement de la direction. Les probabilités de clôture financière sont estimées par les équipes d'investissement sous la supervision du Directeur de développement de projets, sur la base des développements les plus récents du projet, des jalons atteints à ce jour, du plan et du calendrier de développement du projet, ainsi que d'une évaluation exhaustive des principaux risques, de leur probabilité de survenance et de leur incidence. Les éléments pris en considération comprennent notamment les approbations réglementaires et les exigences en matière d'autorisations, les contrats d'achat ou la demande du marché, le financement du projet, les risques liés aux contreparties et les risques politiques, les risques techniques et de construction, la conformité environnementale et sociale, ainsi que l'engagement et la capacité financière des sponsors.

Ces estimations font l'objet d'un examen critique par l'équipe Portefeuille sous la supervision de la Direction financière. À l'issue d'un alignement interne avec la Direction générale, les recommandations finales sont présentées au Comité d'investissement (Investment Committee – « IC ») pour examen et approbation. L'IC approuve les appréciations de probabilité utilisées dans la détermination de la juste valeur des investissements en phase de développement. Les probabilités retenues dans les présents états financiers reposent sur les discussions les plus récentes et intègrent les dernières informations disponibles ainsi que les évolutions les plus récentes des projets.

Compte tenu de l'incertitude inhérente aux projets en phase de développement, la détermination de la probabilité de clôture financière constitue un domaine significatif de jugement de la direction. Toute évolution de ces évaluations peut avoir une incidence significative tant sur la juste valeur des investissements que sur la capitalisation des coûts de développement.

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Placements en actions non cotés (En milliers d'USD)

	2025	2024
Au 1er janvier	2 057	4 079
Acquisitions	912	2 028
Cession (au coût amorti)	–	4 047
Variation de juste valeur	120	(3)
Au 31 décembre	3 089	2 057

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – suite

Participation aux investissements :

			Exercice clos le 2025	Participation directe 2025 %	Participation indirecte 2025 %	Participation effective et droits de vote 2025 %	Participation directe 2024 %	Participation indirecte 2024 %	Participation effective et droits de vote 2024 %
Dénomination		Activité principale							
CGHV (Volobe)	Madagascar	Société de projet hydroélectrique.	31-déc	25	–	25	25	–	25
Africa50 PD Manager	Mauritius	Société à usage unique	31-déc	100	–	100	100	–	100
AGIA PD Fund LP	Mauritius	Société à usage unique	31-déc	–	1,5	1,5	100	–	100
AGIA PD GP	Mauritius	Société à usage unique	31-déc	100	–	100	100	–	100
AGIA SLP	Mauritius	Société à usage unique	31-déc	100	–	100	–	–	–
Mobility Holdco 2	Mauritius	Société à usage unique	31-déc	100	–	100	–	–	–

Variation de la juste valeur :

Portefeuille d'investissements :

Ouverture 2025	Augmentations / Diminutions (coût) 2025	Clôture 2025	Variation de la juste valeur			Juste valeur	
			Ouverture 2025	Variation 2025	Clôture 2025	2025	2024
2 059	912	2 972	(3)	120	117	3 089	2 057

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Les dépenses de projet capitalisées et les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, précédemment présentés séparément, ont été regroupés au sein des actifs financiers à la juste valeur par le résultat afin de mieux refléter la nature des actifs financiers sous-jacents. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur l'actif net ni sur le résultat de l'exercice. Les montants reclassés au titre de 2024 s'élèvent à 2 020 milliers USD, reclassés des dépenses de projet capitalisées vers les actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Tous les investissements en capitaux propres de la Société sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

8. Créances sur le compte courant africa50-fp

(En milliers USD)	2025	2024
Africa50 – FP*	1 018	11 964
	1 018	11 964

* Relations avec Africa50-FP (« Africa50-Financement de projets »). Se référer à la note 17 sur les transactions entre parties liées.

9. Prêts et créances au coût amorti

Le tableau suivant représente les prêts d'actionnaires, dans le cadre du financement des sociétés de projet.

(En milliers USD)	2025	2024
Non courant		
CGHV (Volobe)*	3 995	2 682
	3 995	2 682
Courant		
	–	–
Contrôle	3 995	2 682

* Les intérêts courus sont inclus dans le prêt Volobe. Tel n'était pas le cas dans les états financiers 2024.

*Prêts d'actionnaires à CGHV (Volobe)

Le projet est encore en phase de développement. Par conséquent, le prêt accordé relève du risque de développement du projet. Une provision a été constituée en fonction de la probabilité de clôture financière du projet et incluse dans la section « Charges liées aux projets » du compte de résultat.

Maturité

(En milliers USD)	Provision au titre d'IFRS 9 2025	À vue 2025	À moins d'un an 2025	Entre 1 et 5 ans 2025	À plus de 5 ans 2025	Total 2025
CGHV (Volobe)	(3 936)	–	–	856	7 075	3 995
Contrôle	(3 936)	–	–	856	7 075	3 995

10. Autres créances

Les autres créances, d'un montant de 2 074 milliers d'USD (2024 : 898 milliers d'USD), se composent de 1 486 milliers USD (2024 : néant) correspondant à des dépenses engagées pour le compte des entités du fonds AGIA, qui feront l'objet d'un remboursement, ainsi que de créances de 587 milliers USD (2024 : 898 milliers USD) au titre d'un projet.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers USD)	2025	2024
Équivalents de trésorerie	2	2
Contrôle	2	2

Le solde d'équivalents de trésorerie d'Africa50-DP est géré par Africa50-FP.

En incluant le compte courant entre Africa50-DP et Africa50-FP, la trésorerie s'élève à 1 020 milliers d'USD.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

12. Capital libéré

Le capital social autorisé selon les statuts d'Africa50-DP s'élève à 5 milliards USD. Le capital souscrit est de 84 449 milliers USD tandis que le capital libéré est de 55 787 milliers USD.

(En milliers USD)	Catégorie	Capital libéré au 31 déc. 2024	Capital libéré 2025	Paid-up capital as 31 Dec 2025	(En milliers USD)	Catégorie	Capital libéré au 31 déc. 2024	Capital libéré 2025	Paid-up capital as 31 Dec 2025
1. Banque africaine de développement	B*	9 561	–	9 561	22. Mali	A	152	–	152
2. Angola	A		1 000	1 000	23. Mauritanie	A	253	–	253
3. BAM (Bank al maghrib)	B	2 000	–	2 000	24. Maurice	A	75	–	75
4. BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest)	B	500	–	500	25. Mozambique	A	75	150	225
5. Bénin	A*	308	–	308	26. République du Niger	A	49	–	49
6. Botswana	A	203	7	210	27. Nigéria	A	3 000	–	3 000
7. Burkina Faso	A	172	55	227	28. Public Investment Corporation SOC Limited	B		4 000	4 000
8. Cameroun	A	2 694	87	2 780	29. République démocratique du Congo	A	100	–	100
9. Cap Vert	A	75	–	75	30. Rwanda	A	750	–	750
10. Congo Brazzaville	A	4 666	–	4 666	31. Sénégal	A	250	–	250
11. Djibouti	A	75	–	75	32. Sierra Leone	A	80	–	80
12. Égypte	A	7 500	–	7 500	33. Soudan	A	1	–	1
13. Gabon	A	216	–	216	34. Togo	A	1 445	–	1 445
14. Gambie	A	25	–	25	35. Tunisie	A	750	4	754
15. Ghana	A	958	–	958	36. Zimbabwe	A	375	–	375
16. Guinée (Conakry)	A	375	–	375	37. Tanzanie	A	250	150	400
17. Côte d'Ivoire	A	2 249	3	2 252	Contrôle		50 331	5 456	55 787
18. Kenya	A	2 849	–	2 849	* Les actions de classe A ne seront distribuées, attribuées et émises qu'au profit des États africains souverains. Les actions de classe B ne seront distribuées, attribuées et émises qu'au profit d'institutions financières publiques africaines et non africaines et d'institutions financières publiques internationales, panafricaines ou régionales ; à condition que, aux fins des actions de catégorie B, le terme « publique » désigne une institution détenue en totalité ou en majeure partie, directement ou indirectement, par un État souverain.				
19. Royaume du Maroc	A	7 500	–	7 500					
20. Madagascar	A	750	–	750					
21. Malawi	A	50	–	50					

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

13. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 3 milliers d'USD (2024 : 3 milliers d'USD) et représentent principalement les dettes fournisseurs et les factures impayées au 31 décembre 2025. Toutes ces dettes sont exigibles dans un délai inférieur à un an.

14. Autres dettes

(En milliers USD)	2025	2024
Excédent de versement de souscription au capital par les actionnaires	403	325
Cap Vert	25	25
Madagascar	250	250
Mali	12	12
Tunisie	38	38
Mozambique	75	–
Tanzanie	3	–
Contrôle	403	325

15. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts d'un montant de 1 751 milliers d'USD (923 milliers d'USD en 2024) relatifs aux intérêts sur actions en défaut au 31 décembre 2025, ont été facturés aux actionnaires qui n'avaient pas intégralement honoré leur obligation au titre des appels de capital. Ce montant a fait l'objet d'une provision dans le cadre d'une approche prudente.

16. Gain sur la cession d'investissements

Aucune cession d'investissements n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

En 2024, la plus-value sur cession d'investissement s'élevait à 6 818 milliers USD.

17. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'année sous revue, la société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées. Les détails relatifs à la nature et au volume de ces transactions se présentent comme suit :

Partie liée (En milliers USD)	Nature	Volume net des transactions de l'exercice 2025	Solde des créances /dettes au 31 Dec 2025
AGIA Fonds PD LP **	Créance	35	35
AGIA PD GP **	Créance	6	6
AGIA SLP **	Créance	24	24
AGIA PD Manager**	Créance	1 421	1 421
Africa50 - FP*	Compte courant	(10 946)	1 018
Partie liée	Nature	Volume net des transactions de l'exercice 2024	Solde des créances /dettes au 31 Dec 2024
Africa50-FP*	Compte courant	8 141	11 964

* L'affectation du résultat net d'Africa50-Financement de projets est incluse dans le compte courant et s'élevait à 3 200 milliers USD en 2024. Aucune affectation du résultat net d'Africa50-Financement de projets n'a été comptabilisée en 2025.

* Relation avec Africa50-FP : Africa50-DP développe un portefeuille de projets prêts à être investis, et Africa50-FP identifie des projets par l'intermédiaire de sa société sœur Africa50-DP ainsi que par l'intermédiaire d'autres partenaires, et réalise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres aux côtés de partenaires stratégiques. Africa50-FP gère la trésorerie reçue au titre des appels de capital et traite les paiements pour les deux entités, y compris les décaissements liés aux investissements ; à ce titre, un compte courant est maintenu entre les deux entités et s'élève à 1 018 milliers USD au 31 décembre 2025. Les frais d'accès préférentiel au portefeuille, payés par FP à PD, sont inclus dans ce compte courant.

** PD a réglé certaines dépenses pour le compte des entités AGIA, et ces dépenses feront l'objet d'un remboursement.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

17. Transactions avec les parties liées – suite

Répartition du revenu net

Le mécanisme d'affectation du résultat net a été mis en place afin de soutenir la viabilité financière d'Africa50-DP, conformément à la résolution adoptée par les actionnaires autorisant Africa50-FP à fournir une assistance (y compris financière) à Africa50-DP, à condition que cette assistance ne mette pas en péril sa viabilité financière (Africa50-FP).

Le mécanisme d'affectation du revenu net d'Africa50-FP à Africa50-DP est nul au titre de l'exercice 2025, contre 3 200 milliers USD en 2024, conformément à l'approbation donnée lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2024.

18. Gain/perte non-réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le gain/la perte non-réalisé sur les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, s'élève à 427 milliers d'USD et comprend un gain de change de 738 milliers d'USD, un gain lié à la variation de la valeur nette des actifs de 115 milliers d'USD, des intérêts courus de 625 milliers d'USD sur le prêt d'actionnaire du projet Volobe ainsi que la juste valeur des investissements de développement de projets pour une montant de -1 906 milliers d'USD.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Certaines charges sur projets et le gain/ (la perte) latent sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, précédemment présentés séparément, ont été regroupés dans le poste "gain/(perte) latent(e) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat" afin de mieux refléter la nature des actifs financiers sous-jacents. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur l'actif net ni sur le résultat de l'exercice. Les montants reclassés au titre de 2024 s'élèvent à -491 milliers d'USD, reclassés des charges sur projets vers le gain/ perte latent sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Intérêts courus sur les prêts

(En milliers USD)	2025	2024
Intérêts sur les prêts liés aux projets - VOLOBE	625	339
Contrôle	625	339

19. Honoraires reçus d'africa50-FP

Africa50-DP investit des ressources importantes dans le développement de nouveaux projets rentables. Ces investissements sont proposés à la vente à Africa50-FP au moment ou peu de temps avant la clôture financière.

Africa50 – FP tire les bénéfices de cette relation :

- Accès préférentiel au portefeuille de projets développé par Africa50-DP ; et
- Bonne connaissance de ces projets et capacité d'acquérir des actifs d'Africa50-DP en s'appuyant sur les audits, la structuration des transactions et les négociations initiées par Africa50-DP, sans coût ou à coût limité pour Africa50-FP.

Les frais d'accès préférentiel au portefeuille de DP versés par Africa50-FP représentent la rémunération des avantages de services décrits ci-dessus reçus d'Africa50-DP et s'élèvent à 1 800 milliers d'USD pour l'exercice 2025 (2024 : 4 008 milliers d'USD).

L'équipe d'investissement de DP assure le suivi de certains projets qu'elle a développés et qui ont ensuite été cédés à FP. Une feuille de temps est renseignée par l'équipe d'investissement de DP afin de déterminer le temps consacré aux projets cédés à FP.

Les coûts correspondants liés aux salaires et avantages du personnel sont réaffectés à FP par le biais des frais de suivi. Ces frais s'élèvent à 1 828 milliers d'USD au titre de l'exercice 2025.

20. Produit et charges financières

Produits financiers (En milliers USD)	2025	2024
Intérêts sur titres de placement (dépôts à terme)	379	329
Profit de change latent		
	379	329

Charges financières (En milliers USD)	2025	2024
Perte de change latent	33	16
Intérêts sur loyers	20	20
	53	37

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

21. Charges opérationnelles

Le total des charges d'exploitation d'Africa50-DP s'élève à 14 349 milliers d'USD (2024 : 12 656 milliers USD), dont des salaires et avantages sociaux pour un montant de 8 988 milliers d'USD (2024 : 7 989 milliers d'USD), ainsi que d'autres charges administratives pour un montant de 5 361 milliers d'USD (2024 : 4 667 milliers d'USD), comprenant notamment les frais de déplacement, de communication, de ressources humaines, d'informatique, les réunions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires et diverses autres charges

i. Salaires et avantages sociaux :

Africa50-FP et Africa50-DP comptent ensemble 92 employés en décembre 2025 (75 en 2024), dont 22 employés se concentrent sur l'activité d'investissement d'Africa50-DP (21 en 2024).

Le personnel d'Africa50-DP bénéficie d'une allocation mensuelle destinée à couvrir les coûts de retraite ainsi que d'autres dépenses, notamment l'éducation et l'assurance-vie. Un régime d'assurance santé à cotisations définies a été mis en place en 2018.

Le personnel d'Africa50-DP bénéficie également, le cas échéant, d'une indemnité d'installation.

ii. Rémunération des principaux dirigeants

Les salaires nets et avantages accordés aux principaux dirigeants, ainsi que les indemnités versées aux administrateurs, s'élèvent à 1 438 milliers d'USD au titre de l'exercice 2025, contre 1 195 milliers d'USD en 2024.

22. Provision au titre des intérêts dus par les actionnaires

Comme indiqué à la note 15, l'application d'intérêts de retard sur les appels de fonds impayés a généré, au titre de l'exercice 2025, des intérêts de retard d'un montant de 1 751 milliers d'USD (2024 : 923 milliers d'USD).

Conformément à une approche prudente, ce montant a été intégralement provisionné.

Ouverture (2025)	Variation des pertes de crédit attendues (2025)	Clôture (2025)
923	828	1751
Ouverture (2024)	Variation des pertes de crédit attendues (2024)	Clôture (2024)
–	923	923

23. Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 941 milliers d'USD (2024 : 1 202 milliers d'USD) et se composent des frais de collecte de fonds.

24. Autres créances

Les autres créances d'un montant de 1 288 milliers d'USD (2024 : néant), correspondent à des dépenses engagées par Africa50-DP pour le compte d'AGIA et ayant fait l'objet d'une refacturation.

25. Perte de valeur des prêts et des créances*

(En milliers USD)	2025	2024
Perte de valeur Volobe	1 485	(446)

* Le tableau « Perte de valeur des prêts et créances » était inclus dans le poste « Charges sur projets » dans les états financiers de 2024.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

26. Flux de trésorerie

Dans le cadre du modèle opérationnel de gestion de trésorerie d'Africa50, les transactions de trésorerie relatives à Africa50-DP sont centralisées et exécutées opérationnellement par Africa50-FP.

Dans le cadre de ce dispositif :

- Africa50-FP opère le compte de trésorerie central du Groupe ;
- les appels de capital relatifs à Africa50-DP peuvent être encaissés par Africa50-FP
- Africa50-FP peut régler les dépenses opérationnelles et d'investissement d'Africa50-DP ; et

les soldes qui en résultent sont reflétés au travers d'un compte courant entre Africa50-DP et Africa50-FP.

En conséquence, Africa50-DP ne détient pas de comptes bancaires opérationnels autonomes significatifs et ne conserve directement en son nom qu'un solde de trésorerie nominal.

Résumé des mouvements du compte courant au cours de l'exercice :

Compte courant Africa50-DP avec Africa50-FP* (En milliers USD)	2025	2024
Solde d'ouverture	11 964	3 823
Honoraires payés par Africa50-FP à Africa50-DP	3 629	4 436
Souscriptions au capital reçues	5 530	2 222
Intérêts sur dépôts à terme	379	329
Allocation du résultat net	–	3 200
Charges d'investissement et opérationnelles	(20 484)	(2 045)
Total des mouvements de l'exercice	(10 946)	8 141
Solde de clôture	1 018	11 964

* Ce tableau n'a pas été inclus dans les comptes financiers 2024.

27. Gestion des risques financiers

Africa50-DP est un investisseur très sélectif, et chaque investissement est soumis à une évaluation individuelle des risques par le biais d'un processus d'approbation d'investissement qui comprend l'approbation du comité d'investissement d'Africa50-DP, un élément clé du cadre global de gestion des risques.

Les instruments financiers inscrits au bilan comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, les autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et les autres dettes.

Les charges capitalisées au coût amorti correspondent aux dépenses de due diligence effectuée avant investissement ; ces dépenses sont revendues lors de la vente des projets ou ajoutées au prix de vente lors de la revente d'un projet.

De par ses activités d'investissement, Africa50-DP est exposé à divers types de risques associés aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels la Société investit. Les risques les plus courants auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les politiques d'Africa50-DP visent à identifier et à analyser ces risques, à définir des limites de risque et des contrôles appropriés, et à surveiller les risques et le respect des limites au moyen de systèmes d'information fiables et à jour. Africa50-DP révisé régulièrement ses politiques et systèmes de gestion des risques pour tenir compte des évolutions des marchés et des meilleures pratiques émergentes.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité de gestion des risques d'entreprise et des finances, qui supervise les risques affectant Africa50-DP, les principaux facteurs d'atténuation, les mesures prises pour réduire ces risques et a mis en place un cadre et des politiques de gestion des risques pour faire face aux principaux risques.

(a) Risque de marché

Le risque de marché englobe le potentiel de pertes et de gains et comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de prix qui affecteront le revenu de la Société ou la valeur de ses avoirs en instruments financiers. La stratégie de la Société en matière de gestion du risque d'investissement est guidée par l'objectif d'investissement de la Société.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en USD en raison des variations des taux de change. Africa50-DP investit dans des titres libellés dans différentes devises. Par conséquent, elle est exposée au risque que les fluctuations du dollar américain aient une incidence significative sur la valeur comptabilisée de ses actifs libellés dans ces devises. L'exposition aux devises et les fluctuations des taux de change sont surveillées et examinées régulièrement.

En ce qui concerne les comptes de trésorerie, la plupart des comptes de la Société sont en USD.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

27. Gestion des risques financiers – suite

(En milliers USD)	Actifs financiers 2025	Actifs financiers 2024	Passifs financiers 2025	Passifs financiers 2024
Dollar American (USD)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 047	2 020	–	–
Créances sur le compte courant Africa50-FP*	1 018	11 964	–	–
Autres créances*	1 486	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2	–	–
Dettes fournisseurs	–	–	3	3
Autres dettes	–	–	403	325
	5 553	13 986	405	328
Euro (EUR)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	42	37	–	–
Prêts et créances*	3 995	2 682	–	–
Autres créances*	588	898	–	–
	4 625	3 617	–	–
	10 180	17 603	405	328

* Une partie des autres créances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, principalement composée d'intérêts courus, a été reclassée en prêts et créances. Se référer à la section 2.1 pour plus de détails.

La part des actifs financiers et des passifs financiers libellés en devises étrangères est la suivante:

(En milliers USD)	Actifs financiers 2025 %	Actifs financiers 2024 %	Passifs financiers 2025 %	Passifs financiers 2024 %
Dollar Américain	55	79	100	100
Euro	45	21	–	–
Total	100	100	100	100

Le tableau suivant indique la variation approximative des actifs financiers de la Société en réponse aux variations possibles des taux de change auxquels la Société est fortement exposée à la date de clôture.

Une augmentation et une diminution de 10 % du dollar américain par rapport aux devises étrangères pertinentes constituent le taux de sensibilité utilisé pour déclarer le risque de change et représentent l'évaluation par la direction de la variation raisonnablement possible des taux de change.

Une variation de 10 % de la devise étrangère affectera les actifs financiers comme suit :

Analyse de sensibilité

(En milliers USD)	Augmentation / (diminution)	2025	2024
EUR	10%	611	362
	(10%)	(611)	(362)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les revenus et les flux de trésorerie opérationnels ne sont guère influencés par les changements concernant les taux d'intérêt du marché. Les principaux actifs financiers porteurs d'intérêts de la Société sont des prêts, ainsi que détaillé dans le tableau ci-après. Le montant des produits d'intérêt peut varier, notamment du fait des variations des taux d'intérêt.

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

27. Gestion des risques financiers – suite

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la valeur de l'instrument fluctue à la suite de variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs spécifiques à un placement individuel, à son émetteur ou à l'ensemble des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le portefeuille est examiné régulièrement par le comité d'investissement afin d'identifier et de gérer le risque associé à des pays et à des secteurs particuliers. Des seuils d'exposition sectoriels et de pays sont imposés et surveillés régulièrement.

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, comme résumé ci-dessous :

Actifs (En milliers d'USD)	2025	2024
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 089	2 057
Prêts et créances*	3 995	2 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Créances sur le compte courant Africa50-FP*	1 018	11 964
Autres créances*	2 074	898
Contrôle	10 180	17 603

* Les chiffres 2024 relatifs aux postes spécifiques concernés ont été mis à jour. Se référer à la section 2.1 « Bilan » pour plus de détails.

Les actifs financiers ne sont pas échus. S'agissant du projet Volobe et comme indiqué à la note 10, le projet est encore en phase de développement ; dès lors, le prêt d'actionnaire consenti à CGHV (Volobe) relève du risque lié au développement du projet. Une provision a été constituée conformément à la probabilité de clôture financière du projet et comptabilisée dans la rubrique « Dépenses sur projets » du compte de résultat.

Comme indiqué à la note 6, l'application de la probabilité de clôture financière des projets a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de crédit attendue de 1 485 milliers d'USD au 31 décembre 2025.

En milliers USD	Ouverture 2025	Variation	Clôture 2025
Volobe	(2 451)	(1 485)	(3 936)

En milliers USD	Ouverture 2024	Variation	Clôture 2024
Volobe	(2 897)	446	(2 451)

La trésorerie d'Africa50-DP est gérée par Africa50-FP et détenue dans des institutions financières à faible risque de crédit.

La politique du Comité des risques consiste à suivre étroitement la qualité de crédit des contreparties de la Société en examinant régulièrement leurs notations de crédit, leurs états financiers et leurs communiqués de presse.

Le tableau suivant présente les échelles de notation internationales utilisées par Africa50-DP pour évaluer la note de risque des institutions financières :

Classe de risque	S&P et Fitch	Moody's
Risque très faible	A+ et au-dessus	A1 et au-dessus
	A	A2
	A-	A3
	BBB+	Baa1
	BBB	Baa2
Risque faible	BBB-	Baa3
	BB+	Ba1
	BB	Ba2
	BB-	Ba3
Risque modéré	B+	B1
	B	B2
	B-	B3
Risque élevé	CCC+	Caa1
	CCC	Caa2
Risque très élevé	CCC-	Caa3
	CC	Ca
	C	C

Notes aux états financiers – suite

Exercice clos le 31 décembre 2025

27. Gestion des risques financiers – suite

iv) Risque de crédit – suite

Institutions financières	2025	2024	Agence de notation	
			2025	2024
Attijari Wafa Bank	BB+	BB	Fitch	Fitch
BMCE	BB	BB	Fitch	Fitch
TDB Bank	BB	BB+	Fitch	Fitch
Afrexim Bank	B	BBB	Fitch	Fitch
Citibank	A+	A+	Fitch	Fitch

Taux de change au 31 décembre 2025.

L'onglet ci-dessous représente les taux de change au 31 décembre 2025 :

	2025 USD	2024 USD
MAD	0.1097	0.0990
EUR	1.1747	1.0410

28. Engagements hors bilan

Aucun passif éventuel lié aux projets n'existe au 31 décembre 2025.

Africa50-DP bénéficie d'un engagement hors bilan d'un montant de 10 000 000 USD reçu d'Africa50-Financement de projets.

29. Environnement macroéconomique

L'économie mondiale a montré une résilience inattendue en 2025 malgré les chocs tarifaires, les tensions géopolitiques et l'incertitude. Toutefois, à la fin de l'année 2025, plusieurs signes indiquaient que ces pressions macroéconomiques mondiales faisaient apparaître des lignes de fracture dans l'économie mondiale, susceptibles de rendre l'année 2026 plus difficile.

En Afrique, la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) réel s'est renforcée en 2025, soutenue par une meilleure gestion macroéconomique et une reprise modeste de l'investissement et de la consommation privée. La croissance sur le continent est estimée entre 3,8 % et 4,2 %, reflétant une amélioration progressive par rapport à 2024, bien qu'elle reste en deçà des niveaux nécessaires pour réduire significativement la pauvreté et le chômage. Les pressions inflationnistes généralement modérées au cours d'année, soutenues par des politiques monétaires plus strictes, une meilleure stabilité des taux de change et un recul des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les pays du continent ont poursuivi la mise en œuvre de réformes fiscales et structurelles visant à restaurer la stabilité macroéconomique et à améliorer la soutenabilité de la dette. Néanmoins, de nombreux pays restent contraints par des niveaux élevés de dette publique, des coûts importants de service de la dette et un accès limité à un financement externe abordable, ce qui continue de peser sur l'espace budgétaire et l'investissement. Globalement, les perspectives économiques restent exposées au resserrement financier mondial, aux risques géopolitiques et aux chocs liés au climat, ainsi qu'à des contraintes structurelles persistantes, notamment les déficits d'infrastructures et la faible création d'emplois.

La performance d'Africa50 est restée résiliente face à ces vulnérabilités macroéconomiques, atteignant la plupart de ses objectifs corporatifs pour 2025. L'organisation a pris des mesures significatives pour mobiliser et déployer des financements du secteur privé, atténuant ainsi les risques liés à la dette publique en évoluant rapidement d'un modèle basé sur les investissements principaux vers un groupe plus large de gestion d'actifs.

30. Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. A la date de l'approbation des comptes par son conseil d'administration, la direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre ses objectifs.

Informations complémentaires

Glossaire et acronymes

Africa50-DP	Africa50 – Développement de projets
Africa50-FP	Africa50 – Financement de projets
Africa50-IAF	Fonds d'accélération pour les infrastructures d'Africa50
Africa50 Mobility	Africa50 Mobility Company
AGA	Assemblée Générale des Actionnaires
AGIA-PD	Fonds de développement de projets de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique
AHN	Africa Healthcare Network
AMC	Africa50-PF Asset Management Company
APD	Aide publique au développement
ARP	Programme de recyclage d'actifs
ASI	Alliance solaire internationale
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banque multilatérale de développement
CMPC	Coût moyen pondéré du capital
COD	Date de mise en service commerciale
CI	Comité d'investissement
CO₂	Dioxyde de carbone
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CTRG	Central Térmica de Ressano Garcia
DCF	Actualisation des flux de trésorerie
DDM	Modèle d'actualisation des dividendes
DG	Directeur général
DRE	Énergies renouvelables décentralisées
ECL	Pertes de crédit attendues
EDM	Electricidade de Moçambique
EHS	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale
ERM	Gestion des risques d'entreprise
ESG	Environnement, social et gouvernance

ESIA	Étude d'impact environnemental et social
EUR	Euro
FAI	Fournisseur d'accès à Internet
Fonds ERD Africa50	Fonds Africa50 pour les énergies renouvelables décentralisées (ERD), parrainé par l'Alliance solaire internationale (ASI)
FT	Lutte contre le financement du terrorisme
FVPL	Juste valeur par le biais du résultat net
FX	Change
GES	Gaz à effet de serre
GEPF	Government Employees Pension Fund
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GRI	Global Reporting Initiative
GWh	Gigawattheure
IAF	Fonds d'accélération pour les infrastructures
IC	Contrôles internes
IDD	Diligence raisonnable en matière d'intégrité
IFC	Société financière internationale
IFRS	Normes internationales d'information financière
IFRS IC	Comité d'interprétation des IFRS
IIA	Institute of Internal Auditors
IMP	Plateforme de gestion de l'impact
IPEV	Principes internationaux d'évaluation du capital-investissement et du capital-risque
IPP	Producteur indépendant d'électricité
IRIS+	Impact Reporting and Investment Standards
ISA	Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing)
ISS	Système intégré de sauvegardes
KETRACO	Kenya Electricity Transmission Company Limited
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
km	Kilomètre
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
LTIP	Plan d'incitation à long terme
MAD	Dirham marocain
MCM	Mass Céréales al Maghreb

MOIC	Multiple du capital investi
MoU	Protocole d'accord
MW	Mégawatt
NAFAD	Nouvelle architecture financière africaine pour le développement
NHPC	Nachtigal Hydro Power Company
NSIA	Nigeria Sovereign Investment Authority
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Autres éléments du résultat global
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Public Investment Corporation
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PPP	Partenariat public-privé
RDC	Raya Data Center
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SEforALL	Sustainable Energy for All
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SLT	Équipe de direction
STOA	Fonds STOA Infrastructure & Energy, fonds à impact créé par la Caisse des Dépôts (CDC) et l'Agence française de développement (AFD)
t	Tonne (tonne métrique)
TCAC	Taux de croissance annuel composé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRI	Taux de rentabilité interne
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
USD	Dollar des États-Unis
VNI	Valeur nette d'inventaire
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Notes de bas de page

Notes de bas de page – Page 05

- 1 Taux de rentabilité interne (TRI).
- 2 Multiple du capital investi (MOIC).

Notes de bas de page – Page 06

- 1 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Perspectives de la population mondiale 2024 (base de données), 2025.
- 2 Forum économique mondial, An Action Plan to Accelerate Global Business and Investment in Africa, 2024.
- 3 BAD, Perspectives économiques en Afrique 2024, 2024.

Notes de bas de page – Page 14

- 1 Initiative conjointe du Groupe de la Banque mondiale et du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) visant à raccorder 300 millions d'Africains à l'électricité d'ici à 2030.

Notes de bas de page – Page 18

- 1 Union internationale des télécommunications (UIT), Facts and Figures 2024 – Internet Use, 2024.
- 2 Forum économique mondial, « How Shared Digital Infrastructure Can Bridge the Gap in Africa », 2025.
- 3 Les centres de colocation neutres vis-à-vis des opérateurs sont des centres de données qui hébergent les équipements de plusieurs utilisateurs tout en offrant une connectivité à plusieurs opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet, plutôt que d'être rattachés à un seul réseau. Ils permettent ainsi aux clients de choisir parmi plusieurs fournisseurs concurrents, renforçant la flexibilité, la résilience et l'efficacité économique.

Notes de bas de page – Page 26

- 1 Taux de rentabilité interne (TRI).
- 2 Multiple du capital investi (MOIC).

Notes de bas de page – Page 37

- 1 Valeur nette d'inventaire (VNI).
- 2 Taux de rentabilité interne (TRI).

AFRICA50

Tour Ivoire 3 – 8ème étage Marina de
Casablanca Boulevard des Almohades
Casablanca 20000
Morocco

investorrelations@africa50.com

africa50.com